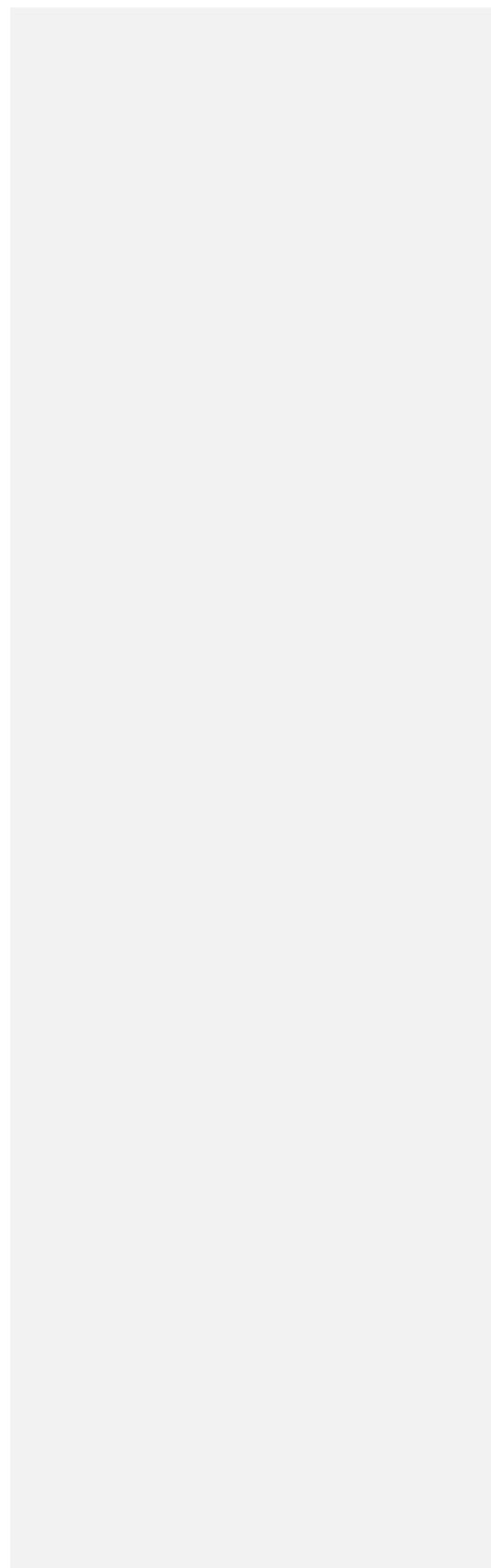


**Registre-
journal des
délibérations de
1697**



Du samedi 5 janvier

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a rapporté le catalogue des descriptions qui sont à faire et que MM. avoient partagé entre eux et les a exhortés à y travailler afin de finir cet ouvrage dans le cours de cette année, et parce que plusieurs avoient égaré le petit mémoire que M. l'abbé Tallemant leur avoit donné. Il a promis de leur en refaire de nouveaux.

On a reparlé de la médaille sur la naissance du Roy et on a proposé au lieu de « *donum* » de mettre « *munus* » et de se servir du mot « *inexpectatum* » que toute la compagnie a approuvé. M. l'abbé Tallemant doit envoyer cette médaille à M. l'abbé Bignon pour la monstrier à M. de Pontchartrain.

On a continué le travail du catalogue. On a trouvé une erreur considérable sur la datte de l'arrivée du roy de Pologne en France ; on avoit mis à l'exergue de la médaille : 1664 ; on a vérifié que c'estoit 1669. M. l'abbé Tallemant aura soin de faire faire cette correction chez le s^r Mauger.

À la médaille sur la campagne de 1667 où il y a à l'exergue : « *Expeditio Regis Belgica prima 1667* », on a résolu d'oster « *Regis* » si cela se peut et d'en faire de mesme à une pareille pour l'année 1672 et de mettre simplement : « *Expeditio batavica.* »

La médaille de la devise du Roy, celles qui ont esté faites sur l'establissement de l'Académie des sciences, sur celui de peinture et de sculpture à Paris et à Rome et la médaille de l'Observatoire avoient toutes pour dattes l'année 1667. On a résolu de prier M. Perrault sous la direction duquel toutes ces choses ont esté faites de chercher dans ses mémoires pour sçavoir la véritable datte et M. l'abbé Tallemant s'est chargé de luy faire cette prière de la part de la compagnie.

Tout ce qui avoit esté fait sous les ordres de M. de Louvois au sujet de l'ordre de Saint-Lazare ayant esté révoqué et annulé, on a douté si on laisseroit la médaille où il y a la légende : « *Ordo militaris sancti Lazari Hierosolymitani restitutus* » et à l'exergue : « *Rege assertore et summo duce, 1672* », mais la compagnie a jugé à propos de s'en rapporter à M. de Pontchartrain. M. l'abbé Tallemant s'est chargé d'en donner un mémoire à M. l'abbé Bignon.

Registres de 1697.

On a arrêté le catalogue jusqu'en l'année 1675.
[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 8 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Dacier a proposé pour la prise de plusieurs villes en l'année 1654 de représenter la France à laquelle une Victoire présente des couronnes murales et pour légende : « *Gallia dives triumphis.* » La compagnie a trouvé cette pensée bonne ; la compagnie a esté seulement d'avis de changer l'ordre des mots et de mettre : « *Dives triumphis Gallia.* » M. Coypel la doit dessiner.

À la médaille sur la prise de Dinan[t] et d'Huy, il y avoit différentes légendes : « *Prolati ad Mosam imperii securtitas* », l'autre : « *Propagatis ad Mosam finibus.* » La compagnie a préféré la première, parce que la principale utilité de la prise de ces deux places estoit la conservation de Maestrick et que la prise d'Huy, surtout, facilitoit tous les convoys.

M. Charpentier a dit qu'à la médaille faite sur ce que le roy de Pologne Zobieski a esté fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le mot de « *Torque donatus* » lui sembloit trop foible, mais les exemples de ces mots sont en si grand nombre dans tous les bons auteurs que la compagnie n'a pas cru devoir y rien changer.

Le catalogue a esté arrêté jusqu'en l'année 1676.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 12 janvier

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur la paix d'Italie en 1644, le Roy estant médiateur et elle a esté arrêtée [tondo vide]. La guerre allumée entre le pape Urbain VIII et le duc de Parme au sujet du duché de Castro⁵¹ dont le pape s'estoit emparé, avoit donné

⁵¹. Le duché de Castro, faisant partie des États pontificaux, avait été donné par Alexandre III Farnèse à son petit-fils Ranuccio, devenu duc de Parme.

occasion aux princes d'Italie de prendre les armes pour leur propre sûreté. Les Vénitiens, le Grand Duc de Toscane et le duc de Modène firent une ligue entre eux en faveur du duc de Parme. Les troupes des deux partis firent réciproquement diverses hostilités et l'on prit des places de part et d'autre. Le duc de Parme s'estoit avancé jusqu'aux portes de Rome où il avoit jetté la terreur et il estoit à craindre que cette guerre ne devint funeste à toute l'Italie. Le Roy interposa sa médiation. Le cardinal Bichi, nommé plénipotentiaire par S. M. s'employa si utilement et si efficacement dans cette négociation si importante pendant laquelle il fit divers voyages à Rome, à Florence, à Venise et près des ducs de Parme et de Modène, qu'enfin il conclut heureusement le traité de paix entre Sa Sainteté et les princes ligués, avec l'entière satisfaction de toutes les parties intéressées. Castro et Montalto furent rendus au duc de Parme par le pape et le Grand Duc de Florence restitua à Sa Sainteté plusieurs places de l'Estat ecclésiastique qu'il avoit prises, ce qui restablit la tranquillité de l'Italie.

C'est le sujet de cette médaille. L'Italie y est représentée assise avec ses attributs ordinaires ; il y a à la légende « *Italia paccata* », c'est-à-dire la paix rendue à l'Italie et à l'exergue : « *Rex pacis arbiter* », le Roy arbitre de la Paix, 1644.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 15 janvier

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a continué de travailler au catalogue.

Sur la prise de Valenciennes, on a fait une médaille qui marque la clémence du Roy en sauvant cette ville du pillage, on a cru qu'il en falloit faire une sur la manière prompte et extraordinaire dont elle a esté prise et MM. ont promis d'y penser.

Le dessein de la médaille sur la prise de Saint-Omer ayant esté égaré, la compagnie a résolu d'en faire un nouveau. Quelqu'un a proposé pour légende : « *Exercitu redeunte* », mais cela n'a pas contenté la compagnie. On y pensera plus à loisir.

Le dessin sur la bataille de Saint-Denis près de Mons ayant esté perdu, MM. se sont chargés de penser à quelque type qui convienne à la légende qu'on a retenue : « *Mars celatae pacis vindex*. » Il s'est trouvé une médaille sur toutes les conquestes

de la guerre depuis 1672 jusqu'à 1673 qui a pour légende : « *Belgico, Sequanico, Germanico* » et à l'exergue : « *Triumphatori semper Augusto* », M. l'abbé Renaudot a dit que ce mot « *Semper Augusto* » estoit une épithète consacrée à l'Empereur comme « *Christianissimus* » aux roys de France et qu'ainsy l'on devoit oster les paroles de l'exergue de cette médaille, mais la compagnie a trouvé que ce terme s'employoit pour tous les roys et n'appartenoit aucunement à l'Empereur, qu'il y en avoit une infinité d'exemples et que ce n'estoit pas un titre certain comme celui de Très Chrestien que toutes les nations donnent au roy de France.

Sur la paix de Nimègue, on trouvoit à redire qu'à la médaille on n'eust pas marqué le lieu où elle a esté conclue, mais la compagnie ayant fait réflexion sur la légende : « *Pace in suas leges confecta* » est demeurée dans la pensée qu'il ne falloit mettre que la datte, parce que les conditions de la paix que le Roy a envoyées et qui ont esté suivies, estant uniquement résolues dans son cabinet et acceptées telles qu'il les a prescrites. Ce n'est pas proprement à Nimègue que la paix a esté faite, c'est à Versailles.

On a encore agité si l'on mettroit une datte à la médaille sur les dix villes d'Alsace. La compagnie a persisté à n'y en point mettre.

On a arresté le catalogue jusqu'en 1680.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 19 janvier

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a apporté à la compagnie sept bourses de jettons d'argent qui luy avoient esté données par MM. les trésoriers à cause des devises que la compagnie a faites pour eux. Ces jettons ont esté distribués également et M. Tallemant s'est chargé de porter à M. Phélippeaux les soixante et dix qui luy appartiennent comme académicien, aussy bien qu'à M. l'abbé Bignon et il a promis aussy d'envoyer à M. de La Loubeyre pareil nombre de jettons pour sa part.

M. Coypel a apporté à la compagnie deux desseins qu'il avoit corrigés suivant l'avis de la compagnie ; l'un est sur la prise d'Ypres où il a substitué la Paix en la place de Mercure ; l'autre sur la prise de Courtray et Dixmud où il a fait un Mars qui tient un caducée. La première a plu à toute la

compagnie, mais Mars tenant un caducée a esté rejeté et la légende : « *Mars pacis firmator* » a paru tout à fait contraire à la vérité puisque la prise de ces deux villes, loin de confirmer la paix, obligea l'Espagne à déclarer la guerre à la France. MM. ont promis de penser au type et à une autre légende.

On a travaillé au catalogue.

Sur la médaille du bombardement d'Alger, la légende est : « *Cives a piratis recuperati.* » Quelqu'un a douté que « *recuperati* » se dist de personnes, mais on a vérifié qu'il estoit très bon et employé par les bons auteurs.

La légende de la médaille de Gênes : « *Vibrata in superbos fulmina* » a paru un peu forte, à présent que cette république est si bien réconciliée avec la France. Après plusieurs contestations, on a jugé à propos de savoir là-dessus le sentiment de M. de Pontchartrain.

À la médaille qui marque le départ du doge de Gênes, on a mis : « *Dux Ligurum accersitus.* » Quelques-uns de MM. ont dit que le mot « *arcerssitus* » estoit meilleur et plus significatif que « *accersitus* », mais on a trouvé si peu de différence qu'on n'a pas cru que cela valoit la peine de changer.

On avoit proposé de mettre une datte à la médaille : « *Victori perpetuo* » où il y a à l'exergue : « *Ob expugnatas trecentum urbes* » parce que ce nombre avoit esté arrêté en l'année 1685, mais on a eu peur que cette datte ne mist en quelque erreur et qu'on ne crust qu'en l'année 1685 le Roy avoit pris trois cens villes. Ainsy on a cru qu'on s'en pouvoit passer.

Le catalogue a esté arrêté jusqu'en l'année 1686.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 26 janvier

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de Saint-Vincent, l'un des patrons de Saint-Germain-l'Auxerrois, parroisse du Louvre avoit fait vaquer le mardy 22.

On a travaillé au catalogue.

On avoit fait une médaille sur le Ligue d'Augsbourg. La compagnie, en la revoyant, a jugé à propos de la supprimer, sauf le sentiment de M. de Pontchartrain.

À la médaille sur la campagne de Monseigneur en Allemagne, la légende est : « *Prima documentorum merces.* » On a trouvé ce mot de « *prima* » inutile et on a résolu de l'oster. Il y avoit une médaille sur le mesme sujet dans laquelle on a représenté un dauphin et autour de la médaille les armes des villes prises et pour légende : « *Primordia victoriarum.* » On a résolu de supprimer cette médaille.

À la médaille sur la bataille de Fleurus, la légende est : « *Mars ultor foedorum violatorum.* » Le mot « *violatorum* » a paru inutile ; on l'a néanmoins laissé.

Sur la bataille de Staffarde on avoit mis la légende : « *Infidelis Allobrox profligatus* » ; on a résolu d'oster « *infidelis.* »

On avoit cru en faisant la médaille sur la prise de Mons que de mettre simplement à l'exergue : « *Montes Hannoniae capti* » pouvoit faire quelque équivoque et on avoit mis : « *Montes urbs Hannoniae primaria exugnati* », mais on a dit que le mot de « *Montes Hannoniae* » pour signifier Mons estoit si connu qu'il n'estoit pas nécessaire d'y rien adjouster.

La légende la médaille sur la prise de Montmélian estoit : « *Hoste Alpibus et hyeme superatis.* » La compagnie a trouvé cette inscription inutile, outre que le mot « *superatis* » estant en divers sens dans cette phrase, on pouvoit avec raison la trouver vicieuse. Il a donc esté résolu de l'oster et de mettre pour légende les paroles de l'exergue : « *Monsmelianus expugnatus* » et à l'exergue la datte 1691.

On avoit fait une médaille sur ce que Heidelberg avoit esté rasé et démoli entièrement. La compagnie, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain, a résolu qu'elle seroit ostée du catalogue.

Le catalogue a esté entièrement arrêté et doit estre inséré dans ce registre. M. l'abbé Tallemant doit faire un extrait des choses dont on se rapporte au sentiment de M. de Pontchartrain et l'envoyer à M. l'abbé Bignon. Il doit aussy faire un petit catalogue des médailles qui restent à inventer et le donner à chacun de MM. pour y penser à leur loisir.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Catalogue des médailles de l'Histoire du Roy

1. Sur la naissance du Roy, d'un costé la teste de Louis XIII, au revers un soleil qui se lève, le roy enfant est assis sur le char qui est élevé au-dessus des nues. Ce char est conduit par la Victoire qui tient d'une main la guide des chevaux et de l'autre une couronne de laurier. La légende est : « *Ortus soli gallici.* » Dans le bord de la médaille sont les douze signes du zodiaque et les sept planètes en la mesme position qu'elles estoient au moment de cette naissance ; à l'exergue : « *Septembris quinto, hora undecima, minutis viginti duo ante meridiem 1638.* »

1. Sur la mort de Louis XIII, d'un costé la teste du roy jeune, au revers un piédestal sur lequel, au milieu d'un amas d'armes, la Justice couronne Louis XIII. La légende : « *Ludovico Justo parenti optime merito* », à l'exergue : « *Obiit 14 maii 1643.* »

2. Sur la régence de la Reyne Mère, d'un costé la teste du Roy et celle de la reyne, sa mère ; au revers, le roy jeune assis sur son throsne et la reyne, sa mère, qui lui soustient la main dans laquelle il tient son sceptre. La légende : « *Annae Austriacae regius et regni cura data* » ; à l'exergue : « *1643.* »

3. Sur la bataille de Rocroy, un amas d'armes au-dessus duquel est une Victoire assise sur des nuées. Elle tient d'une main une palme et de l'autre une couronne de laurier. La légende : « *Victoriae primigeniae* » ; à l'exergue : « *Ad Rupem regiam die quinto imperii. 1643.* »

4. Sur la prise de Thionville, l'Espérance représentée à la manière des Anciens par une femme qui lève un pan de sa robe et qui tient une branche fleurie. Elle porte dans sa main droite une petite Victoire et s'appuye sur un piédestal où est le plan de Thionville. La légende : « *Prima finium propagatio* » ; à l'exergue : « *Theodonisvilla expugnata. 1643.* »

5. Sur la prise de Trin et de Pondesture, le fleuve du Pô en esloignement sur son cours la petite ville de Trin et sur une autre rivière qui vient s'y rendre et qu'on nomme l'Esture, la petite place de Pondesture. La légende : « *Trino et Sturaeponte captis* » ; à l'exergue : « *Padus. 1643.* »

6. Sur la victoire navale près Carthagène, dans une couronne rostrale un trident avec une palme et une branche de laurier. La légende : « *Omen imperii maritimi* » ; à l'exergue : « *Hispanis suo in mari victis ad Carthaginem novam. 1643.* »

7. Sur la paix d'Italie, le Roy estant médiateur, l'Italie assise ; la légende : « *Italia pacata* » ; à l'exergue : « *Rex pacis arbiter. 1644.* »

8. Sur la prise de Gravelines, une femme couronnée de tours qui présente les clefs à la France ; la légende : « *Belgium apertum* » ; à l'exergue : « *Gravelinga capta. 1644.* »

9. Sur les combats de Fribourg, trois trophées élevés sur trois montagnes ; la légende : « *Tergemina victoria* » ; à l'exergue : « *Friburg. 1644.* »

10. Sur la prise de Philipsbourg et dix autres places, la Victoire ayant à ses pieds des boucliers où sont les armes des villes conquises ; la légende : « *Fusis ad Fribugum Bavaris* » ; à l'exergue : « *X urbes ad Rhenum captae. 1644.* »

11. Sur plusieurs villes prises, le Roy sur un espèce de *suggestus* à l'antique, un soldat qui lui apporte un petit trophée composé de plusieurs boucliers ; la légende : « *Novi regni fulgor* » ; à l'exergue : « *1644.* »

12. Sur la bataille de Llorens et la prise de Balaguier, une victoire qui d'une main tient une couronne murale et de l'autre une palme ; sous ses pieds est une urne où est écrit : « *Sicoris* » ; une femme suppliante présente une clef à la Victoire ; dans l'esloignement paroist la ville de Balaguier d'un costé ; de l'autre, une rivière qui se précipite des montagnes sur laquelle on voit un pont de cables sur lequel on la passa ; la légende : « *Hispanis caesis ad Sicorim et Pyrenaeos saltus* » ; à l'exergue : « *Balaguera capta, 1645.* »

13. Sur le rétablissement de l'électeur de Trêves, la France qui remet aux mains de l'électeur un bouclier où sont ses armes avec l'espée, la crosse et le bonnet électoral ; la légende « *Tutelae gallicae fidelitas* » ; à l'exergue : « *Electore Trevirensis in integrum restitutus. 1645.* »

14. Sur la prise de Rosès, l'ancien type des Rhodiens, une rose sur une proue de vaisseau ; la légende : « *Rhoda Calaloniae capta* » ; à l'exergue : « *1645.* »

15. Sur la bataille de Norlingue, Bellone assise sur un amas d'armes ; derrière elle sont des estendards et les drapeaux des ennemis vaincus ; elle tient d'une main un javelot et de l'autre un bouclier chargé de trois fleurs de lis ; la légende : « *Melioribus auspiciis* » ; à l'exergue : « *Ad Norlingam, 1645.* »

16. Sur l'ambassade du roi de Pologne pour demander la princesse Marie, un Polonois à cheval et l'Hyménée qui le conduit ; la légende : « *Ludovica Maria Gonzaga Wladislao IV,*

Polonorum regis, collocata » ; à l'exergue : « *Regina Polonis data. 1645.* »

17. Sur plusieurs villes prises, la France assise sous un laurier sur un amas d'armes ; elle tient une petite Victoire de la main droite ; la légende : « *Gallia ubique victrix* » ; à l'exergue : « *35 urb. aut arc. ; captae. 1645.* »

18. Sur la prise de Dunkerque, deux matelots enchaînés et la ville de Dunkerque en esloignement ; la légende : « *Vires hostium navales accisae* » ; à l'exergue : « *Dunkerka expugnata. 1646.* »

19. Sur la prise de Piombino et Portolongone, l'Italie au bord de la mer et une Victoire en l'air qui lui montre deux couronnes murales ; la légende « *Firmata sociorum fides* » ; à l'exergue : « *Plumbino et Portolungo expugnatis. 1646.* »

20. Sur la prise de plusieurs villes, Mars qui porte un javelot où sont attachées plusieurs couronnes murales ; la légende : « *Mars expugnator* » ; à l'exergue : « *XIII urb. aut arc. captae.* »

21. Sur la prise de plusieurs villes, un quadrigé, dans le char un trophée que la Victoire couronne ; la légende : « *Diverso ex hoste* » ; à l'exergue : « *XI urb. aut. ac. captae.* »

22. Sur la prise de Tortose, la ville de Tortose sous la forme d'une femme couronnée de fleurs, appuyée tristement sur une ancre et une poupe de vaisseau derrière elle ; la légende : « *Dertosa expugnata* » ; à l'exergue : « *1648.* »

23. Sur la bataille de Lens, la France victorieuse s'appuyant sur son bouclier foulant aux pieds un ennemy renversé au milieu d'un monceau d'armes parmi lesquelles on remarque l'estendard de Castille ; la légende : « *Legionum hispanarum reliquiae deletae* » ; à l'exergue : « *Ad Lentium 1648.* »

24. Sur la prise de plusieurs villes en Bavière, la Bavière sous la figure d'une femme près de laquelle est un bouclier aux armes de Bavière qui est désolée ; la légende : « *Bavaria profligata* » ; à l'exergue : « *1648.* »

25. Sur ce que l'électeur de Bavière fut chassé de ses estats, une Victoire qui porte un trophée sur son épaule ; la légende : « *Fractae fidei ultrix* » ; à l'exergue : « *Pulso trans Oenum⁵² bavaro, 1648.* »

⁵². L'Inn.

26. Sur la paix de Munster, la France qui tient une balance ; dans un des bassins est la couronne impériale, dans l'autre les couronnes des électeurs et princes d'Allemagne ; la légende « *Libertas Germaniae* » ; à l'exergue : « *Pax Monasteriensis. 1648.* »

27. Sur la Val-de-Grâce, d'un costé la teste de la Reyne Mère, au revers l'élévation de la principale façade du bastiment du Val-de-Grâce ; la légende : « *Ob gratiam diu desiderati regii partus* » ; la date « *1650.* »

28. Sur la bataille de Rethel, une victoire qui tient d'une main un bouclier sur lequel est escrit : « *De Hispanis* » et de l'autre un javelot. Elle foule aux pieds la Discorde qui tient un flambeau et un poignard ; la légende : « *Victoria Retelensis* » ; à l'exergue : « *1650.* »

29. Sur la majorité du Roy, la Reyne Mère qui présente au Roy un gouvernail ; la légende : « *Rege legitimam aetatem adepto* » ; à l'exergue : « *1651.* »

30. Sur le retour du Roy à Paris, le Roy à cheval, la Ville de Paris à genoux qui présente ses clefs ; la légende : « *In urbe reduce* » ; à l'exergue : « *Laetitia publica. 1652.* »

31. Sur la réduction de plusieurs villes sous l'obéissance du Roy, le Soleil dans son char qui sort des nuages obscurs qui le couvroient ; la légende : « *Serenitas* » ; à l'exergue : « *Plurimae urbes receptae. 1653.* »

32. Sur la prise de Beffort, l'Alsace et la Lorraine assises, s'appuyant sur leurs boucliers ; la légende : « *Alsatae et Lotharingiae quies* » ; à l'exergue : « *Beffortium captum. 1654.* »

33. Sur le sacre du Roy, la ville de Reims et une colombe qui descend du ciel et qui tient en son bec la Sainte Ampoule ; la légende : « *Sacratus ac salutatus Remis* » ; à l'exergue : « *1654 7^e junii.* »

34. Sur la prise de Stenay, la ville de Stenay à genoux qui reçoit des mains de la France un estendard ; la légende : « *Vrbium gallicarum ad Mosam securitas* » ; à l'exergue : « *Stenaeum captum, 1654.* »

35. Sur la levée du siège d'Arras, deux Victoires qui posent une couronne vallaire sur un trophée qui porte les estendards d'Espagne et de Lorraine ; la légende : « *Perrupto Hispanorum vallo, castris direptis* » ; à l'exergue : « *Atrebatum liberatum.* »

36. Sur la prise de plusieurs villes.

37. Sur la prise de Saint-Guislain.

38. Sur la prise de Landrecy et de Condé (1655).

39. Sur l'establissement de l'hospital général, la Charité représentée par une femme qui a un enfant entre ses bras et qui en tient un autre, par la main, en esloignement une des maisons de l'hôpital général ; la légende : « *Alendis et educandis pauperibus* » ; à l'exergue : « *Pietas. 1656.* »

40. Sur la prise de Valence en Italie, la France qui place un estendard sur un bastion et qui tient l'Espagne sous ses pieds renversée ; la légende : « *Valentia ad Padum vi capta* » ; à l'exergue : « *1656.* »

41. Sur l'entrée de la reyne de Suède, la reyne de Suède à cheval, les eschevins de Paris devant elle qui portent un dais ; la légende : « *Regina Suecorum regie excepta* » ; à l'exergue : « *Lutetia, 1656.* »

42. Sur la prise de Montmidy, une montagne sur laquelle est un amas d'armes, un trophée en haut duquel est un bouclier où sont les armes de la ville de Montmidy ; la légende : « *Armorum primitia* » ; à l'exergue : « *Monsmedius captus, 1657.* »

43. Sur la bataille des Dunes, une Victoire qui porte un caducée, la légende : « *Victoria pacifera* » ; à l'exergue : « *Hispanis ad Dunkerkam caesis. 1658.* »

44. Sur la prise de plusieurs places en Flandres, Bellone ou Pallas dans un char rapidement traîné par deux chevaux près du char, trois fleuves renversés, l'Escauld, la Lis et l'Yper ; la légende : « *Victoriarum impetus* » ; à l'exergue : « *Ad Scaldium, Lisam et Yperam. 1658.* »

45. Sur la convalescence du Roy, la Santé à la manière des Anciens sous la figure d'une femme voilée près d'un autel qui est entouré d'un serpent ; la légende : « *Salus imperii* » ; à l'exergue : « *Rege convalescente Caleti. 1658.* »

46. Sur la citadelle de Marseille, le plan de deux forteresses basties des deux costés du port de Marseille ; la légende : « *Massilia arce munita* » ; à l'exergue : « *1660.* »

47. Sur l'entreveue des deux roys, le Roy et le roy d'Espagne qui se donnent la main, tous deux en habits royaux ; la légende : « *Regum colloquium* » ; à l'exergue : « *Ad Pyreneaos. 1660.* »

48. Sur la paix de Pyrénées, l'Hyménée qui tient son flambeau avec lequel il brusle un amas d'armes ; la légende : « *Pax et connubium* » ; à l'exergue : « *Ad Pyreneaos. 1660.* »

49. Sur l'entrée de la Reyne à Paris, la Reyne, sur un char de triomphe et l'Amour qui le conduit ;

la légende : « *Reginae felicissimus* » ; à l'exergue : « *Laetitia publica. 1660.* »

50. Sur les msme sujet, une femme assise qui tient une corne d'Abondance ; la légende : « *Felicitas publica* » ; à l'exergue : « *Lutetia. 1660.* »

51. Sur ce que le Roy a commencé de gouverner son estat par luy-mesme, Ap(p)ollon entouré de rayons qui tient un gouvernail ; la légende : « *Ordo et felicitas* » ; à l'exergue : « *Curas imperii capessente. 1661.* »

52. Sur les placets, le Roy sur son throsne, un homme et une femme qui mettent leurs placets sur une table ; la légende : « *Facilis ad principem aditus* » ; à l'exergue : « *Felicitas publica.* »

53. Sur l'hommage du duché de Bar, le duc de Lorraine à genoux, sans chapeau, sans espée et sans esperons et le Roy sur son throsne qui luy tient les deux mains jointes ; la légende : « *Carolus Lotharingiae dux Barenis regis Francorum vassallus* » ; à l'exergue : « *Fidelitatis juramentum et homagium praestat. 1661.* »

54. Sur la naissance de Monseigneur, la Génie de la France qui tient un enfant entre ses bras ; la légende : « *Felix Galliarum Genius* » ; à l'exergue : « *Natalis Delphini. 1661.* »

55. Sur l'abolition des duels, La Justice au milieu de plusieurs personnes estendues par terre et qui ont l'espée à la main ; la légende : « *Singularium certaminum furor coercitus* » ; à l'exergue : « *Justicia optimi principis. 1662.* »

56. Sur la promotion des chevaliers du Saint-Esprit, le Roy en habit de chevalier qui reçoit le serment d'un nouveau chevalier ; la légende : « *Generi et virtuti* » ; à l'exergue : « *Sexaginta proceres torque donati. 1662.* »

57. Sur la préséance de la France, le Roy debout qui reçoit les excuses et la déclaration du roy d'Espagne par la bouche de son ambassadeur, en présence de tous les autres ambassadeurs ; la légende : « *Jus praecedendi Gallo assertum* » ; à l'exergue : « *Hispanorum excusatio coram triginta legatis principum. 1662.* »

58. Sur la libéralité du Roy pendant la famine, la Charité qui présente un pain à une femme et à deux petits enfants ; la légende : « *Fames pietate principis sublevata* » ; à l'exergue : « *1662.* »

59. Sur le carrousel, Le Roy à cheval vestu à la romaine tenant une lance ; la légende : « *Ludi*

equestres » ; à l'exergue : « *Magnificentia principis. 1662.* »

60. Sur l'acquisition de Dunkerque, la Ville de Dunkerque sous la figure d'une femme qui présente le plan de sa citadelle au Roy ; la légende : « *Dunkerca recuperata* » ; à l'exergue : « *Providentia principis. 1662.* »

61. Sur la prise de Marsal, Protée qu'on enchaîne ; la légende : « *Protei artes delusae* » ; à l'exergue : « *Marsalium captum. 1663.* »

62. Sur l'alliance des Suisses, le Roy et un ambassadeur suisse qui tiennent la main sur un livre d'Évangiles ; la légende : « *Nulla dies sub me natoque haec foedera rumpet* » ; à l'exergue : « *Foedere helvetico instaurato. 1663.* »

63. Sur le bonheur de la France, Apollon qui tient d'une main une branche d'olives et de l'autre une corne d'Abondance ; la légende : « *Felicitas temporum* » ; à l'exergue : « *1663.* »

64. La devise du Roy, le soleil qui éclaire un globe ; le mot : « *Nec pluribus impar* » ; à l'exergue : « *1663.* »

65. Sur la pyramide de Rome, la Ville de Rome assise sous la figure d'une femme armée qui tient un javalot ; devant elle est une pyramide ; la légende : « *Ob nefandum scelus a Corsis editum contra oratorem regis Francorum* »⁵³ ; à l'exergue : « *1664.* »

66. Sur le combat de Saint-Gothard en Allemagne, la Victoire qui tient une palme et qui foule aux pieds un turban, des arcs et des flèches. La légende : « *Germania servata* » ; à l'exergue : « *1664.* »

67. Sur l'audience du légat, le Roy assis et le légat assis vis-à-vis de luy et qui lui lit un papier. La légende : « *Corsicum fascinus excusatum* » ; à l'exergue : « *Legato a latere misso. 1664.* »

68. Sur le rétablissement de l'électeur de Mayence dans la ville d'Erford, la France qui présente à la Religion la ville d'Erford sous la figure d'une femme couronnée de tours et qui a près d'elle un bouclier chargé de ses armoiries. La légende : « *Erfordia ecclesiae Monguntinae restituta* » ; à l'exergue : « *Gallia vindex, 1664.* »

69. Sur l'établissement des manufactures, une Minerve qui a à ses pieds des fuseaux, une navette,

⁵³. Relative à "l'affaire des Corses"; voir note.

des pelotons de laine et autres instruments des arts. La légende : « *Minerva locupletatrix* » ; à l'exergue : « *Artes instauratae. 1664.* »

70. Sur la colonie de Madagascar, un bœuf qui a une bosse sur le dos ; près de luy un ébénier ; la légende : « *Colonia Madagascarca* » ; à l'exergue : « *1665.* »

71. Sur les Grands Jours d'Auvergne, la Justice qui tend la main à une femme qui implore sa protection. La légende : « *Provinciae ab injuriis vindicatae* » ; à l'exergue : « *1665.* »

72. Sur les reveues, le Roy qui fait faire l'exercice à ses mousquetaires. La légende : « *Prolusio ad victorias* » ; à l'exergue : « *1665.* »

73. Sur la chambre de Justice, un homme, nud-teste et à genoux, qui répand aux pieds de la Justice des sacs pleins d'or. La légende : « *Peculatores bonis mulctati* » ; à l'exergue : « *Clementia principis. 1666.* »

74. Sur la mort de la Reyne Mère, un tombeau en forme de pyramide, deux femmes, l'une représentant la Religion et qui tient un modèle du Val-de-Grâce, l'autre tenant un gouvernail et représentant la science de régner. La légende : « *Matri Ludovici Magni* » ; à l'exergue : « *Luctu publico. 1666.* »

75. Sur le secours envoyé aux Hollandois, Pallas près d'un autel ; elle couvre la Hollande du bouclier de la France. La légende : « *Batavis terra marique defensis* » ; à l'exergue : « *Religio foederum. 1666.* »

76. Sur le port de Sette, le plan du port ; la légende : « *Tutum in impetuoso littore portum struxit* » ; à l'exergue : « *1666.* »

77. Sur l'Académie des sciences, Apollon avec sa lyre, une pendule, une sphère, un squelette, des instruments de mathématiques. La légende : « *Apollo Palatinus* » ; à l'exergue : « *Regia scientiarum Academia instituta. 1666.* »

78. Sur la nouvelle ordonnance, le Roy assis sur son throsne et la Justice debout devant luy. La légende : « *Justitias judicanti* » ; à l'exergue : « *1667.* »

79. Sur la campagne de 1667, le Roy à cheval, le casque en teste et tenant une javeline à la main. La légende : « *Jus Augustae conjugis vindicatum* » ; à l'exergue : « *Expeditio belgica prima. 1667.* »

80. Sur la prise de Tournay et de Courtray, deux fleuves, l'Escauld et la Lis, deux femmes couronnées de tours qui représentent les deux villes et qui présentent leurs clefs au Roy. La légende :

« *Civitates Tornacensis et Curtracensis. 1667* »
[manque l'exergue].

81. Sur la prise de Douay, le Roy qui donne ses ordres dans la tranchée. La légende : « *Imperat et praeit* » ; à l'exergue : « *Duacum captum. 1667.* »

82. Sur la prise d'Oudenarde, Mars qui couronne l'Hyménée. La légende : « *Mars Hymenae vindex* » ; à l'exergue : « *Aldenarda capta. 1667.* »

83. Sur la prise de L'Isle⁵⁴, la Ville de L'Isle sous la figure d'une femme suppliante qui présente ses clefs à une Victoire qui tient une corne d'Abondance. La légende : « *Victori locupletatori* » ; à l'exergue : « *Insula Flandriae gallicanae caput. 1667.* »

84. Sur la déroute de Marsin⁵⁵, un cavalier espagnol qui fuit à toute bride. La légende : « *Fuso hostium equitatu* » ; à l'exergue : « *Ad fossam Brugensem. 1667.* »

85. Sur le canal des deux mers, Neptune qui, avec son trident, ouvre un canal qui communique aux deux mers. La légende : « *Novum decus additur orbi* » ; à l'exergue : « *Maria juncta. 1667.* »

86. Sur l'établissement de l'Académie de peinture et de sculpture, deux enfants ou génies dont l'un s'exerce à peindre, l'autre travaille à un buste ; dans l'esloignement le Colisée de Rome. La légende : « *Scholae augustae* » ; à l'exergue : « *Academia regia picturae et sculpturae, Lutetiae et Romae instituta.* »

87. Sur l'Observatoire, une élévation du bastiment de l'Observatoire. La légende : « *Turris syderum speculatoria. 1667.* »

88. Sur la première conquête de la Franche-Comté, la Victoire sur les nues, dans un char tiré avec rapidité par deux chevaux. La légende : « *Victoriae celeritas incredibilis* » ; à l'exergue : « *Comitatu Burgundiae decem diebus subacto. 1668.* »

89. Sur la prise de Dole, un soldat qui ouvre une tranchée ; les vents qui soufflent la neige et les frimats ; un profil de bastion dans l'esloignement. La légende : « *Nec hyems ignava* » ; à l'exergue : « *Dola Sequanorum expugnata. 1668, 14 feb.* »

90. Sur la prise de Bezançon, la Renommée qui vole et en bas la ville de Bezançon sous la figure d'une femme effrayée. La légende : « *Terror nominis* » ; à l'exergue : « *Vesuntio capta. 1668.* »

⁵⁴. Lille.

⁵⁵. Marchin en Belgique.

91. Sur la paix d'Aix-la-Chapelle, le Roy, armé de la Paix, luy présente un rameau d'olivier. La légende : « *Pacem praeferre triumphis* » ; à l'exergue : « *Vota orbis. 1668.* »

92. Sur la reddition de la Franche-Comté, la France remet à l'Espagne le bouclier où sont les armes de la Franche-Comté et la Victoire la couronne. La légende : « *Promissi constantia* » ; à l'exergue : « *Provincia Sequunorum Hispanis reddita. 1668.* »

93. Sur la pyramide de Rome abbatue, la Religion près d'un autel, la pyramide renversée⁵⁶ à costé d'elle. La légende : « *Violatae majestatis monumentum abolitum* » ; à l'exergue : « *Pietas optimi principis erga Clementem nonum. 1668.* »

94. Sur le rétablissement de la navigation, un vaisseau. La légende : « *Navigatio instaurata* » ; à l'exergue : « *1668.* »

95. Sur le nouveau pavé de Paris, une femme qui tient un niveau, près d'elle une petite roue. La légende : « *Vrbs novo lapide strata* » ; à l'exergue : « *1669.* »

96. Sur les lanternes et la seüreté de Paris, une femme qui tient une lumière enfermée dans une lanterne et qui tient une bourse pleine de l'autre. La légende : « *Vrbs securitas et nitor* » ; à l'exergue : « *1669.* »

97. Sur la seüreté, une couronne de chesne au milieu de laquelle est la légende : « *Adsertori securitatis publicae. 1669* » [manque l'exergue].

98. Sur la réception du roy de Pologne, un autel de Jupiter hospitalier, au-dessus deux mains qui se tiennent et plus haut la couronne royale de Pologne. La légende : « *Hospitium regibus* » ; à l'exergue : « *Casimirus Poloniae rex, abdicato regno in Gallia excipitur. 1669.* »

99. Sur la paix de l'Église, un autel sur lequel un livre est ouvert et sur le livre sont posés le sceptre royal et les clefs de saint Pierre ; au-dessus une colombe rayonnante représentant le Saint-Esprit. La légende : « *Gratia et pax a Deo* » ; à l'exergue : « *Ob restitutam Ecclesiae concordiam. 1669.* »

100. Sur les conquestes faites en Flandres et en Franche-Comté, un arc de triomphe. La légende : « *Pour les conquestes de la Flandre et de la Franche-Comté* » l'exergue : « *1670.* »

⁵⁶. Voir n. 46.

101. Sur les fortifications de Dunkerque, la ville de Dunkerque assise sous la figure d'une femme qui tient un timon de navire et une ancre ; près d'elle le plan exact de la ville, de la citadelle et du Risban. La légende : « *Freti gallici decus et securitas* » ; à l'exergue : « *Dunkerca munita et ampliata. 1674.* »

102. Le Roy tenant le sceau, l'Équité sous la figure d'une femme qui tient des balances ; elle a la couronne royale en teste et sur sa main gauche la cassette des sceaux. La légende : « *Custos aequitatis publicae* » ; à l'exergue : « *Rege cancellarii munus obeunte. 1672.* »

103. Sur le rétablissement de l'ordre de Saint-Lazare, un chevalier armé de toutes pièces portant au col la croix de Saint-Lazare et sur son escu l'image de la Vierge. La légende : « *Ordo militaris s. Lazari Hierosolymitani restitutus* » ; à l'exergue : « *Rege assertore et summo duce.* »

104. Sur la campagne de Hollande, le Roy à cheval et la Victoire qui marche devant luy. La légende : « *Praevia victoria* » ; à l'exergue : « *Expeditio batavica. 1672.* »

105. Sur des quatre villes prises en mesme temps, la Victoire qui vole et qui tient de chaque main deux couronnes murales ; le Rhin est en bas effrayé. La légende : « *Vrbes quatuor simul expugnatae* » ; à l'exergue : « *Orsovia, Rhimberga, Burichium, Wesalia*⁵⁷. 1672. »

106. Sur la bataille navale, Neptune qui tient le trident levé sur la Hollande effrayée. La légende : « *Regibus astans Neptunus* » ; à l'exergue : « *1672.* »

107. Sur le passage du Rhin, le Roy qui foule aux pieds le fleuve du Rhin et la Victoire qui vole en le couronnant. La légende : « *Tranatus Rhenus* » ; à l'exergue : « *Hoste ripam adversam obtinente. 1672.* »

108. Sur la déroute des Hollandois sur les bords de l'Yssel, le Rhin et l'Issel effrayés, les foudres dont l'air est remply ; dans l'esloignement des retranchements abandonnés. La légende : « *Perruptis Bataviae claustris* » ; à l'exergue : « *Terror et fuga. 1672.* »

109. Sur la déroute entière de la Hollande, un trophée où pend la dépouille d'un lion avec le faisceau des sept flèches ; au bas, la Hollande sous la

⁵⁷. Orsoy, Burich, Wesel, Rhimberg.

figure d'une femme éplorée et tombée sur ses genoux ; près d'elle un bout de barque, une ancre et des filets. La légende : « *Vltor regum* » ; à l'exergue : « *Batavia debellata. 1672.* »

110. Sur la prise de 40 villes en 22 jours, le Roy dans un char rapidement traîné par des chevaux, la Victoire qui le couronne. La légende : « *Batavia victoriis peragrata* » ; à l'exergue : « *10 urbes, 22 dieb. captae. 1672.* »

111. Sur le secours de Woerden, une colonne plantée dans un marais et où pend un bouclier et la Victoire qui tient une couronne d'herbes verdoyantes et fleuries. La légende : « *Batavorum castris captis et direptis* » ; à l'exergue : « *Worda obsidione liberata. 1672.* »

112. Sur l'établissement des magasins, la Prévoyance sous la figure d'une femme debout avec un amas d'armes et de provisions à ses pieds ; elle tient d'une main une corne d'Abondance et de l'autre un gouvernail. La légende : « *Providentiae victrici* » ; à l'exergue : « *Horrea et armentaria ubique constituta. 1672.* »

113. L'Académie Française au Louvre, l'isle flotante de Delos où l'on voit Latone avec ses deux enfants, Ap(p)ollon et Diane. La légende : « *Immotam coli dedit* » ; à l'exergue : « *Academia gallica intra regiam recepta. 1672.* »

114. Le Roy protecteur, deux muses représentant l'Éloquence et la Prose qui couronnent un buste du Roy. La légende : « *Praesidio decori suo* » ; à l'exergue : « *Academia gallica. 1672.* »

115. Sur la défaite de l'électeur de Brandebourg repoussé jusqu'à l'Elbe, une Victoire au pied d'un trophée qui écrit sur un bouclier les noms des villes prises dans cette expédition. La légende : « *A Rheno ad Albim pulso Brandenburgensi Electore* » ; à l'exergue : « *1673.* »

116. Sur la prise de Maestrick, le fleuve de la Meuse qui regarde avec estonnement une Victoire qui tient un foudre. La légende : « *Trajecto ad Mosam expugnato* » ; à l'exergue : « *Virtus et praesentia regis. 1672.* »

117. Autre sur le mesme sujet, Pallas appuyée de la main gauche sur un javelot et tenant un foudre de la main droite ; elle pose le pied sur une urne où est écrit *Mosa*. La légende : « *Virtus regis invictissimi* » ; à l'exergue : « *Mosae Trajectum expugnatum. 1673.* »

118. Sur la seconde conquête de la Franche-Comté, le Roy sur un char de triomphe tiré par

quatre chevaux attelés de front ; sous ce char plusieurs estandards ou boucliers. La légende : « *De Sequanis iterum* » ; à l'exergue : « *Addita imperio gallico provincia. 1674.* »

119. Sur le mesme sujet, la victoire tenant deux couronnes qu'elle va poser sur deux amas d'armes en forme de trophées. La légende : « *Fortunae manenti* » ; à l'exergue : « *Sequani iterum subacti. 1674.* »

120. Sur la prise de la citadelle de Bezançon, le fleuve du Doux appuyé sur son urne ; il regarde avec estonnement une Victoire qui part de la pointe d'un rocher et qui tient d'une main une couronne murale et de l'autre un foudre ; dans l'esloignement, la ville, la citadelle et le rocher qui luy est opposé. La légende : « *Virtus gallica* » ; à l'exergue : « *Vesuntio iterum capta. 1674.* »

121. Sur la prise de Dole, le Roy à cheval tenant une couronne murale. La légende : « *Dola iterum capta* » ; à l'exergue : « *1674.* »

122. Sur la bataille de Seneff, une victoire qui vole au-dessus d'un amas de toutes sortes d'armes ; elle tient d'une main une couronne de laurier et de l'autre un estandard. La légende : « *Caesis aut captis hostium decem millibus, signis relatis centum septem* » ; à l'exergue : « *Pugna ad Seneffam. 1674.* »

123. Sur la levée du siège d'Oudenarde, la Victoire qui marche à grand'haste ; elle tient d'une main une couronne, de l'autre un javelot. La légende : « *Victoria opifera* » ; à l'exergue : « *Aldenarda obsidione liberata. 1674.* »

124. Sur les trois combats de M. de Turenne en Allemagne, la Victoire qui présente au Roy trois couronnes de laurier dans un bouclier. La légende : « *Francorum exercitus ad Rhenum ter victor* » ; à l'exergue : « *1674.* »

125. Sur le combat de Zintzeim, un foudre aislé. La légende : « *Vis et celeritas* » ; à l'exergue : « *Pugna ad Zintzeimium. 1674.* »

126. Sur le combat de Ladembourg, un cavalier qui court en passant un fleuve et qui tient l'estandard de France. La légende : « *Germanis fuis* » ; à l'exergue : « *Ad Nicrum. 1674.* »

127. Sur le combat d'Einsheim, une victoire qui foule aux pieds des boucliers où l'on remarque l'aigle impériale. La légende : « *De Germanis tertio* » ; à l'exergue : « *Ensheimium. 1674.* »

128. Sur la retraite des Allemands, un trophée de toutes sortes d'armes, deux soldats qui fuyent en

le regardant avec effroy. La légende : « *Sexaginta millia Germanorum ultra Rhenum pulsa* »; à l'exergue : « 1674. »

129. Sur le secours de Messine, une Victoire qui vole et tient d'une main des espics de blé ; en esloignement la ville et le port avec le fare de Messine. La légende : « *Alimenta Messanae* »; à l'exergue « *Hispanis ad fretum siculum devictis. 1675.* »

130. Sur la prise de Dinant et d'Huy, le fleuve de la Meuse qui tient de la main droite un escu où est escrit : « *Huïnum expug.* »; ces deux villes en esloignement sur le cours de ce fleuve. La légende : « *Prolati ad Mosam imperii securitas* »; à l'exergue : « 1675. »

131. Sur la prise de Limbourg, Pallas qui tient d'une main une couronne murale et de l'autre l'égide ; en esloignement la ville de Limbourg. La légende : « *Rege in hostes signa obvertente* »; à l'exergue : « *Limburgum captum. 1675.* »

132. Sur le combat d'Altheim, une Victoire qui, en se retournant, présente la pointe d'un javelot ; elle montre au Rhin qui est appuyé sur son urne une couronne de laurier qu'elle tient. La légende : « *Exercitus redux* »; à l'exergue : « *Victoria ad Atteneimum. 1675.* »

133. Le collier de l'Ordre envoyé au roy de Pologne, l'escu imparty des armes de Pologne et de Zobiesky ; autour les deux colliers de l'Ordre. La légende : « *Concordiae vinculum* »; à l'exergue : « *Joanne Polonorum rege torque donato. 1675.* »

134. Sur les Invalides, l'hostel des Invalides. La légende : « *Militibus senio aut vulnere invalidis* »; à l'exergue : « *Providentia optimi principis. 1675.* »

135. Sur la bataille où Ruyter fut tué, une colonne rostrale au haut de laquelle est une Victoire. La légende : « *Devicta hostium classe, duce interempto* »; à l'exergue : « *Ad Augustam Siciliae. 1676.* »

136. Sur la prise de Condé, les trois fleuves qui passent à Condé, l'Escauld, la Haisne et l'Hoesneau et un caducée avec une palme d'un costé et un laurier de l'autre. La légende : « *Clementia victoris* »; à l'exergue : « *Condatum vi captum ab excidio servatum. 1676.* »

137. Sur la prise de Bouchain, le Roy qui présente la teste de Méduse à un soldat et qui tient de l'autre main une femme qui représente la ville de Bouchain. La légende : « *Hoste vidente et*

perterrita » ; à l'exergue : « *Buchemium captum. 1676.* »

138. Sur le combat de Palerme, la Victoire sur une galère à l'antique dont elle couronne la poupe qui est chargée d'un globe où sont les fleurs de lis. La légende : « *Deleta hostium classe* » ; à l'exergue : « *Victoria panormitana. 1676.* »

139. Sur la prise d'Aire, la Ville d'Aire sous la figure d'une femme à laquelle la Victoire arrache en volant une couronne de tours. La légende : « *Transeuntis exercitus expeditio* » ; à l'exergue : « *Aria capta. 1676.* »

140. Sur la levée du siège de Maestrick, une Pallas debout qui tient de la main droite une lance et qui s'appuie de la gauche sur un bouclier où sont les armes de France. La légende : « *Pulsis ad Mosam Batavis* » ; à l'exergue : « *Trajectum liberatum. 1676.* »

141. Sur le combat de Tabago, une Victoire qui tient un foudre sur la proue d'un vaisseau. La légende : « *Incensa Batavorum classe* » ; à l'exergue : « *Tabago. 1677.* »

142. Sur la prise de Valenciennes, une femme qui représente la Ville de Valenciennes que la Victoire défend contre la fureur d'un soldat. La légende : « *Conservatori suo* » ; à l'exergue : « *Valentinae. 1677.* »

143. Sur la prise de Cambrai, un laboureur qui mène sa charrue ; la ville de Cambrai en esloignement. La légende : « *Metus finium sublatus* » ; à l'exergue : « *Cameraco capta. 1677.* »

144. Sur la bataille de Cassel, le duc d'Orléans qui apporte une palme au Roy qui luy met une couronne sur la teste. La légende : « *Praebente copias et fortunam* » ; à l'exergue : « *Victoria ad Castellum Morinirum. 1677.* »

145. Sur les deux levées du siège de Charleroy, une couronne d'herbes verdoyantes et fleuries dans le milieu de la médaille. « *Ob Caroloregium bis obsidione liberatum* » ; à l'exergue : « *1672. 1677.* »

146. Sur la prise de Tabago, le fort de Tabago au milieu duquel tombe une bombe. La légende : « *Uno ictu* » ; à l'exergue : « *Tabago. 1677.* »

147. Sur la prise de Fribourg, Minerve qui tient un foudre. La légende : « *Minerva victrix* » ; à l'exergue : « *Friburgum Brisgoiae captum. 1677.* »

148. Sur la prise de Saint-Guilain, Pallas qui tient un cercle formé par un serpent qui se mord la queue et qui est entouré de laurier. La légende :

« *Annus feliciter clausus* » ; à l'exergue : « *Fanum sancti Gisleni captum. 1677.* »

149. Sur la prise de Gand, deux figures de femmes, l'une arrive en volant tenant une flèche et un sable⁵⁸ aislé qui représente la diligence ; l'autre est assise et a près d'elle une corne d'Abondance et des munitions de guerre et de bouche. La légende : « *Celeritas et providentia* » ; à l'exergue : « *Expeditio gandavensis. 1678.* »

150. Sur le mesme sujet, une fille assise au pied d'un trophée au milieu d'un parc à bergers ; elle est affligée et un lion est près d'elle. La légende : « *Spes et opes hostium fractae* » ; à l'exergue : « *Gandavo capta. 1678.* »

151. Sur la prise d'Ypres, la Victoire qui dresse un trophée et la Paix qui descend du ciel. La légende : « *Victoria et Pax* » ; à l'exergue : « *Yprae captae. 1678.* »

152. Sur la nécessité où furent les ennemis de faire la paix, le Roy près d'un autel où est un trophée présente une branche d'olivier à la Hollande qui tend une main pour la recevoir et de l'autre entraîne l'Espagne. La légende : « *Hostes ad pacem adacti* » ; à l'exergue : « *Captis Gandavo et Ypris. 1678.* »

153. Sur la prise de Lewe, la Victoire qui vole sous le voile de la nuit et qui tient une couronne murale ; en esloignement la ville de Lewe. La légende : « *Victoria pervigil* » ; à l'exergue : « *Levia noctu capta. 1678.* »

154. Sur toutes les conquestes, le Roy en habit de triomphateur sur un char tiré par quatre chevaux de front et la Victoire qui vole derrière luy. La légende : « *Belgico, Sequanico, Germanico* » ; à l'exergue : « *Triumphatori semper Augusto. 1678.* »

155. Sur la paix de Nimègue, un caducée avec un foudre. La légende : « *Pace in suas leges confecta* » ; à l'exergue : « *1678.* »

156. Sur la paix du Nort, un autel de la Paix à l'antique ; d'un costé la Victoire, de l'autre la Paix. La légende : « *Sociorum defensori* » ; à l'exergue : « *Pax septentrionis. 1679.* »

157. Sur le mariage de Mademoiselle avec le roy d'Espagne, l'ambassadeur d'Espagne qui fait la demande, le Roy qui met Mademoiselle entre ses mains, le duc d'Orléans derrière luy. La légende : « *Maria Ludovica Aurelianensis Carolo Secundo* »

⁵⁸. Sablier.

Hispaniarum regi collocata » ; à l'exergue : « *Pace pronuba. 1679.* »

158. Sur les dix villes impériales, les armes des dix villes autour de la médaille, au milieu l'Alsace à genoux qui reçoit des mains de la France un bouclier où sont les fleurs de lis. La légende : « *Civitates decem imperiales in ditionem gallicam concedunt* » ; à l'exergue : « *Fides Alsatiae.* »

159. Sur le mariage de M^{gr} le Dauphin, au-devant d'un temple, M^{gr} et la princesse de Bavière qui se donnent la foy de mariage en présence d'un évêque. La légende : « *Victoria et pace auspicious* » ; à l'exergue : « *Delphini et Mariae Annae Bavariae connubium. 1680.* »

160. Sur l'enrôlement des matelots, un matelot tenant un gouvernail et appuyé sur un cyppe où il y a escrit : « *Nautarum sexaginta millia in tria collegia distributa.* » La légende : « *Bello et commercio* » ; à l'exergue : « *1680.* »

161. Sur Versailles, le chasteau de Versailles. La légende : « *Coluit magis omnibus unam* » ; à l'exergue : « *Versaliae.* »

162. Sur les fortifications de Huningue, la ville d'Huningue sous la figure d'une femme couronnée de tours qui présente le plan de ses fortifications à la France ; le Rhin est en bas, appuyé sur son urne. La légende : « *Munitis ad Rhenum finibus* » ; à l'exergue : « *Huninga condita. 1680.* »

163. Sur le canal de Languedoc, Neptune sur son char et le fleuve de Garonne qui présente un vaisseau au port de Sette qui est représenté par un vieillard tenant une ancre à la main. La légende : « *Juncta maria* » ; à l'exergue : « *A Garumna ad montem Setium fossa perducta. 1681.* »

164. Sur la défaite des Tripolins dans le port de Chio, la Victoire qui tient la bannière de France devant laquelle un Turc est prosterné ; en esloignement le port de Chio. La légende : « *De piratis turca spectante* » ; à l'exergue : « *Chios. 1681.* »

165. Sur la prise de Strasbourg et de Casal le mesme jour, Minerve qui tient deux boucliers, l'un où sont les armoiries de Strasbourg, l'autre où sont celles de Casal ; les fleuves du Rhin et du Pô appuyés sur leurs urnes paroissent estonnés. La légende : « *Uno parte die* » ; à l'exergue : « *Trigesimo septembris. 1681.* »

166. Sur la citadelle de Casal remise au Roy, le Roy assis, la ville de Casal à genoux qui présente le plan de sa citadelle. La légende : « *Tutela Italiae* » ;

à l'exergue : « *Casalis arce in fidem receptam. 1681.* »

167. Sur les fortifications de Strasbourg, le Rhin appuyé sur son urne tenant d'une main la corne d'Abondance, de l'autre une bride ; en esloignement la ville de Strasbourg. La légende : « *Fraenum hostibus opem sociis* » ; à l'exergue : « *Argentoratum munitum. 1681.* »

168. Sur l'institution des cadets, un officier qui ceint une espée à un jeune homme ; plusieurs autres sont présents et semblent attendre la mesme faveur. La légende : « *Ordinum militiae tyrocinium* » ; à l'exergue : « *Nobiles educati munificentia principis. 1682.* »

169. Sur le procès des fossés jaunes⁵⁹, la Justice qui tient d'une main le plan des anciennes fortifications de Paris où est écrit : « *Pomoerium urbis mancipatum* » ; de l'autre main, elle présente ses balances au roy qui en fait pancher un des costés. La légende : « *Fiscus causa cadens* » ; à l'exergue : « *Aequitas optimi principis. 1682.* »

170. Sur le bombardement d'Alger, Minerve qui présente son égide à un Algérien et qui tend l'autre main à des esclaves françois. La légende : « *Cives a piratis recuperati* » ; à l'exergue : « *Algeria fulminata. 1682.* »

171. Sur la naissance de m^{gr} le duc de Bourgogne, l'Espérance figurée à l'antique qui porte un enfant. La légende : « *Nova spes imperii* » ; à l'exergue : « *Lud. Dux Burgundiae, Ludovici delphini filius, Lud. Magni nepos. 1682.* »

172. Les appartements, la Musique tenant une lyre, Pomone tenant une corbeille de fruits, Minerve tenant un damier, la galerie de Versailles dans le fond. La légende : « *Hilaritati publicae apparatus regia* » ; à l'exergue : « *Comitas et magnificentia principis. 1683.* »

173. Sur les fortifications de Strasbourg, le plan de la ville, de la citadelle, du pont et des forts. La légende : « *Clausa Germanis Gallia* » ; à l'exergue : « *Argentorati arces ad Rhenum. 1683.* »

174. Sur la mort de la Reyne, la Piété et la Pudicité qui se tiennent embrassées près d'un autel. La légende : « *Pietas et pudicitia* » ; à l'exergue : « *1683.* »

⁵⁹. L'enceinte des "fossés jaunes" construite par Charles V et modifiée par Catherine de Médicis, bornait l'Ouest du jardin des Tuileries. La surélévation de l'Orangerie et du Jeu de Paume en portent encore la trace.

175. Sur la prise de Courtray et de Dixmud, Mars qui monstre à l'Espagne un rouleau de papier. La légende : « *Mars pacta regala repetens* » ; à l'exergue : « *Curtracum et Dixmuda captae. 1683.* »

176. Sur la naissance de M. le duc d'Anjou, les testes de Monseigneur et au-dessous d'elles celle de M. le duc de Bourgogne et celle de M. le duc d'Anjou. La légende : « *Aeternitas imperii gallici* » ; à l'exergue : « *1683.* »

177. Sur le bombardement de Gênes, Jupiter qui lance la foudre sur la ville de Gênes dont on voit le port et le môle. La légende : « *Vibrata in superbos fulmina* » ; à l'exergue : « *Genua emendata. 1684.* »

178. Sur la prise de Luxembourg, une femme représentant la seüreté appuyée sur son bouclier où est escrit *Securitas provinciarum*. La légende : « *Vltimo aditu hostibus intercluso* » ; à l'exergue : « *Luxemburgum captum. An. 1684, jun. 7^o.* »

179. Sur la paix d'Alger, l'ambassadeur d'Alger à genoux et le Roy qui paroist luy pardonner. La légende : « *Confecto bello piratico* » ; à l'exergue : « *Africa supplex. An. 1684.* »

180. Sur la trêve, Pallas à l'ombre d'un laurier. La légende : « *Induciae ad viginti annos datae* » ; à l'exergue : « *Virtute et Prudentia principis. An. 1684.* »

181. Sur le mesme sujet, la Victoire qui met le pied sur un monde et qui tient un caducée. La légende : « *Jussit quiescere* » ; à l'exergue : « *Induciae. 1684.* »

182. Sur la remise faite aux Espagnols de 3 millions cinq cens mille livres pour des contributions deues, L'Espagne suppliante et le Roy, accompagné de la Victoire, qui tient un rameau d'olive. La légende : « *Hispanis rogantibus remissa aureorum coronatorum septem centum millia* » ; à l'exergue : « *Indulgentia principis. 1684.* »

183. Sur le départ du doge de Gênes pour venir en France, le doge et un des députés à cheval qui partent de Gênes qui paroist en esloignement. La légende : « *Dux Ligorum accersitus* » ; à l'exergue : « *1685.* »

184. Sur la prise de trois cens villes sous le règne du Roy, un amas d'armes propres aux sièges des villes comme canons, mortiers, etc., et au-dessus une couronne murale. La légende : « *Victori perpetuo* » ; à l'exergue : « *Ob expugnatas tercentum urbes.* »

185. Pour l'audience du doge de Gênes, Le Roy debout près de son throsne, le doge de Gênes et

les quatre sénateurs en posture de suppliants. La légende : « *Genua obsequens* » ; à l'exergue : « *Dux legatus et deprecator. 1685.* »

186. Sur la révocation de l'Édit de Nantes, la Religion qui couronne le Roy. La légende : « *Ob vicies centena millia Calvinianorum ad Ecclesiam revocata* » ; à l'exergue : « *1685.* »

187. Autre sur les mesme sujet, la Religion qui foule aux pieds l'Hérésie, une église dans l'esloignement. La légende : « *Extincta haeresis* » ; à l'exergue : « *Edictum octobris 1685.* »

188. Autre sur les destructions des temples, la Religion qui plante une croix sur des ruines. La légende : « *Templis Calvinianorum eversis* » ; à l'exergue : « *Religio victrix. 1685.* »

189. Sur le pont des Tuilleries, le pont en perspective. La légende : « *Vrbis ornamento et commodo* » ; à l'exergue : « *Pons ad Luparam. 1685.* »

190. Sur la construction de trois cens églises, la Religion qui est assise et autour d'elle des bastimens qu'on élève ; dans le fond un portail d'église. La légende : « *Aedes sacrae tercentum a fundamentis extractae* » ; à l'exergue : « *Religio. 1686.* »

191. Sur la découverte des satellites de Saturne, la constellation de Saturne avec ses satellites. La légende : « *Sydera Lodoicea* » ; à l'exergue : « *Quinque Saturni satellites. 1686.* »

192. Sur la maladie du Roy, la France à genoux devant un autel. La légende : « *Pro salute optimi principis* » ; à l'exergue : « *Vota Galliae. 1686.* »

193. Sur les ambassadeurs de Siam, le Roy sur son throsne et les ambassadeurs qui le saluent à la manière de leur pays. La légende : « *Fama virtutis* » ; à l'exergue : « *Oratores regis Siam. 1686.* »

194. Sur la guérison du Roy, la France qui tend les bras au ciel en action de grâces. La légende : « *Deo conservatori principis* » ; à l'exergue : « *Gallia voti compos. 1687.* »

195. Sur le festin de l'Hostel de ville, la Ville de Paris à genoux sous la figure d'une femme couronnée de tours qui présente au Roy un bassin plein de fruits. La légende : « *Regis et populi amor mutuus* » ; à l'exergue : « *Lutetia felix. Trigesimo januarii 1687.* »

196. Sur l'institution de Saint-Cyr, au milieu de plusieurs jeunes demoiselles la Piété qui en tient une embrassée et qui tend la main à une autre ; dans le fond le bastiment de Saint-Cyr. La légende :

«*Tercentum puellae nobiles sancyrianae*»; à l'exergue : «*Pietas. 1687.*»

197. Sur la campagne de M^{gr} en Allemagne, M^{gr} le Dauphin qui apporte au Roy plusieurs couronnes murales. La légende : «*Documentorum merces*»; à l'exergue : «*Viginti urbes ad Rhenum uno mense subactae. 1688.*»

198. Sur la prise de Philipsbourg, la Victoire qui pose un pied sur l'urne du Rhin; en esloignement un profil de Philipsbourg. La légende : «*Providenter*»; à l'exergue : «*Philippiburgum expugnatum. 1688.*»

199. Sur la prise de Campredon, une Victoire qui vole sur des montagnes. La légende : «*Catalonia reserata*»; à l'exergue : «*Campredono capto. 1689.*»

200. Sur la promotion des chevaliers du Saint-Esprit, le Roy assis sous un dais qui reçoit le serment des chevaliers. La légende : «*Torquatorum equitum centuria suppleta*»; à l'exergue : «*Regii ordinis equitibus electis septuaginta quatuor. 1689.*»

201. Sur la bataille de Fleurus, Mars assis sur un amas d'armes qui tient une espée. La légende : «*Mars ultor foederum violatorum*»; à l'exergue : «*Ad Floriacum. 1690.*»

202. Sur la bataille de Staffarde, un centaure qu'Hercule tient sous ses pieds. La légende : «*Allobrox profligatus*»; à l'exergue : «*Ad Staffardam. 1690.*»

203. Sur le combat naval de la Manche, un amas de proues de vaisseaux et d'estendards; la Victoire au-dessus. La légende : «*Mersa et fugata Anglorum et Batavorum classe*»; à l'exergue : «*1690.*»

204. Sur les 3 victoires ensemble, la Victoire qui tient trois javelots et qui part d'auprès du Roy comme ayant reçu ses ordres. La légende : «*Victoria obsequens*»; à l'exergue : «*Hostibus terra marique profligatis ad Floriacum, ad Staffardam, ad littus anglicum. 1690.*»

205. Sur la conquête de la Savoye, la Savoye explorée au pied des Alpes. La légende : «*Sabaudia in provinciam redacta*»; à l'exergue : «*1690.*»

206. Sur la prise de Mons, Hercule qui tient un bouclier où sont les armoiries de la ville de Mons; en esloignement un profil de la ville. La légende : «*Tota Europa spectante et adversante*»; à l'exergue : «*Montes Hannoniae expugnati. 1690.*»

207. Sur la prise de Mons et de Nice, deux Victoires qui volent et viennent de deux différents

costés ; celle qui vient de Nice qu'on voit en esloignement a sur la banderole de sa trompette : *Nicea capta*, celle qui vient de Mons qu'on voit aussy en esloignement a sur la banderolle de la sienne *Montes Hannoniae expugnati*. La légende : « *Ab Austro et Aquilone* » ; à l'exergue : « *Ineunte aprili 1691.* »

208. Sur le combat de Leuze, un cavalier représentant un garde du Roy qui tient l'espée haute et foule aux pieds un autre cavalier ; en esloignement des cavaliers, les uns combattans, les autres fuyants. La légende : « *Virtus equitum praetorianorum* » ; à l'exergue : « *Pugna ad Leuzam. 1691.* »

209. Sur la prise de Montmélian, la Victoire assise au pied d'un rocher sur le haut duquel est la ville de Montmélian qui escrit sur un bouclier. La légende : « *Monsmelianus expugnatus* » ; à l'exergue : « *1691.* »

210. Sur les récompenses données aux matelots, le Roy assis sur une poupe de vaisseau qui donne une couronne rostrale à un pilote ou matelot. La légende : « *Virtuti nauticae praemia data* » ; à l'exergue : « *1692.* »

211. Sur la prise de Namur, une espèce de cyppe sur lequel est une victoire et sur lequel est escrit : « *Lud. Mag. Namurcumet arces triginta dierum obsidione cepit sub oculis Hispanorum, Anglorum, Germanorum, Batavorum centum millium. 1692* » ; aux deux costés du cyppe sont les fleuves de Sambre et de Meuse

212. Sur la bataille de Stenkerque, un trophée d'armes d'infanterie. La légende : « *De Hispanis, Germanis, Anglis et Batavis* » ; à l'exergue : « *Ad Stenkerquam. 1692.* »

213. Sur le mesme sujet, un soldat qui tient l'espée haute sur un autre soldat qui est renversé, un combat dans le fond de la médaille. La légende : « *Virtus peditum Francorum* » ; à l'exergue : « *Pugna ad Stenkerquam. 1692.* »

214. Sur le combat de Fortzheim, un trophée aux pieds duquel sont des dépouilles des ennemis, à costé est une tente et un piquet où sont attachés deux chevaux. La légende : « *Fuso Germanorum equitatu, partis spoliis, capto duce* » ; à l'exergue : « *Ad Fortzheimium Wittembergi. 1692.* »

215. Sur 150 villes fortifiées la Seüreté appuyée sur un piédestal d'où il pend des plans de forteresses ; en bas des équerres et autres instruments d'architectures. La légende : « *Securitati*

perpetuae »; à l'exergue : « *Vrbes aut arces munitae aut exstructae centum quinquaginta ab anno 1661 ad an. 1692.* »

216. L'institution de l'ordre de Saint-Louis, le Roy qui donne l'accolade à un chevalier, près de luy, quelques officiers qui semblent attendre le mesme honneur, en esloignement des tentes et plus loin des vaisseaux. La légende : « *Expertae in bello virtuti* »; à l'exergue : « *Aequitas fortissimi principis* »; sous une ligne plus bas : « *Ordo militaris sancti Ludovici institutus. 1693.* »

217. Sur le mesme sujet, la croix que portent les chevaliers. La légende : « *Ordo militaris sancti Ludovici institutus a Ludovico Magno. 1693.* »

218. Sur la prise de Rosès, Hercule et Neptune qui tiennent à eux deux une couronne murale; en esloignement la ville et le pont de Rose. La légende : « *Rhoda Cataloniae iterum capta* »; à l'exergue : « *1693.* »

219. Sur la bataille de Nervinden, un trophée au haut duquel est une couronne vallaire. La légende : « *Caesa hostium viginti millia, tormenta belli capta septuaginta sex, signa relata nonaginta* »; à l'exergue : « *De foederatis ad Nervindam. 1693.* »

220. Sur la bataille de La Marsaille, une Victoire qui dresse un trophée au bord du Pô. La légende : « *Victoria transalpina* »; à l'exergue : « *Ad Marsaliam Taurinorum 1693.* »

221. Sur la prise de Charleroy, une Sécurité à l'antique qui tient une couronne murale. La légende : « *Securitas imperii propagati* »; à l'exergue : « *Caroloregium captum. 1693.* »

222. Sur la famille de M^{gr} le Dauphin, les testes de M^{gr} et des trois princes, ses enfants. La légende : « *Felicitas domus augustae* »; à l'exergue : « *1693.* »

223. Sur les Anglois repoussés en Canada, la ville de Kebec sous la figure d'une femme couronnée de tours assise sur un rocher; à ses pieds on voit des boucliers aux armes d'Angleterre et près d'elle un castor. La légende : « *Francia in novo orbe victrix* »; à l'exergue : « *Kebeca liberata. 1693.* »

224. Sur la bataille du Ter, la Victoire qui foule aux pieds un fleuve. La légende : « *Victoria celtiberica* »; à l'exergue : « *Trans Pyrenaeos ad Teram fluvium. 1694.* »

225. Sur la prise de Gironne, Hercule domptant Gérion. La légende : « *Gerunda capta* »; à l'exergue : « *1694.* »

Registres de 1697.

226. Sur la prise de Palamos, La ville de Palamos sous la figure d'une femme enchaînée sur un rocher au bord de la mer. La légende : « *Vrbe et arce vi captis* » ; à l'exergue : « *Palamos. 1694.* »

227. Sur la descente des Anglois à Brest, Pallas qui tient l'égide. La légende : « *Custos orae aremoricae* » ; à l'exergue : « *Batavis ad littus aremoricum caesis. 1694.* »

228. Sur les prises des armateurs, Hercule qui tient la corne du taureau Acheloïs qui devient une corne d'Abondance. La légende : « *Victoria et abundantia* » ; à l'exergue : « *Indicae hostium opes interceptae. 1695.* »

Du mardy 29 janvier

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. l'abbé Renaudot estant fort incommodé d'un rhume n'avoit pu se trouver à l'assemblée.

M. l'abbé Tallemant a apporté le catalogue des médailles qui restent à faire et en a donné des copies à chacun de MM. On l'a inséré icy pour y avoir recours :

1. Le sacre du Roy, 1654
2. Prise de plusieurs villes, 1654
3. Prise de Landrecy, 1655
4. Prise de Saint-Guilain et de Condé, 1655
5. La conférence sur la paix, 1659
6. La chambre de Justice, 1662
7. Prise de Valenciennes, 1677
8. Prise de Saint-Omer, 1677
9. L'arrivée du roy d'Angleterre et l'azile que le Roy luy a donné, à luy et à toute sa famille (s.d.)
10. La marche de Monseigneur au pont d'Espierre, 1694
11. Sept mille hommes pris à Dixmud et à Deinse, 1695
12. Les ennemis chassés de devant Dunkerque, 1695
13. Soixante vaisseaux bruslés et coulés à fond par Baert à la vue du Texel, 1696
14. Campagne en Flandre, Allemagne et Catalogne, 1696
15. La paix de Savoye, 1696
16. La France seule a résisté et a vaincu partout toute l'Europe liguée
En tout 16.

Sur la marche prompte de Monseigneur au Pont d'Espierre par laquelle les ennemis furent prévenus et obligés de s'en retourner, sans exécuter le dessein qu'ils avoient de passer nos lignes et peut-estre d'assiéger Dunkerque, on a proposé de se servir de l'antique dans des médailles où l'on voit l'Empereur à cheval qui arrive en courant, avec le mot « *Adventus* » Cette pensée a d'abord plu, mais en l'examinant davantage, on a reconnu que ces « *adventus* » dans l'antique sont seulement pour l'arrivée de l'Empereur à Rome ou en quelque autre lieu et que cela ne marquoit aucun avantage ; qu'icy la prompte marche de Monseigneur avoit sauvé les lignes et rompu toutes mesures des alliez, que d'ailleurs il falloit marquer dans cette action la diligence et l'ardeur des troupes. Cela a fait penser à M. Racine de mettre Monseigneur sur un cheval aisé et pour légende : « *Alacritas*. « Ce mot d'*alacritas* a paru très beau et on a cherché s'il n'avoit pas esté employé dans l'antique. On a trouvé dans le recueil d'Occo⁶⁰ une médaille de Gallien qui a paru comme faite exprès pour cette pensée. Le type est le cheval Pégaze et pour légende : « *Alacritati*. « On a donc résolu de figurer Persée tenant la teste de Méduse et monté sur le cheval Pégaze qui vole et de mettre à l'exergue : « *Militum alacritas*. « Pour légende on a proposé : « *Faustus ad Scaldim iter* » et on a cru qu'*iter* exprimoit mieux une marche, mais enfin, après avoir aussy bien agité la chose, il a semblé que l'épithète de *faustus* estoit inutile et qu'il suffisoit de mettre simplement : « *Delphini ad Scaldim iter*. « M. Coypel doit dessiner cette médaille et l'apporter à la première assemblée.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 5 février

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de la Purification de la Vierge avoit fait vaquer le samedi 2 février. M. l'abbé Renaudot estoit encore indisposé.

M. Despréaux a proposé pour la prise de Valenciennes en 1677 de représenter une Victoire qui vole avec une grande rapidité et qui porte l'estendard de France qu'elle va poser sur la courtine

⁶⁰. Adolphe Occo, *Numismata imperatorum romanorum a Pompeio Magno ad Heraclium*, Anvers, 1579.

de Valenciennes dont on voit un profil. Pour légende : « *Victoria velox*. « Comme Valenciennes fut effectivement prise en un moment, on a fort approuvé cette pensée et M. Coypel la doit dessiner. Le mot de la légende a aussi paru exprimer très bien la pensée. M. Despréaux l'avoit pris d'Horace qui, en parlant de la bataille d'Actium, dit (*Epist.* 1, *Epist.* 19) : « *Donec alterutrum velox victoria fronde coronet* » ; à l'exergue on a agité comment on mettroit Valenciennes en latin. La compagnie avoit desjà employé le mot de *Valencenae* dans l'inscription d'une estampe du Roy. Dans Ortelius⁶¹ on trouvoit *Valentinae* ou *Valentinianae*. On s'en est tenu à l'autorité de M. de Thou qui met *Valentinae*.

On a reparlé de la médaille sur la prise de Courtray et de Dixmud en 1683. Après avoir bien agité la chose, on a cru devoir s'en tenir sur le type à celuy qui avoit esté fait, sçavoir Mars qui monstre à l'Espagne un rouleau où il y a quelque chose d'écrit. Pour la légende, M. de Tourreil vouloit mettre un passage de Lucain : « *Omnia data qui justa negat*. « Ces paroles disent assez bien que les Espagnols mettoient le Roy en droit de se servir de la voye des armes, faute de luy vouloir faire raison sur les prétentions qu'il avoit à cause de la chastellenie d'Alost, mais cette manière peu grave et peu usitée de mettre un vers à une légende n'a pas plu à la compagnie et on a remis à en parler dans une autre assemblée.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 9 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant, M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur la marche de Monseigneur au pont d'Espierre et celuy de la prise de Valenciennes. La compagnie en a esté contente. M. l'abbé Bignon a laissé ces desseins-là entre les mains de M. l'abbé Tallemant jusqu'à ce qu'il y en ait plusieurs pour les monstrer ensemble à M. de Pontchartrain.

M. Charpentier a monstré à la compagnie un dessein qu'il a fait sur le sacre du Roy. C'est un évesque avec sa mitre en teste ; il tend la main pour

⁶¹. Abraham Ortelius, *Theatrum orbis terrarum*, Anvers, 1570.

recevoir la Sainte Ampoule que le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, apporte du ciel et le Roy est à genoux devant luy. Pour légende : « *Potestas a solo numine delata* » et à l'exergue : « *Regis sacra inunctio* » ou « *Regis inauguratio* », ou « *Regis sacratio*. « À l'égard du type on a trouvé plus à propos de représenter le sacre du Roy de mesme qu'il l'est dans une pièce de tapisserie des Gobelins et pour légende ces paroles : « *Potestas a solo numine delata* » ont semblé trop générales, estant vray de dire que tous les roys héréditaires ne tiennent leur couronne que de Dieu. Il falloit donc dire seulement avec élégance le sacre du Roy. *Inauguratio* a paru trop payen ; plusieurs ont insisté sur « *sacra inunctio* », mais cela ressemble un peu au sacrement des Saintes Huiles. Enfin, on s'est arrêté à ces mots : « *Rex coelestis oleo unctus* » et à l'exergue : « *Remis. VII Jun. 1654.* »

M. l'abbé Bignon a dit qu'il seroit bon d'examiner encore si on n'avoit pas oublié quelque sujet de médaille et qu'il luy sembloit qu'on pouvoit encore en trouver quelqu'un qui méritoit l'attention. Chacun aussytost en a proposé et en voicy un petit mémoire :

La construction de Fort-Louis, de Montroyal, de Longhüy et de Landaw, le port et l'arsenal de Rochefort, le port et l'arsenal de Brest, le rabais des tailles en 1678 à la paix de Nimègue, les galères du roy au nombre de 42 sur la Méditerranée, l'establissement des galères dans les ports de l'Océan.

On monstrera ce mémoire à M. de Pontchartrain pour sçavoir son sentiment.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 12 février

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein sur l'achapt de Dunkerque qu'il a réformé. La compagnie en a esté contente.

On a reparlé de la légende de la médaille de Courtray et de Dixmud. M. de Tourreil a proposé : « *Mars juris negati repetito*. « Quelques-uns ont dit d'abord que la prise de ces deux places estoit trop peu de chose pour y employer ces mots-là, mais on a répondu que quoyque ces deux villes fussent peu fortifiées et qu'elles ayent esté aussytost prises

qu'assiégées, cet événement qui paroist peu de chose présentement estoit néanmoins considérable par ce qui l'a suivy qui est la prise et ensuite la cession de Luxembourg par un traité. Ce qui a aresté ensuite la compagnie est le mot de *repetitor* qui, bien que très bon et très latin, pouvoit faire quelque peine à cause du mot françois de « répéteur. « C'est pourquoy, sans s'esloigner de cette pensée, on a résolu de mettre : « *Mars jus negatum repetens*. « À propos de Dixmud on a proposé encore si dans la disette des sujets de médailles pour l'année 1695, on n'en devoit pas faire une sur la prise de Dixmud et Denisse où plus de sept mille hommes se rendirent prisonniers de guerre. La compagnie qui avoit plus d'une fois eu peu d'égard à cet événement a jugé nécessaire d'y penser. M. l'abbé Tallemant a rapporté un type dessiné par M. Coypel et qu'il avoit gardé. C'est un soldat armé qui est à genoux, qui met les armes bas. Cela est imité de l'antique où on voit un Persan à genoux qui rapporte des estendars pris sur les Romains. On a approuvé ce dessein comme très convenable et MM. ont promis de penser à la légende.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 16 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a proposé deux desseins de médaille sur l'azile donné par le Roy au roy d'Angleterre et à sa famille. Le premier est de représenter le Roy près d'un autel à l'antique et de l'autre costé le roy d'Angleterre avec la reyne qui tient le prince de Galles entre ses bras ; pour légende : « *Custos et defensor salutis*. « Le second dessein est une Piété à l'antique qui reçoit le roy d'Angleterre et sa famille ; pour légende : « *Pietas fortissimi principis*. » Il y a eu plusieurs différens avis sur ces deux desseins. La légende du premier, quoyque employée dans les médailles des bons siècles, n'a pas semblé assez noble ; le dessein de la Piété a plu davantage ; quelques-uns vouloient oster « *fortissimi principis* » ; d'autres croyoient ces mots nécessaires pour faire connoistre que la piété ou bonté du Roy estoit accompagnée de puissance et de force ; plusieurs vouloient mettre la France en la place de la Piété et pour légende : « *Regum azilum*. »

Registres de 1697.

M. Racine proposoit dans cette pensée de représenter le roy d'Angleterre tenant le coin d'un autel pour signifier l'azile, mais on a bientost quitté ce dessein parce que « *azylum* » ne se dit que d'un lieu et que peignant la France, elle est en quelque sorte personifiée et par conséquent, on ne peut pas dire qu'elle est un azyle. Ainsy on est revenu à la Piété ou la France qui reçoit le roy d'Angleterre et on n'a pu se déterminer pour la légende.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 23 février

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. Le mardy jour du carnaval avoit vaqué.

On a reparlé de la légende pour la réception du roy d'Angleterre en France. M. Despréaux a proposé pour la Piété ou pour la France : « *Adjutrix regum* », le mot d'*adjutrix* estant employé dans l'antique à une médaille de Victorinus. On a trouvé que pour la Piété cette légende n'estoit pas bonne parce que cela est trop général, car il est tousjours vray que la Piété est secourable, mais pour la France, cela se peut dire parce qu'elle est ordinairement l'azile et le secours des roys ; cela luy est particulier.

On a examiné ensuite ce qu'on mettroit à l'exergue. Plusieurs ont cru qu'il ne falloit que la datte, le type faisant assez connoistre la chose ; d'autres disoient que les dattes s'effacent avec le temps et que l'événement est assez remarquable pour le marquer précisément. M. Charpentier proposoit de mettre : « *Jacobus secundus Magnae Britanniae rex cum domo regiam in Galliam receptus* », mais malgré les abbréviations qui s'y peuvent faire, cela a paru trop long pour une exergue. Après avoir bien agité la chose, on n'a pu encore se déterminer.

M. Coypel a montré à la compagnie un des desseins de la médaille sur la prise de Maestrick qu'il a réformé. La compagnie en a esté contente. M. l'abbé Tallemant le doit envoyer à M. l'abbé Bignon.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 26 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a travaillé encore à la médaille de la réception du roy d'Angleterre et pour déterminer entièrement le type. M. l'abbé Bignon ayant demandé les avis, on a résolu de représenter la France qui tend la main au roy d'Angleterre, la reine près de luy qui tient le prince de Gales entre ses bras. Quelques-uns insistoient à figurer la Piété plustost que la France, à cause qu'il y a un interest de religion dans cet événement, mais le type de la France a paru plus convenable. Il a esté question ensuite de sçavoir comment on représenteroit le roy d'Angleterre ; les uns vouloient qu'il fust en habit de cavalier, comme il estoit en arrivant en France et de mettre comme en broderie sur le lange du jeune prince les armoiries d'Angleterre, mais cela n'a pas paru assez sérieux pour une chose aussy mémorable que celle-là. On a jugé pus à propos de le représenter avec son manteau royal et la couronne en teste, d'autant plus qu'on vouloit faire connoistre qu'il avoit tousjours le titre et la dignité de roy ; dans le coin de la médaille sera un bouclier aux armes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

Pour la légende on est convenu de mettre : « *Gallia regum adjutrix* » et à l'égard de l'exergue M. Despréaux vouloit mettre : « *Jacobus II Magnae Britanniae rex medio ex hoste receptus.* » Ces mots tirez de Virgile luy paroissoient convenir en cette occasion, à cause que le roy d'Angleterre a esté tité du milieu de ses ennemis pour se réfugier en France, mais cela a encore paru trop long, outre que la médaille n'admet guères des fins de vers. La plupart ne vouloient rien mettre à l'exergue. Enfin, on a résolu de s'en rapporter à M. de Pontchartrain quand on luy monstrera la médaille dont M. Coypel s'est chargé de faire le dessein.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 2 mars

MM. Charpentier, Racine, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. L'abbé Bignon ne pouvant venir à l'assemblée a envoyé un mémoire en forme de petite

histoire⁶² que M. Perrault a fait pour faire connoistre le temps et les circonstances de l'establissement des académies des inscriptions, des sciences, de peinture, de sculpture et d'architecture à Paris et à Rome. Comme il a esté le premier secrétaire de l'Académie des inscriptions et qu'en qualité de premier commis de M. Colbert pour les Bastimens il estoit très bien instruit de toutes ces choses, il pouvoit mieux que personne donner les éclaircissemens pour la seüreté des dattes de ces establissements. M. l'abbé Tallemant a fait lecture de ce mémoire que la compagnie a trouvé très bien écrit et très exact et sur la foy duquel on a arrêté la date de la devise du Roy à l'année 1663 qui est le temps dans lequel elle a esté approuvée par l'Académie des inscriptions. L'Académie royale des sciences aura sa datte de l'année 1666. La médailles des gratifications accordées aux gens de lettres « *Bonarum artium remuneratori* » de la mesme année 1666 et le bastiment de l'Observatoire de l'année 1667.

À l'égard des Académies de peinture et de sculpture et d'architecture pour Rome, l'establissement est en 1667 et pour Paris, on prendra datte du temps auquel on a commencé de tenir les registres des assemblées faites par ordre du Roy et M. Coypel s'est chargé de s'en informer de M. son père, à présent directeur de l'Académie de peinture et de sculpture et pour celle d'architecture, M. l'abbé Tallemant s'en informera de M. Félibien le fils qui tient la plume de cette compagnie.

On ne mettra point à la médaille faite pour l'Académie des inscriptions la datte de sa première institution marquée par M. Perrault au commencement de l'année 1663 parce que l'on trouve plus à propos d'y mettre la datte des lettres patentes que M. de Pontchartrain fait espérer.

M. l'abbé Tallemant s'est chargé du soin de mettre et de réformer ces dattes sur le catalogue.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 5 mars

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

⁶². Le texte n'a pas été localisé.

M. Dacier a proposé un dessein pour une médaille sur ce que les ennemis en 1695 ont vainement bombardé Dunkerque et ont été obligés de se retirer après avoir eu une de leurs galiottes coulée à fond et toute leur flotte bien maltraitée. Comme il prétendoit que les deux galères du Roy qui estoient dans ce port avoient principalement contribué à chasser les ennemis, sa pensée estoit de mettre une galère à l'antique dans le port de Dunkerque et sur la poupe un soldat qui tient une couronne rostrale et pour légende : « *Victrices in Oceano triremes* » et à l'exergue : « *Dunkerca ignibus erepta*. » M. de Tourreil, sur le mesme sujet, proposoit de représenter une galiotte à bombes et des bombes qui crèvent en l'air ; pour légende : « *Vana incendia* », de Virgile au 8^e de l'*Énéide*, en parlant de Cacus (« *Hic Cacus in tenebris incendia vana vomentem corripit*. » Le dessin de M. Dacier plaisoit assez à la compagnie comme plus simple et plus conforme à l'antique ; on trouvoit seulement inutile de mettre ce soldat tenant une couronne rostrale, mais la légende « *Victrices in Oceano triremes* » ne plaisoit pas à cause que n'y ayant que deux galères et n'y ayant point eu de véritable combat, c'est un peu trop dire, outre que plusieurs ne tombent pas d'accord que les galères se dussent appeler trirèmes, parce que les galères antiques dont la figure mesme n'est pas bien certaine n'avoit aucun rapport avec les nostres ; le mot de l'exergue : « *Dunkerca ignibus erepta* » apparoissoit aussy trop vague et pouvoit faire croire dans la suite que Dunkerque a esté sauvé d'un grand incendie, ce qui n'est pas. Le mot de M. de Tourreil : « *Vana incendia* » avoit le mesme reproche. On a proposé pour le type de mettre la galère à l'antique dans le port, la poupe ornée d'un globe où sont les fleurs de lys et le globe couronné de lauriers, des débris de galiotte sur la mer et une bombe qui crève en l'air. M. Coypel exécutera ce dessein. Pour la légende, on a remis à la prochaine assemblée.

M. Dacier a encore dit à la compagnie une pensée qu'il avoit eue pour la conférence du cardinal Mazarin et de dom Louïs de Haro aux Pyrénées. Il vouloit représenter historiquement cette conférence dans l'île des Faisans et pour légende : « *Sacrum de pace stabilienda colloquium*. » Pour le dessein on a dit qu'il falloit que M. Coypel prist la peine de voir la pièce de tapisserie faite aux Gobelins à ce sujet-là et à l'égard de la légende, elle apparoissoit bonne, mais comme la médaille qui suit immédiatement est

l'entrevue des deux roys dans le mesme lieu et la légende : « *Regum colloquium* », on n'a pas cru à propos de la mettre. Quelqu'un a proposé : « *Consilium* », mais « *Sacrum consilium* » donneroit lieu à un équivoque qu'il faut éviter. MM. penseront encore à ces deux médailles.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 9 mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Despréaux a dit que pour légende à la médaille de Dunkerque, il croyoit qu'il falloit mettre : « *Dunkerca ab infandis ignibus servata* », ou suivant la phrase mesme de Virgile : « *Infandi ignes a Dunkerca prohibiti*. » Ce mot d'« *infandi ignes* » pour les bombes lui paroissoit très convenable ; c'est au premier livre de l'*Énéide* que les Troyens sauvez du naufrage en parlant à Didon et luy demandant retraite et azyle, luy disent : « *Prohibe infandosa navibus ignes*. « La compagnie a bien cru que c'estoit très bien exprimer les bombes que de mettre « *infandi ignes* », mais comme nous nous sommes servis les premiers des bombes pour Gênes, Barcelone, Alger, Liège, Bruxelles, etc., et que nous y avons employé le mot de « *fulmen fulminata* », il ne semble pas à propos de les nommer « *infandi ignes* », quand ce sont les ennemis qui s'en servent. On a proposé de mettre seulement : « *Dunkerca servata* », parce que le type dit assez le reste, mais le mot « *servata* » ne sembloit pas encore assez bien exprimer que Dunkerque, que les ennemis croyoient mettre en cendres n'avoit souffert aucun dommage et M. Charpentier ayant proposé : « *Dunkerca illaesa* », toute la compagnie a applaudy et s'y est arrestée.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la prise de plusieurs villes en 1645 et elle a esté arrestée [tondo vide]. L'année 1645 fut fameuse par la prise d'un grand nombre de villes et de places. Le comte du Plessis-Praslain prit Rosès et le fort de la Trinité en Catalogne ; le comte d'Harcourt qui commandoit un gros corps d'armée dans le mesme pays, après avoir battu les Espagnols sur la Segre et dans les montagnes, prit les villes et chasteau d'Agramont, les villes et chasteau de Camaras et enfin Balaguier. En Lorraine, La Mothe qui s'estoit rendue très formidable par les partys

qu'elle envoyoit jusqu'à Chalons et à Vittry et qui mettoit à contribution plus de 1800 bourgs et villages, après un blocus de près de six mois et cinquante-sept jours de tranchée capitula et se rendit au marquis de Villeroy qui commandoit à ce siège. En Allemagne, dès le mois d'avril, le gouverneur de Brisac s'estoit rendu maistre de cinq places que les ennemis tenoient sur le Rhin et qui empeschoient la navigation entre Strasbourg et Spire et au commencement de juillet le vicomte de Turenne prit en passant la ville de Veinm. Le mareschal de Grammont, détaché avec six pièces de canon, s'empara de Winmpfem qui facilita à l'armée le passage du Nekre. Le duc d'Anguyen⁶³ prit Wisloc et ensuite Rotemburg qui, de toutes les places qui sont sur le Tauber fut la seule qui osa se deffendre et après la bataille de Northlingen, il força la garnison de Northlingen à se rendre à discrétion et assiégea Dunkespiel qui soutint quatre jours de siège. D'un autre costé, le prince Thomas⁶⁴ qui commandoit l'armée du Roy dans le Milanois prit Vigevano, place considérable entre Pavie et Milan. La forteresse appelée Rocca di Vigevano se rendit après dix-neuf jours de tranchée. Pendant ces heureux succès en Allemagne, en Lorraine, dans le Milanois et en Catalogne, M. le duc d'Orléans faisoit des progrès très considérables en Flandres où, après avoir emporté d'assaut trois forts dans sa marche, il prit Mardrik et le fort de Link, au mois de juillet et en aoust Montcassel, Eterre, Merville et Béthune d'où il détacha le mareschal de Rantzau pour le siège de Villers et le mareschal de Gassion pour celuy de Saint-Venant. Ces deux places prises au commencement de septembre avec la ville d'Armentières, celle de Menin et plusieurs chasteaux de l'Artois, rendirent le Roy entièrement maistre de la Lys et cette glorieuse campagne fut heureusement terminée à la fin d'octobre par la prise de Trêves que le vicomte de Turenne força à prévenir ses attaques en ouvrant ses portes aux troupes du Roy.

Toutes ces places prises en une seule année font le sujet de cette médaille ; la France est assise à l'ombre d'un laurier sur un amas d'armes et tient une petite Victoire de la main droite. La légende : « *Gallia ubique victrix* » signifie que la France a esté partout victorieuse. On lit à l'exergue : « *XXXV urb.*

⁶³. Enghien.

⁶⁴. De Savoie-Carignan.

aut arc. captae, 1645 », trente-cinq villes ou forteresses prises en 1645.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 12 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur l'arrivée du roy d'Angleterre en France. Il avoit très bien représenté le roy d'Angleterre avec son habit royal et la couronne en teste, la reyne son espouse à costé de luy tenant le prince de Gales entre ses bras. La France qui le reçoit avoit un autel derrière elle. Plusieurs ont blâmé cet autel, disant qu'on ne doit point mettre un autel profane que d'en mettre aussy un à la manière des chrestiens ; cela ne convient guères à une médaille. D'autres disoient que l'autel estoit nécessaire pour marquer que la Religion estoit un des principaux motifs que le Roy a eus en donnant azyle au roy d'Angleterre et qu'il n'estoit pas besoin de mettre un autel avec un crucifix, quoyque cela se pust faire, estant de l'usage de mettre un autel à l'antique pour tout ce qui regarde la Religion, la Piété et la Paix. On a cru néanmoins qu'il estoit plus à propos de ne point mettre d'autel et M. Coypem aura soin de l'oster de son dessein.

On a reparlé de la médaille sur la conférence. M. Dacier vouloit, pour faire connoistre que les deux ministres estoient en conférence pour la paix, qu'on y représentast Mercure descendant du ciel avec son caducée. À cela on a fait deux objections qui ont esté décisives, l'une qu'il n'y a pas de bienséance de mettre une divinité payenne près d'un cardinal et l'autre que Mercure avec son caducée ne signifie pas la paix, estant tousjours employé en cet estat pour se faire un passage aux Enfers. M. Racine proposoit au lieu de représenter la conférence historiquement, de figurer un petit temple dans l'isle des Faisans et la Paix qui descend du ciel et pour légende : « *Pacis adytum* », pour dire le sanctuaire de la paix. Cette pensée a paru bonne, mais on a jugé plus à propos de représenter l'historique.

On a encore proposé les légendes : « *Pacis sancienda* » ou « *Ineundae colloquia* » ou « *congressus* », mais la compagnie n'en a pas esté contente.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 16 mars

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Charpentier a apporté le dessein de la médaille sur la bataille de Rethel. On l'a lue et M. Despréaux a dit que les principales circonstances de l'action n'y estoient pas marquées. La compagnie l'a prié de la revoir en son particulier et mesme de la refaire s'il le jugeoit à propos, ce qu'il a accepté [tondo vide].

Le mesme M. Despréaux a donné à examiner la description qu'il a faite sur la mort du feu roy et elle a esté arrestée. Au mois de février de l'année mil six cens quarante et trois, le roy Louis XIII tomboit malade d'une fièvre lente qui le consuma enfin, peu à peu, de sorte que vers la fin du mois d'avril de la mesme année on désespéra entièrement de sa guérison. Il vit bien luy-mesme qu'il n'avoit pas encore longtemps à vivre, et songea à prévenir les désordres que sa mort pouvoit causer. Il pourveüt à tous les besoins de ses armées, nomma à toutes les charges et à toutes les places vacantes, fit baptiser le dauphin son fils qui n'estoit qu'ondoyé et établit la reine sa femme, régente après sa mort par une déclaration expresse qu'il fit lire en présence de tous les grands du royaume assemblés par son ordre dans la chambre où il estoit malade et cette déclaration fut aussytost vérifiée en parlement. Ensuite, il ne songea plus qu'à bien mourir. Il avoit esté durant sa maladie en de continuels exercices de piété ; il les redoubla encore dans les derniers jours de sa vie, montra une entière résignation à la volonté de Dieu, receut les sacremens avec une ferveur toute singulière et mourut enfin le 14^e jour de may, extrêmement regretté de ses sujets dont il estoit fort aimé. Il s'est fait sous son règne un nombre infini d'actions à jamais mémorables et on peut dire que c'est luy qui a jetté les premiers fondemens de cette grandeur où la France est enfin parvenue sous le roy, son fils. C'estoit un prince chaste, modéré, vertueux et si amy de la justice qu'on luy a donné par excellence le nom de juste et c'est cette qualité qu'on a principalement en veüe dans cette médaille ; on voit la Justice debout sur son piédestal qui couronne le prince. Les mots de la légende : « *Parenti optime merito* » signifient que le roy son fils a fait frapper cette médaille en reconnaissance de ce qu'il doit à

un si bon père. Il y a à l'exergue : « *Obiit 14 Maii 1643* », c'est-à-dire il mourut en l'année 1643, le 14 may.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 19 mars

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a rapporté la médaille sur l'arrivé du roy d'Angleterre en France. La compagnie l'a approuvée et M. l'abbé Tallemant la doit envoyer à M. l'abbé Bignon.

M. Dacier a proposé pour la paix de Savoye de représenter l'Aurore qui annonce le jour et pour légende : « *Nuncia solis paciferi* » et à l'exergue : « *Sabaudiae pax.* » On ne s'est guères arrêté à cette pensée parce que l'allusion du soleil au Roy est trop rebattue, outre qu'on ne trouve nulle part que le soleil ayt esté nommé « *pacifer.* » M. l'abbé Tallemant avoit eu une autre pensée sur le mesme sujet ; comme effectivement cette paix est très avantageuse au duc de Savoye, il faut surtout s'attacher au motif qui a obligé le Roy à se relascher si considérablement et pour cela il avoit imaginé de faire connoistre que c'est l'effet d'une grande prudence dans le Roy qui, par cette paix, se trouvant soulagé de la plus forte dépense, devient en quelque sorte le maistre de la paix et de la guerre. Il proposoit donc de représenter Minerve tenant d'une main sa lance et de l'autre un rameau d'olivier et près d'elle l'Hymen qui tient deux boucliers, l'un aux armoiries de France et l'autre aux armoiries de Savoye ; pour légende : « *Minerva pacifera* », Minerve marque la prudence du Roy et l'Hymen marque le mariage de mst le duc de Bourgogne avec la princesse⁶⁵. Cette pensée a plu à la compagnie et M. Coypel s'est chargé du dessein.

M. Despréaux a en mesme temps proposé sa pensée sur les mesme sujet. Il avoit trouvé une médaille de l'empereur Philippe qui fit la paix avec le roy de Perse en luy rendant la Mésopotamie et l'Arménie et cette médaille a pour légende : « *Pax fundata cum Persis.* » Il vouloit donc se servir de cette idée et représenter la paix à l'ordinaire et mettre pour légende : « *Pax fundata cum Sabaudia.*

⁶⁵. Marie-Adélaïde de Sardaigne, d^{ss}e de Bourgogne.

» La compagnie a trouvé que cette légende mettoit un peu trop d'égalité entre le Roy et le duc de Savoye. Après avoir raisonné sur ces différentes pensées, la compagnie a décidé d'en remettre la délibération à une autre assemblée et MM. ont promis de faire leurs réflexions.

M. Despréaux a proposé aussy un dessein sur l'establissement de la chambre de justice. Sa pensée estoit de représenter la Justice assise, tenant sa balance et pour légende : « *Repetundarum iudices constituti.* » Le type et le mot ont paru si justes que toute la compagnie a applaudy et M. Coypel s'est chargé d'en exécuter le dessein.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille du roy d'Angleterre où il avoit osté l'autel. M. l'abbé Tallemant le doit envoyer à M. l'abbé Bignon.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 23 mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a dit que sur la prise de Dixmud et de Deinsse en 1695 où sept mille hommes des ennemis furent faits prisonniers de guerre, la compagnie ayant approuvé le type qu'il avoit proposé d'un soldat à genoux qui pose ses armes, il avoit songé de mettre pour légende : « *Septem mille dedititii, armis traditis.* » Ces mots employés en plusieurs endroits des commentaires de César ont plu à la compagnie. On mettra à l'exergue : « *Deinssium et Dixmuda captae, 1695.* » M. l'abbé Tallemant s'est chargé d'envoyer cette médaille à M. l'abbé Bignon.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur la paix de Savoye. La Minerve a esté du goust de tout le monde, mais la plupart ont blasmé l'Hyménée qui tient les deux boucliers. On soutenoit néanmoins qu'il estoit nécessaire pour faire connoistre les deux choses en mesme temps qui sont la paix et le mariage, outre que l'assemblage des deux escus fait connoistre que c'est la paix de Savoye, ce que la Minerve seule ne détermineroit pas. Cela a donné à M. Despréaux de proposer encore son dessein comme plus simple et d'autant que la légende [l']avoit un peu blessé, il vouloit mettre au lieu de « *Pax fundata cum Sabauda* », « *Pax Sabaudiae, Italiae quies* » parce qu'un des principaux motifs qu'a eu le Roy en faisant cette

paix a esté de délivrer l'Italie du joug de l'Empereur qui mettoit à contribution tous les estats des princes d'Italie. À propos de cela M. Charpentier a proposé de mettre : « *Italia resurgens* », comme on voit « *Roma resurgens* » en plusieurs médailles des Empereurs. M. Racine vouloit : « *Salus Italiae*. « Contre toutes ces légendes on disoit que c'estoit peut-estre trop découvrir le foible de cette paix où le Roy se retire luy-mesme entièrement de l'Italie, en abandonnant Casal et Pignerol, mais on a néantmoins trouvé un vray si beau et si noble dans cette pensée qu'on a résolu que M. Coypel dessinerait cette médaille et que l'on présentera les deux à M. de Pontchartrain pour choisir ou pour les garder toutes deux et à l'égard des différents mots, ou « *Quies Italiae* » ou « *Italia resurgens* », comme ils paroissent également bons, on luy en rapporte pareillement le choix.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant

Du mardy 26 mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description réformée par M. Despréaux de la médaille sur la bataille de Rethel et elle a esté arrestée [dessin]. Les Espagnols profitant des troubles de la France avoient fait de grands progrès dans la Picardie et dans la Champagne où ils estoient entrés forts de plus de trente mille hommes et le mareschal Du Plessis à qui on avoit confié le soin de ces provinces s'estoit veü obligé, avec le peu de troupes qu'il avoit alors, de s'enfermer dans Rheims, mais au commencement du mois de décembre il receüt un très grand détachement de l'armée qui avoit accompagné le Roy dans la Guienne où les désordres estoient enfin appaisés, il crut donc avec ce renfort devoir entreprendre quelque chose et malgré les approches de l'hyver, il alla mettre le siège devant Rethel, place très importante dont les ennemis s'estoient emparés et d'où ils pouvoient faire des courses jusqu'à Paris. Il la pressa si vivement que le vicomte de Turenne qui estoit alors dans leur parti et qu'ils avoient laissé dans la Champagne avec un corps d'armée de treize à quatorze mille hommes, s'avança inutilement pour secourir la place et en arrivant la trouva prise. Il fut contraint de se retirer en diligence, mais le mareschal Du Plessis qui le vouloit empescher

d'hiverner dans cette province le suivit aussytost et quoyque plus foible de moitié en cavalerie, résolut à quelque prix que ce fût de le combattre. Il ne tarda guères à l'atteindre ; les deux armées marchèrent quelque temps à la veüe l'une de l'autre sur deux hauteurs parallèles et qui n'estoient séparées que par un vallon d'environ un demy-quart de lieue de large ; le mareschal Du Plessis se préparoit à descendre ce vallon lorsqu'il s'aperceut que les ennemis eux-mesmes le descendoient et venoient à luy. Il rangea son armée en bataille sur la colline qu'il occupoit et se servant de l'avantage que luy donnoit la hauteur, fondit sur eux avec tant de succès qu'après un combat fort opiniasté, il les rompit entièrement, tua douze cens hommes, prit tout leur canon et tout leur bagage et fit trois mille prisonniers entre lesquels on comptoit plusieurs de leurs principaux commandans. Le vicomte de Turenne eut assez de peine de se sauver luy troisieme⁶⁶. On peut dire que cette victoire fut le salut de la France puisque ce fut elle qui mit la reyne régente en estat de s'opposer aux factions dont le royaume estoit alors déchiré et de mettre les rebelles à la raison.

C'est le sujet de cette médaille, la Victoire tenant d'une main un javelot et de l'autre un bouclier, y foule aux pieds la Discorde. Il y a à la légende : « *Victoria Rethelensis* », la victoire de Rethel et on lit sur le bouclier ce mot : « *De Hispanis* » pour monstrier que cette victoire a esté remportée sur les Espagnols.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 30 mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

M. de Tourreil a proposé un dessein sur la prise de Saint-Omer. Sa pensée estoit de figurer une couronne murale avec une palme et une branche de laurier pour marquer que cette prise est le fruit de la victoire et pour légende : « *Victoriae partus* » ou « *munus*. « On a trouvé ce dessein peu avantageux pour le graveur, mais il est bon qu'il y en ayt quelques-uns de cette sorte ; à l'égard de la légende, elle a paru un peu vague parce que toute prise de ville est le fruit ou un présent de la victoire. M.

⁶⁶. Faute de transcription sans doute, pour "luy-mesme. «

Registres de 1697.

Despréaux a dit qu'il croyoit plus à propos de peindre la victoire aux pieds de laquelle est la ville de Saint-Omer prosternée et en s'attachant à la pensée de M. de Turreil, y adjouster le nom de la victoire de Cassel : « *Victoriae Castellensis fructus.* » La compagnie a approuvé cette légende et le type proposé par M. Despréaux. M. l'abbé Tallemant le doit donner à M. Coypel. La compagnie s'est séparée, selon la coutume, jusqu'après les festes, c'est-à-dire jusqu'au mardy 16 avril.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 16 avril

MM. Charpentier, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté à l'Académie le second dessein de la paix de Savoye où il y a pour légende : « *Sabaudiae pax* » et à l'exergue : « *Salus Italiae.* » La compagnie a esté contente. M. l'abbé Tallemant le doit envoyer à M. Bignon.

On a examiné la description faite par M. de Turreil de la médaille sur l'establissement de l'Académie Française au Louvre et elle a esté arrestée [tondo vide]. Environ l'année 1629, quelques particuliers, tous gens de lettres et d'un rare mérite, résolurent de se voir une fois la semaine. Ils choisirent pour cela la maison de celuy qui se trouva logé le plus commodément pour les recevoir et à une distance presque égale de tous les autres. Là, ils se communiquoient leurs ouvrages, s'entredisoient librement leurs avis et sans autres loix que celles de la politesse et de l'amitié. Ils goûtoient ensemble toute la douceur, tous les charmes d'un commerce d'esprit que l'émulation anime tousjours et que la jalousie n'aigrit jamais. Ils s'assemblèrent ainsy trois ou quatre ans, après quoy le cardinal de Richelieu, sur le récit avantageux qu'on luy avoit fait de cette petite assemblée et des personnages qui la composoient, leur fit proposer si elles ne voudroient point faire un corps et le cardinal aussytost prit fort à cœur cet establissement. On leur déclara de sa part qu'ils pouvoient s'assembler à l'ordinaire, augmenter leur nombre et concerter la forme et les réglemens qui leur conviendroient le mieux à l'avenir. On receüt d'abord plusieurs personnes distinguées par leur mérite et mesme par leur dignité, entre autres le garde des Sceaux Séguier, depuis Chancelier de France ; on fit des

statuts, on créa des officiers ; le roy Louis XIII accorda des lettres patentes qui, au mois de février 1635, établirent cette compagnie sous le nom d'Académie Française et en déclarèrent protecteur le cardinal de Richelieu. Depuis leur institution le lieu de leurs assemblées changea fort souvent ; ces changemens causés, tantost par une maladie ou par une absence, tantost par les affaires du particulier qui prestoit sa maison, durèrent jusqu'à la mort du cardinal de Richelieu. Alors le chancelier Séguier fit dire à la compagnie qu'il désiroit qu'elle s'assemblast chez luy, ce qu'elle fit et l'élut ensuite pour son protecteur. Il l'honora de sa présence au milieu de ses plus grandes occupations, mais enfin le chancelier estant mort, l'Académie alloit redevenir errante si le roy luy-mesme n'eust pris le soin de la fixer. Il voulut bien pour la gloire des lettres succéder à un de ses sujets et se faire protecteur de cette compagnie et permit aux académiciens de s'assembler au Louvre. Ils y ont tousjours depuis continué leurs exercices et sans perdre de veüe tout ce qu'ils doivent à leur auguste bienfaiteur. La majesté du lieu le leur remet sans cesse devant les yeux et les attache de plus en plus aux devoirs qu'impose une si glorieuse protection. C'est le sujet de cette médaille. On y voit l'isle de Delos qui, selon la fable, estoit errante, Latone avec ses deux enfans, Apollon et Diane, fait connoistre que cette isle a esté fixée par leur naissance. Les mots de la légende, tirés de Virgile : « *Immotam coli dedit* » signifient que d'errante elle est devenue immobile ; à l'exergue, il y a : « *Academia gallica intra regiam excepta* », l'Académie Française placée dans le palais du Roy, 1672.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 20 avril

MM. l'abbé Bignon, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a reparlé de la légende pour la médaille proposée sur la réception du roy et de la reyne d'Angleterre et quelques-uns ont dit qu'ils ne pouvoient approuver le mot : « *Gallia regum adjutrix* », quoyque dans les assemblées précédentes la compagnie en eust paru contente. Leur raison estoit qu'on n'avoit pas donné un secours assez utile au roy d'Angleterre pour pouvoir mettre « *Regum adjutrix* » ; les autres respondoient que le Roy avoit

assez fait pour pouvoir employer ce mot, qu'il a conservé l'Irlande pendant deux ans, qu'il a presté des troupes pour seconder l'entreprise de ce prince en Angleterre et qu'enfin ce n'est presque que pour ses interets que cette guerre a esté soutenue depuis tant d'années. On a beaucoup disputé sur cette matière et on a encore proposé « *regum azylum* », à quoy il a esté allégué les mesmes raisons qui avoient desjà esté dites dans les autres assemblées et enfin on a résolu de s'en rapporter au sentiment de M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Stenay et elle a esté arrestée [tondo vide]. Durant les divisions de la France, les Espagnols s'estoient emparés de Stenay, place très forte, munie d'une bonne citadelle et faisoient de là des courses tout au long de la Meuse et dans la Champagne qu'ils avoient mise à contribution. Le Roy qui estoit à Reims où il venoit d'estre sacré, fit investir Stenay. Le marquis de Faber eut la conduite du siège et S. M. se rendit à Sedan qui n'en est qu'à deux ou trois lieues ; la tranchée fut ouverte le 3^e de juillet ; le Roy vist tous les jours les travaux, alloit souvent à la tranchée et anima si fort les troupes par sa présence que la ville et la citadelle se rendirent assez tost pour donner le temps de secourir Arras que les ennemis avoient assiégé. C'est le sujet de cette médaille. La ville de Stenay à genoux reçoit un estandard des mains de la France ; les mots de la légende : « *Vrbium gallicarum ad Mosam securitas* » font entendre que la prise de cette place assuroit toutes les villes françoises sur la Meuse ; à l'exergue on lit : « *Stenaeum captum* », prise de Stenay 1654.

M. de Tourreil a pris congé de la compagnie pour aller aux conférences de la paix en Hollande.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 23 avril

MM. Charpentier, Renaudot, Dacier, Tallemant.
M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur ce que le duc de Bavière fut battu et chassé de ses estats et elle a esté arrestée [tondo vide]. Maximilien, duc de Bavière, que l'Empereur avoit investi de l'électorat au préjudice de l'électeur palatin, après avoir conclu vers la fin de 1647, une trêve avec les Suédois, l'avoit rompue

presque aussytost. Il espéroit avec le secours de l'Empereur profiter des circonstances favorables que luy offroit la révolte des troupes de Weimar qui estoient au service de la France et, en effet, il se rendit maître en peu de temps de Memmengen et de Nordlingen. Le maréchal de Wrangel, général des Suédois, pressé d'un autre costé par l'armée de l'Empereur, fut obligé d'abandonner la Bohème et en mesme temps le landgrave de Hesse vit son pays ravagé par le général Melander qui commandoit l'armée impériale et qui prit la ville de Marpourg. L'année suivante, le Roy qui travailloit à procurer la paix à l'Allemagne et qui la voyoit esloignée par la rupture de cette trêve, donna ordre au vicomte de Turenne de se joindre au général Wrangel et au comte de Konismark. Les Suédois fortifiez par ce secours, marchèrent vers la Hesse, en chassèrent les Impériaux et les Bavaois et les deffirent près de Sommershausen, le 17 may. Le général Melander se sauva avec peine à Ausbourg où il mourut des blessures qu'il avoit receües dans le combat. Le vicomte de Turenne et les Suédois ayant passé le Lech poursuivirent partout les ennemis, prirent Freizingen et plusieurs autres places et se rendirent maîtres de toute la basse Bavière, au-delà de l'Inn. C'est le sujet de cette médaille. La Victoire y est représentée avec un trophée sur son épaule et les mots de la légende : « *Fractae fidei ultrix* » signifient que la France vangea en cette occasion la foy violée par les ennemis dans la rupture de la trêve. Les mots de l'exergue : « *Pulso trans Oenum Bavaro* » signifient que le duc de Bavière fut chassé de tous ses estats au-delà de la rivière d'Inn, 1648.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 27 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a apporté un catalogue des livres pour augmenter la petite bibliothèque de l'Académie et a dit qu'il y avoit un fond pour les acquérir incessamment⁶⁷. On a lu ce catalogue et on y a adjousté quelques livres qu'on a jugés nécessaires.

67. Nous ne possédons plus le catalogue de ces livres. Voir F. Fossier, *De la République des lettres à la science institutionnelle*, à paraître.

On a reparlé de la médaille sur la conférence et M. Racine a insisté sur la proposition qu'il avoit desjà faite de représenter un petit temple rond dans l'isle des Faisans et Mercure qui descend du ciel avec son caducée. La compagnie a paru mieux gouter ce dessein qu'elle n'avoit fait la première fois et la légende : « *Pacis adytum* » a esté fort approuvée et à l'exergue : « *Ad Bidassoam. 1659.* » M. Charpentier proposoit au lieu d'un temple de mettre seulement un autel de la Paix à l'antique et pour légende : « *Ara pacis* », à l'exergue : « *Congressus ad Bidassoam.* » On a trouvé cette pensée très bonne, mais le type de l'autre a paru plus beau, avec la légende et M. Coypel s'est chargé de le dessiner.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Belfort et elle a esté arrestée [tondo vide]. Belfort est une place importante entre la Franche-Comté, l'Alsace et la Lorraine. Le comte de La Suze qui y commandoit pour le prince de Condé et qui y avoit une garnison forte et nombreuse, inquiétoit extrêmement ces deux dernières provinces et en tiroit de grosses contributions. Le Roy, après s'être rendu maistre de Bar et d'une partie de la Lorraine, prit Sainte-Menehould dans la fin de novembre et donna aussytost ordre au mareschal de La Ferté d'aller assiéger Belfort. La mauvaise saison et la valeur des assiégés rendirent ce siège long et pénible ; le comte de La Suze enfin se sentant pressé, capitula à condition, néanmoins, de ne rendre la place que quinze jours après et en cas qu'il ne luy vint aucun secours. Tous les passages estoient si bien occupez que les ennemis ne purent y faire passer des troupes. Ainsy, le 27 février de l'année 1654, Belfort fut remis au mareschal de La Ferté et la Lorraine et l'Alsace se trouvèrent dans une parfaite tranquillité. C'est le sujet de cette médaille. On y voit ces deux provinces représentées par deux femmes assises, appuyées sur les boucliers où sont leurs armoiries ; les mots de la légende : « *Alsatae et Lotharingiae quies* » et ceux de l'exergue : « *Belfortium captum* » signifient que la prise de Belfort fait le repos de l'Alsace et de la Lorraine.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 30 avril

MM. Charpentier, Racine, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné deux descriptions de médailles faites par M. l'abbé Renaudot, l'une sur la prise de Munic et de toutes les villes de la Bavière et l'autre sur l'establisement des manufactures et elles ont esté arrestées [tondo vide]. Après que l'armée bavaroise jointe à celle de l'Empereur eut esté défaite près d'Aubourg par le vicomte de Turenne qui commandoit l'armée du Roy en Allemagne et par le mareschal Wrangel et le comte de Konismark, généraux des troupes suédoises, le duc de Bavière fut obligé d'abandonner Munic, sa ville capitale et toute la basse Bavière jusqu'à la rivière d'Inn. Les débris de son armée suffirent à peine pour en deffendre le passage aux armées victorieuses en se retranchant dans la petite ville de Muldorf. Les François et les Suédois se rendirent facilement maistres de Freisingen, de Landschut, de Watterbourg, Hochebourg, Rosenheim, Neirmark et de plusieurs autres places au-delà de l'Inn, sans que les Impériaux, ny les Bavaois fussent en estat d'empescher la conquête entière et la désolation du pays. C'est ce qu'on a voulu marquer par cette médaille. La Bavière y est représentée sous la figure d'une femme désolée près de laquelle est un bouclier aux armes de ce duché. La légende : « *Bavaria profligata* » signifie la conquête et la désolation de la Bavière, 1648.

[Tondo vide]. Les manufactures estrangères estoient tellement recherchées qu'elles avoient en quelque manière étouffé l'industrie naturelle de la nation. Un nombre infini d'ouvriers estoient réduits à la dernière misère, faute de travail ; plusieurs estoient sortis du royaume pour éviter une pareille disgrâce et les arts périssoient insensiblement en France. Les peuples voisins en profitoient avec avantage et par les riches étofes, les dentelles, les tapisseries et d'autres ouvrages qu'ils envoyoit dans le royaume, ils en tiroient des sommes immenses. Pour remédier à un si grand abus, le Roy crut qu'il n'y avoit pas de moyen plus certain et plus avantageux que de faire refleurir les arts et de tirer un très grand nombre de ses sujets de l'oisiveté et de la misère. Dans ce dessein, S. M. fit establir en divers endroits toute sorte de manufactures et le succès respondit si promptement à ses intentions qu'en fort peu de temps, non seulement on se passa aisément de la pluspart des manufactures estrangères, mais celles de la France commencèrent à se répandre par toute l'Europe. Les villes et mesme

Registres de 1697.

les provinces entières trouvèrent dans cet établissement des moyens de subsister et de s'enrichir ; les ouvriers encouragés perfectionnèrent les arts ; on réduisit les étrangers à tirer de la France la plupart des choses qu'ils y apportoient autrefois et le commerce en receût une augmentation considérable. C'est le sujet de cette médaille. On y voit une Minerve qui a auprès d'elle des fuseaux, une navette, des pelotons de laine, etc. La légende : « *Minerva locupletatrix* » signifie que les arts dont Minerve est le symbole ont enrichi le royaume et les mots de l'exergue : « *Artes instauratae* » signifient le rétablissement des arts.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 4 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coyvel.

M. Mauger, graveur, a apporté les empreintes de plusieurs médailles qu'il a nouvellement gravées. La compagnie a été surprise de la beauté de l'ouvrage et de la diligence de l'ouvrier qui travaille avec une promptitude incroyable et avec un soin dont jusqu'icy on n'a point d'exemple. Parmi ces médailles on a remarqué celle de la bataille navale en 1672 où Neptune est représenté le trident levé sur la Hollande humiliée et pour légende : « *Regibus astans Neptunus* », suivant la délibération du... Quelques-uns ont blâmé cette légende et ont dit que le mot n'estoit pas bien latin dans le sens où il est employé et que d'ailleurs les François n'avoient pas eu assez de part à cette victoire pour en faire une médaille si magnifique. On a redit pour et contre plusieurs raisons qui avoient déjà été [dites] dans les assemblées du... et du ..., et enfin on a résolu de s'en rapporter au jugement de M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Tallemant avoit apporté la description de la médaille sur la prise de Dole en 1674, mais comme il n'avoit pas fait mention des nouvelles fortifications qui avoient été faites en cette place depuis l'année 1668 qu'elle fut prise par le Roy, M. Racine a promis d'en apporter un petit détail, après quoy on l'arrestera.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Registres de 1697.

Du mardy 7 may

MM. Charpentier, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur les villes prises en 1653 et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les Espagnols, d'intelligence avec les mécontents du royaume, avoient jetté des troupes dans plusieurs villes, principalement en Guyenne, en Bourgogne et en Champagne et occupoient les postes les plus importans de ces provinces. Le Roy accorda une amnistie générale à tous ceux qui rentrèrent dans leur devoir et se servit de la force de ses armes pour mettre les rebelles à la raison. Dès le commencement de l'année, il fit prendre Bar-le-Duc et le chasteau de Ligny et chassa le duc de Lorraine de son propre pays ; le duc d'Épernon, par son ordre, s'empara de Bellegarde sur la Saône et calma ainsy toute la Bourgogne ; Bordeaux mesme implora la clémence du Roy et toute la Guyenne se remit sous l'obéissance de S. M. L'armée du Roy en Catalogne ne laissa pas cependant de faire des progrès et le marquis du Plessis-Bellièvre prit Castillon ; Rethel et Mouzon se rendirent en mesme temps et sur la fin de l'année, le Roy alla à Châlons-sur-Marne pour haster par sa présence le siège de Sainte-Menehould qu'il fit attaquer par le mareschal du Plessis-Praslin et la prise de cette place acheva de remettre le calme et la tranquillité dans le royaume. C'est le sujet de cette médaille. Le soleil dans son char paroist, dissipant les nuages ; le mot : « *Serenitas* » marque la sérénité revenue et à l'exergue on lit : « *Plurimae urbes receptae* », plusieurs villes remises sous l'obéissance. 1653.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 11 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur la conférence en l'isle des Faisans. On a trouvé que le Mercure paroissoit s'esloigner du temple au lieu qu'il devoit y venir. M. Coypel a promis d'y travailler.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur la prise de Valence en

Italie et elle a esté arrestée [tondo vide]. La ville de Valence sur le Pô, l'une des plus fortes du Milanois, fut investie sur la fin du mois de juin de l'année 1656 par les ducs de Modène et de Mercœur qui commandoient l'armée du Roy en Italie. Le comte de Fuensaldagne, gouverneur du Milanez, s'avança pour la secourir avec une armée qui estoit plus forte que celle des assiégeans et c'est ce qui fut cause que les assiégez ne se rendirent qu'à l'extrémité, mais enfin voyant que les François avoient ruiné deux de leurs bastimens, sur l'un desquels mesme ils avoient dressé une batterie de trois pièces de canon dont ils foudroyoient la ville et qu'ayant attaché le mineur à la courtine, ils avoient encore un fourneau prest à jouer, ils n'attendirent pas l'effet de la mine et demandèrent à capituler. La garnison espagnolle fut conduite à Alexandrie de la Palle, conformément à ce qui avoit esté accordé. C'est le sujet de cette médaille. La France plante une demi-pique sur un bastion et tient l'Espagne renversée sous ses pieds. Dans la légende on lit ces mots : « *Valentia ad Padum vi capta* », Valence sur le Pô prise de force ; l'exergue marque simplement l'année 1656.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 14 may

MM. Charpentier, Renaudot, Dacier, Tallemant.

M. Dacier a proposé pour la prise de Condé et de Saint-Guilain en 1655 de représenter la Victoire assise et de mettre pour légende : « *Victoria redux* », à l'exergue : « *Condato et fano Sancti Gisleni captis.* » On n'a pas manqué de luy dire que « *Victoria redux* » faisoit connoistre que la victoire avoit quitté la France pendant quelque temps, mais c'est sur quoy il fondoit effectivement sa pensée et il soutenoit que l'on devoit faire connoistre par là que les ennemis ayant eu plusieurs avantages sur la France à cause des troubles qui l'avoient agitée, le Roy enfin, après son sacre, avoit rappelé et ramené la Victoire qui sembloit nous avoir quittés, mais on luy a respondu que dans les années mesme[s] qui ont esté si fatales au royaume, on n'avoit pas cessé de vaincre les ennemis et de prendre des villes, comme on le voit par les médailles que nous avons faites pour 1653, où le Roy a mis les rebelles à la raison et esloigné les Espagnols, et pour 1654 où S. M. a pris Stenay et tant d'autres places, il n'est pas vray de dire que la Victoire nous ait quittés.

M. l'abbé Tallemant a proposé un dessein pour la campagne de 1696 où toutes les armées du Roy se sont tenues sur la défensive. Sa pensée estoit de faire connoistre que le Roy avoit voulu conserver ses soldats, estant asseuré que les ennemis ne les oseroient attaquer et pour cela il vouloit représenter Mars tenant d'une main un javelot et de l'autre un petit bouclier ; derrière luy, un soldat assis sous un laurier et pour légende : « *Conservator militum.* » On luy a objecté d'abord que ce n'estoit pas une grande louange de s'abstenir de vaincre pour conserver les soldats. Il alléguoit à cela l'exemple de l'antique où l'on voit une médaille de l'empereur Tacitus où, parce qu'il n'avoit accepté l'Empire que pour empêcher les armées de se débander, on luy donne le titre de « *conservator militum.* » On luy disoit à cela que le cas n'est pas pareil et que c'estoit une louange très belle pour Tacitus qui aima mieux se charger de l'Empire qu'il avoit refusé que de laisser mettre le désordre dans les armées romaines. M. l'abbé Tallemant soutenoit au contraire qu'il trouvoit une grande gloire pour le Roy à conserver ses soldats après avoir connu leur valeur en tant d'occasions. Comme le nombre n'estoit pas complet ce jour-là, on a remis à une autre assemblée à parler de ces deux desseins.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 18 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coytel.

On a reparlé des deux desseins proposés dans l'assemblée. Les mesmes raisons ont esté dites et sur ce que M. l'abbé Tallemant a dit que c'est le Roy qui avoit pris Saint-Guilain, on a résolu de faire une médaille sur Saint-Guilain, sans y comprendre Condé.

À l'égard de l'autre, la compagnie n'a pas approuvé « *conservator militum* » et on a jugé plus à propos de faire connoistre dans cette médaille que nos armées partout ont subsisté sur les terres des ennemis.

M. Coytel a montré à la compagnie la médaille sur les conquêtes de Hollande en 1672 où il y a pour légende : « *Vltor regum* » qu'il a réformée. On en a esté content.

M. Charpentier a lu la description qu'il a faite de la médaille sur le mariage de la princesse Marie-Louise de Gonzague avec Wladislas IV, roy de Pologne, mais comme il n'avoit pas parlé de la protection que le Roy donne à la maison de Mantoue⁶⁸ qui est le point principal de cet événement, on l'a prié d'y retoucher.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise d'Ypres et elle a est arrestée [tondo vide]. Le jour mesme que le Roy eut pris la citadelle de Gand, il fit investir Ypres et se rendit aussytost devant cette ville pour en faire le siège. Ypres estoit bien fortifiée et avoit encore une bonne citadelle, mais le Roy attaqua en mesme temps la citadelle et la ville et les pressa si vivement qu'ayant emporté toutes les contrescarpes en une mesme nuit, les assiégés furent obligés de capituler au bout de six jours. La prise de cette forte place acheva de déterminer les ennemis à faire la paix qui fut peu après signée à Nimègue. C'est le sujet de cette médaille. La Victoire dresse un trophée au haut duquel elle pose une couronne murale et la Paix paroist descendant du ciel. Il y a à la légende : « *Victoria et pax* », la Victoire et la Paix ; à l'exergue : « *Yprae captae* », Ypres pris. 1678.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 21 may

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Bezançon en 1668 et elle a esté arrestée [tondo vide]. La promptitude avec laquelle le Roy s'estoit emparé de plusieurs fortes villes en Flandres en 1667 avoit jetté la terreur parmy les Espagnols, mais ils croyoient pouvoir au moins respirer en liberté pendant l'hyver et que les alliés auroient le temps de leur ménager une paix avantageuse. Le Roy qui avoit pris ses

⁶⁸. Il s'agit de la branche Mantoue-Nevers issue de Charles I^{er} de Gonzague, duc de Mantoue et de Nevers, marié à la fille du duc de Lorraine, Catherine dont le fils prend le titre de duc de Mayenne et la fille, Marie-Louise (1616-1684) épouse le roi Ladislas IV de Pologne en 1645. Les alliances de cette maison avec celle de Lorraine, celle des Habsbourg d'Autriche et celles d'Este-Ferrare-Modène la rendaient extrêmement puissantes, malgré la perte de ses états. De surcroît, Laure Martinuzzi, nièce de Mazarin, était duchesse de Modène et son neveu Philippe Mancini, duc de Nevers.

mesures pour la conquête de la Franche-Comté partit au commencement de février et se mit à la teste de son armée et le prince de Condé, ayant d'abord, par ordre de S. M., mis le siège devant Bezançon qui en est la capitale, cette ville ne fit presque point de résistance et capitula au bout de deux jours. C'est le sujet de cette médaille. La Renommée qui vole et qui embouche une trompette publie les conquêtes du Roy et annonce sa venue ; la ville de Bezançon sous la figure d'une femme couronnée de tours tesmoigne la crainte dont elle est saisie et présente ses clefs à la Renommée. Le mot de la légende est : « *Terror nominis* », la terreur du nom et des armes du Roy ; à l'exergue on lit : « *Vesuntio capta* », Bezançon pris, 1668.

La compagnie s'est séparée selon la coutume jusqu'après les festes et la semaine de la Pentecoste pour se rassembler le mardi 4 juin.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardi 4 juin

MM. Charpentier, Despréux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coytel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur les villes prises en 1644 et elle a été arrêtée [tondo vide]. Quoique l'année 1643 ait été plus heureuse pour la France qu'il n'y avoit lieu d'espérer après la mort du roy Louis XIII, les ennemis se flattoient tousjours que l'année suivante ils trouveroient quelque occasion favorable de réparer les grandes pertes qu'ils avoient faites dans la campagne précédente, mais ils ne purent empêcher la prise de Gravelines et celle du Fort-Philippe dont M. le duc d'Orléans se rendit maistre. Le mareschal de Gassion prit le fort de Watte et deux autres forts en Flandres, le duc d'Anguyen⁶⁹ défit le Bavaois, prit Philipsbourg et Mayence, Worms et plusieurs autres villes sur le Rhin et en Allemagne et le prince Thomas se rendit maistre de Saint-Ya⁷⁰ en Italie et de la citadelle d'Ast en Piedmont. Ainsy le commencement du règne du Roy fut signalé par un grand nombre d'actions considérables qui furent les présages de toutes les choses merveilleuses qui se sont faites sous son règne. C'est le sujet de cette médaille où le Roy fort

⁶⁹. Enghien.

⁷⁰. Non identifié.

jeune, n'ayant alors que six ans, est représenté sur un *suggestus* ou espèce de throsne militaire et un soldat luy présente plusieurs boucliers pour marquer les villes conquises. Les mots de la légende : « *Novi regni fulgor* » signifient la splendeur du nouveau règne ; à l'exergue : « *Decem urb. aut arcus captæ. 1644.* »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 8 juin

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Lewe ou L'Eau et elle a esté arrestée [tondo vide]. La garnison de Maestrick avoit mis sous contribution tout le pays ennemy jusqu'à Bruxelles et jusqu'à Anvers d'un costé et de l'autre jusqu'en Hollande, mais Lewe ou L'Eau, petite ville du duché de Brabant, environnée de tous costés par un grand marais et où la Geëtte forme un double fossé très large et très profond, incommodoit beaucoup les partis qu'on envoyoit en course. Le s^f de Calvo qui commandoit pour le roy dans Maestrick prit la résolution de s'emparer de cette place et de sa citadelle. Il détacha pour cet effet le s^f de La Bretèche, officier d'infanterie, luy donna la conduite de cette expédition et le suivit de près pour l'appuyer. Le s^f de La Bretèche, avec un petit nombre de soldats d'élite dont plusieurs estoient bons nageurs, marcha avec un grand silence et se rendit devant Lewe au milieu de la nuit. On passa aussytost l'inondation dans des bateaux faits de jonc et recouverts de toile cirée et on s'approcha ainsy des palissades qui estoient sur la chaussée par laquelle on alloit à la citadelle. Les palissades furent attaquées et emportées en peu de temps ; cinquante soldats passèrent le premier fossé à la nage et le reste de l'infanterie, pour les suivre, se servit des mesmes bateaux avec lesquels elle avoit passé l'inondation. On passa de mesme le second fossé. La garnison ayant entendu quelque bruit courut aux armes, fit grand feu de mousquetaires et de canon, mais dans la confusion et dans le désordre où elle estoit, elle ne put empescher les François de monter dans la citadelle dont ils tournèrent le canon contre la ville qui demanda à capituler au point du jour. C'est le sujet de cette médaille. On y voit une

Registres de 1697.

Victoire qui vole couverte du voile de la Nuit ; en esloignement est la ville de Lewe. La légende est : « *Victoria pervigil.* », la Victoire qui veille ; à l'exergue il y a : « *Lewia noctu capta* », Lewe prise de nuit. 1678.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardi 11 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur les villes prises en 1647 et elle a esté arrestée [tondo vide]. L'année 1647 ne fut pas moins glorieuse à la France que l'avoient esté les années précédentes. Pendant que les Suédois, nos alliés, remportoient sous le général Wrangel de nouveaux avantages sur les Impériaux et sur les Bavaois, le vicomte de Turenne faisoit de son costé des progrès très considérables dans le Virtemberg et en Franconie. Il prit la ville de Bicligen, la ville et les chasteaux de Tubinge, Aschauffembourg, Selingenstat, Steinheim, Germsheim, Hochst et Darmstat En Flandres, le mareschal de Rantzau prit à discrétion Dixmude et le mareschal de Gassion se rendit maistre de La Bassée et a repoussé l'archiduc Léopold qui s'estoit avancé à la teste de huit mille hommes pour reprendre cette place. Au mois de septembre, le mesme mareschal de Gassion alla mettre le siège devant la ville de Lens qui fut prise en huit jours de tranchée ouverte. Ces heureux succès sont le sujet de cette médaille où l'on voit un quadrigé chargé d'un trophée que la Victoire couronne. La légende : « *Diviso ex hoste* » signifie que la France a triomphé de différents ennemis et on lit à l'exergue : « *XII urbes aut arc. captae* », c'est-à-dire douze villes ou chasteaux pris en l'année 1647.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du vendredy 14 juin

M. l'abbé Tallemant ayant esté averti par M. l'abbé Bignon que M. de Pontchartrain attendoit chés luy la compagnie le vendredy 14 juin, il avoit eu soin d'en donner advis à MM. les académiciens afin qu'ils ne manquassent pas de s'y trouver. À deux heures, M. de Pontchartrain a tenu l'assemblée

dans son cabinet de Paris. MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Renaudot, Dacier, de La Loubeyre, Tallement et M. Coypel s'y sont trouvés. M. Despréaux, à cause de son incommodité avoit prié M. l'abbé Tallement de faire ses excuses.

M. l'abbé Tallement a présenté à M. de Pontchartrain le catalogue nouvellement arrêté et il luy a proposé en mesme temps les difficultés dont la compagnie s'estoit rapportée à son sentiment. Il n'en a voulu décider aucune sans demander les avis de la compagnie. La première chose qui s'est présentée est la médaille du rétablissement de l'ordre de Saint-Lazare. On luy a dit que ce rétablissement-là n'ayant pas eu lieu, on avoit penché à la retrancher du catalogue, que la seule chose qui faisoit de la peine, c'estoit qu'ayant esté frappée, elle estoit entre les mains du public et qu'ainsy il y avoit peut-estre quelque danger de la supprimer, à quoy on avoit répondu qu'il s'en trouvoit plusieurs ainsy retranchées de nostre nouvel ordre, que la compagnie s'attachoit à faire une suite d'histoire raisonnable, sans aucun égard à ce qui a esté fait et que cette médaille seroit réputée avoir esté frappée sans ordre.

M. Racine a proposé de la laisser et d'en faire une sur ce que le Roy reconnaissant le peu de droit qu'il avoit à se faire grand maistre de l'ordre de Saint-Lazare sans les formalités requises, il avoit révoqué et annulé ce qui avoit esté fait, aymant mieux avoüer qu'il s'estoit trompé que de continuer une chose qu'il trouvoit peu régulier. À cela on a répondu qu'il valoit encore mieux n'en point parler que de faire une excuse.

Plusieurs néanmoins convenoient que si on pouvoit faire une belle médaille dans le sens de M. Racine, ce ne seroit pas un petit sujet de louange pour le Roy, mais M. de Pontchartrain a dit qu'il la croyoit difficile, pour ne pas dire impossible. Sa raison est que la médaille est un monument qui marque des choses positives et déterminées et dont la légende est simple et claire, qu'à la vérité, dans un arrest, dans une déclaration, on donne les couleurs qu'on veut aux choses, qu'un poëte mesme, ou un orateur, pourroit avec son art tourner cette action d'une manière noble et grande, comme l'action l'est en effet, mais que dans une médaille, il ne voyoit pas que l'on pust bien intelligiblement et simplement donner un tour à une chose comme celle-là. Il a néanmoins laissé la question indécidée jusqu'à ce qu'on y ait essayé si on pourra y réussir.

On a proposé ensuite si la médaille de Gênes où il y a : « *Vibrata superbos fulmina* », on osteroit ce mot « *superbos* », à cause qu'à présent cette république est réconciliée à la France. Il a tesmoigné qu'il ne croyoit pas que l'on dust rien changer et que l'orgueil de cette république avoit effectivement attiré la juste colère du Roy, mais pour la médaille de la destruction d'Heydelberg, il a fort approuvé la pensée de la compagnie qui avoit dessein de la retrancher. La destruction d'une ville est plustost un sujet de pitié qu'un événement à conserver dans un monument éternel comme l'est une médaille. Il restoit la médaille sur la ligue d'Ausbourg où il y avoit un foudre et pour légende : « *Disjungam*. » Cette manière de parler au futur ne luy a pas plu et il a dit que les médailles contenoient des faits et non pas des prédictions.

M. l'abbé Tallemant luy a montré le catalogue des nouveaux sujets de médailles à faire et qui a esté arrêté dans la compagnie, le mardy 29 janvier. Il les a tous approuvés, hors celuy de la prise de Valenciennes, puisqu'il y a desjà une médaille sur la clémence du Roy en prenant la ville d'assaut qui semble suffire. Il n'a pas jugé à propos aussy de faire une médaille sur ce que la France a résisté seule à toute l'Europe liguée jusqu'à ce que la guerre soit finie.

M. l'abbé Tallemant a fait voir l'autre petit catalogue des nouveaux sujets qu'on avoit imaginé et qui a esté arrêté dans la compagnie le neufviesme février ; il n'en a conservé que ce qui regarde la Marine.

Il a examiné ensuite les desseins des nouvelles médailles faits par Coypel et inventés par la compagnie. Il en a paru très content, hors du dessein pour la conférence des Pyrénées auquel la compagnie et M. Coypel doivent retoucher. Des deux médailles sur la paix de Savoye, il a choisi : « *Minerva pacifera* » et pour l'autre où il y a « *Italiae salus* », il a dit qu'il avoit peur que ce mot ne fust sujet à quelque interprétation désavantageuse.

Les importantes affaires qui appellent continuellement M. de Pontchartrain l'ont empesché de donner une plus longue audience à la compagnie et il a fait connoistre qu'il en estoit très satisfait et qu'il souhaiteroit avoir de temps en temps des heures aussy agréables que celles qu'il venoit d'employer. Toute la compagnie l'a remercié et est

sortie très contente. Cette assemblée a tenu lieu de celle du lendemain, samedi 15.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardi 18 juin

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a proposé pour la campagne dernière, 166, de représenter la Victoire assise sous un olivier et appuyée sur un bouclier aux armes de France ; pour légende : « *Victoria quiescens* » ; à l'exergue : « *Patientia optimi principis*. » Sa pensée estoit de faire connoître que le Roy s'estoit abstenu de vaincre pour inviter ses ennemis à la paix. Plusieurs de MM. ont trouvé que « *Victoria quiescens* » ne disoit pas assez et qu'il valoit mieux mettre : « *Hercules quiescens*. » M. Despréaux a dit qu'il estoit plus à propos de faire connoître que le Roy estoit victorieux de ses ennemis en temporisant ainsy et les mettant hors d'estat de rien entreprendre et pour cela il proposoit de mettre pour légende : « *Cunctando victor*. » Cette pensée plaisoit assez, mais il faut y trouver un type. On a remis à une autre fois à en délibérer.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Trin et de Pondesture et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les Espagnols s'estoient emparés de Trin et de Pondesture dans le Montferrat et par là ils s'estoient rendus maîtres de la rivière du Pô. Le prince Thomas, oncle du duc de Savoye, qui commandoit alors l'armée du Roy en Italie, entreprit de les chasser de ces deux postes et mit d'abord le siège devant Trin. Cette ville siuée dans les marescages avoit esté de nouveau considérablement fortifiée et la garnison estoit composée de mille fantassins, de trois cens chevaux et de deux cens cuirassiers. Le siège fut long, les Espagnols tentèrent plusieurs fois de la secourir, mais enfin elle fut obligée de se rendre. Peu de temps après, le prince Thomas estant tombé malade, laissa le commandement de l'armée au comte Du Plessis-Praslin qui assiégea Pondesture et s'en rendit le maistre en treize jours de tranchée. La prise de ces deux places rendit la navigation du Pô libre aux François et mit Casal en seüreté. C'est le sujet de cette médaille. Le fleuve du Pô y paroist appuyé sur son urne ; on voit en esloignement sur le bord de ce fleuve la ville de Trin et Pondesture à

l'endroit où la petite rivière d'Esture vient se décharger dans le Pô. Il y a à la légende : « *Trino et Sturaeponte captis* » ; Trin et Pondesture pris ; à l'exergue : « *Padus* » ; le Pô, 1643.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 22 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a apporté les empreintes de cinq médailles nouvellement achevées par M. Rottier, sçavoir la mort de Louis XIII, la régence de la Reyne Mère, l'inutilité des flottes ennemies en 1674, les Anglois repoussé à Brest en 1694 et la prise de Palamos. La compagnie en a esté contente.

Il y avoit longtems qu'on avoit peine à convenir de la légende pour la médaille de Saint-Omer et la dernière proposée, dont néanmoins on n'estoit pas encore content, estoit : « *Victoriae Castellensis fructus*. » M. l'abbé Tallemant a dit que le type ou la ville de Saint-Omer sous la figure d'une femme couronnée de tours paroissoit prosternée aux pieds de la Victoire, faisoit suffisamment connoistre que cette conquête est un fruit ou un présent de la Victoire sans le dire et qu'il luy sembloit plus à propos, sans tant de façon, de mettre à la légende : « *Hispanis et Batavis ad Castellum Morinorum caesis* » et à l'exergue : « *Fanum Sancti Audomari captum*. » Toute la compagnie a approuvé cette pensée et s'est déterminée à cette légende.

M. Coypel a fait voir à la compagnie le dessein de la levée du siège d'Oudenarde réformé ; la compagnie l'a approuvé. On a reparlé de la médaille de la conférence et on est convenu d'oster *le Mercure et de laisser le temple qui sera un peu plus petit, avec ce mot* : « *Pacis adytum* » ; à l'exergue : « *Ad Bidassoam, 1659.* »

On a reveü la description faite par M. Charpentier de la médaille de l'ambassade du roy de Pologne pour demander la princesse Marie et elle a esté arrestée [tondo vide]. Après que Waldislas, roy de Pologne, eut déclaré dans son conseil qu'il avoit résolu de prendre pour son épouse la princesse Marie de Gonzague, fille de Charles I^{er}, duc de Mantoue et de Montferrat et de Catherine de Lorraine, son épouse, elle fut dès lors proclamée publiquement reyne de Pologne par le grand Chancelier du royaume. Ce monarque, pour haster la

conclusion de son mariage envoya en France le comte d'Enof, palatin de Poméranie, son ambassadeur extraordinaire, qui en signa le contrat à Fontainebleau, le 26 septembre de l'année 1645, par lequel il fut dit que S. M. donnoit en mariage au roy de Pologne cette princesse, comme si elle estoit sa fille et par cette raison il fut accordé que le contract de mariage seroit en langue françoise, comme il avoit esté pratiqué pour la reyne d'Espagne et pour la reyne d'Angleterre. Cet ambassadeur fut suivi de deux autres ambassadeurs extraordinaires, à sçavoir de l'évesque de Varmie⁷¹ et du s^r Opalinsli, palatin de Posnanie, qui virent pour donner le dernier accomplissement à cette grande affaire. Ces ambassadeurs, accompagnés d'une partie de la principale noblesse de Pologne, magnifiquement vestüe à la mode de leur pays firent leur entrée solennelle à Paris, le 26 octobre de la mesme année, au milieu d'une foule innombrable de peuple qui ne pouvoit pas se lasser d'admirer la richesse de leurs habits, la beauté de leurs chevaux dont les harnois estoient couverts de pierreries. Peu de jours après, l'évesque de Varmie fit la solemnité du mariage dans la chapelle du Palais-Royal où le palatin de Posnanie épousa la princesse au nom du roy, son maistre. Après la bénédiction nuptiale on mit sur la teste de cette nouvelle reyne une couronne fermée enrichie de diamants et de perles, ce qui fut suivi du festin royal. À quelque temps de là, cette princesse partit pour aller trouver le roy, son époux, estant accompagnée dans ce voyage de la mareschale de Guébriant à qui le Royi donna la qualité d'ambassadrice de France. C'est le sujet de cette médaille. L'Hymen y conduit un des ambassadeurs vestu à la polonoise ; à la légende on lit ces mots : « *Ludovica Maria Gonzaga Wladislao IV Polonorum regi collocata* », Louise-Marie de Gonzague mariée avec Wladislas IV^e du nom, roy de Pologne et dans l'exergue on lit : « *Regina Polonis data. 1645* », une reyne donnée à la Pologne.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 25 juin

MM. Charpentier, Renaudot, Dacier, Tallemant.
M. Coypel. M. Despréaux a envoyé faire ses excuses.

⁷¹. Andrzej Chryzostom Zaluski, prince-évêque de Warmie.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur la bataille de Sintzheim en 1674 et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le duc Charles de Lorraine et le comte Caprara avec douze mille Impériaux ou Lorrains avoient inutilement tenté de passer le Rhin à Strasbourg afin d'aller se joindre à d'autres troupes impériales commandées par le prince de Bournonville. Ils allèrent donc vers le Bas-Palatinat à dessein d'y trouver un autre passage pour faire cette jonction. Le vicomte de Turenne n'en fut pas plus tost averti que pour l'empescher il résolut de marcher à eux à grandes journées et de les combattre. Dans ce dessein, il décampa le 12 de juin de Hocsfeld et il marcha avec une si grande diligence que le 16 il arriva près de Zintzheim. Les ennemis y avoient mis de bonnes troupes et s'y estoient retranchés pour conserver ce poste très important parce qu'on ne pouvoit aller à eux que par un pont qui estoit au milieu de la ville, le ruisseau qui séparoit les deux armées n'estant pas guéable. Ces difficultés qui paroissoient presque insurmontables n'empeschèrent pas le vicomte de Turenne de faire attaquer la ville et il s'en rendit maistre nonobstant la vigoureuse résistance de l'infanterie et des dragons qui estoient dedans dont la plupart furent tuez ou faits prisonniers et les autres en se sauvant rompirent le pont. Le vicomte de Turenne en avoit fait préparer deux autres sur lesquels il fit promptement passer l'artillerie et les troupes. Elles commençoient à peine à se ranger en bataille dans un terrain fort estroit, lorsque les ennemis les vinrent charger avec tant de furie qu'ils les firent plier et les poussèrent jusqu'aux portes de Zintzheim ; ils mirent mesme l'artillerie en désordre et en furent maistres quelque temps, mais ce premier avantage n'eut pas le succès qu'ils espéroient et les troupes du Roy s'estant entendues et ayant gagné les hauteurs, tombèrent sur eux, les environnèrent et les renversèrent de toutes parts. Le duc Charles et le comte Caprara, nonobstant tous les efforts qu'ils purent faire, chargeant eux-mesmes à la teste des escadrons et ralliant leurs troupes diverses fois, furent enfin obligez à prendre la fuite. Les ennemis perdirent en cette occasion plus de deux mille hommes tuez sur la place ; on leur fit neuf cens prisonniers et on les poursuivit jusqu'aux portes d'Hailbron. C'est le sujet de cette médaille. On y voit un foudre ailé, avec ces mots : « *Vis et celeritas* », la force et la vitesse, pour marquer que

Registres de 1697.

cette victoire doit estre attribuée autant à la diligence des troupes qu'à leur valeur. Les mots de l'exergue : « *Pugna ad Sintzheimium* » signifient la bataille de Sintzheim. 1674.

On a examiné aussy la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur les villes prises en 1646 et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les armées de France firent de grands progrès en l'année 164+, comme elles avoient fait en 1645. En Flandres, Monsieur, duc d'Orléans, oncle du Roy, prit Courtray, Bergues, Saint-Vinox et reprit le fort de Mardik et ayant ensuite laissé le commandement de l'armée au prince de Condé, ce jeune prince, après avoir obligé Furnes à capituler, mit le siège devant Dunkerque et en treize jours de tranchée ouverte, il se rendit maistre de cette forte place. Cependant en Lorraine, le marquis de La Ferté se saisit de la ville et chasteau de Longhuy ; le vicomte de Turenne en Allemagne perça toute la Bavière, il s'empara de la ville et du chasteau de Stinheim, de Seclingenstat, d'Aschaffembourg sur le Mein, de Schondorf dans le Wirtemberg, de Landsberg sur le Lech et de Lavinghen et de Rain sur le Danube. En Italie enfin, le mareschal de La Meilleraye prit Piombino et Portolongone. C'est le sujet de cette médaille. Mars y paroist portant un javelot chargé de plusieurs couronnes murales. Il y a à la légende : « *Mars expugnator* », Mars prenant des villes ; à l'exergue : « *XV urbes aut arces captae* », quinze villes ou chasteaux pris. 1646.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 2 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de SS. Pierre et Paul avoit fait vaquer le samedy 29.

M. Coypel a apporté le dessein de Saint-Omer. La compagnie l'a approuvé. M. l'abbé Tallemant doit l'envoyer à M. l'abbé Bignon.

M. Dacier a proposé pour la campagne dernière 1696 de représenter Mars assis avec un cheval à costé de luy. La légende : « *Mars in hostili sedens.* » Sa pensée estoit de faire connoistre que les armées du Roy sont demeurées dans l'inaction au milieu du pays ennemi dans une entière seüreté. Cette pensée a beaucoup plu à la compagnie ; on a douté seulement qu'il y eut quelque exemple dans l'antique de *Mars sedens*, l'épithète ordinaire de Mars estant au

contraire « *gradivus* » à cause de l'activité de ce dieu qui ne connoist point le repos. Il a promis d'en apporter une autorité.

On a examiné la description faite par M. Despréaux de la médaille sur ce que le Roy s'est déclaré protecteur de l'Académie Française et elle a esté arrestée [tondo vide]. En mesme temps que l'Académie Française fut établie, le cardinal de Richelieu fut déclaré chef et protecteur de cette illustre compagnie qui estoit regardée comme son ouvrage, à qui il donna en effet toute sa vie une singulière protection. La mort ayant ravi à la France ce grand ministre, l'Académie, à la pluralité des voix, eslut pour lui succéder en cette dignité le Chancelier Séguier, personnage d'un mérite extraordinaire et qui du vivant du cardinal avoit esté receü académicien, mais après la mort de ce Chancelier, tous les académiciens, d'un commun consentement, résolurent de ne plus reconnoistre de protecteur que le Roy seul et S. M. agréa leur résolution, voulant bien permettre qu'à tant d'autres titres magnifiques qu'il possédoit, on adjoustast encore le titre particulier de protecteur de l'Académie Française. Cela fut également utile et glorieux à la compagnie ; le Roy la combla aussytost de ses grâces, ordonna que l'Académie se tiendroit désormais au Louvre où il luy fit donner un logement magnifique et fournir abondamment toutes les choses nécessaires pour la commodité de ses assemblées. Ses bontés ont tousjours esté depuis pour elle en augmentant et l'ont enfin portée à ce degré d'élévation où on la voit aujourd'huy. C'est ce qui a donné occasion à frapper cette médaille. On y voit deux muses, l'une représentant la Poësie et l'autre l'Éloquence, qui couronnent le buste du Roy, avec ces mots à la légende : « *Praesidio et decori suo* » font entendre qu'elles couronnent un roy dont elles tirent tout leur appuy et tout leur lustre. Il y a à l'exergue : « *Academia gallica* », l'Académie Française, pour monstrier que c'est l'Académie Française qui est désignée par ces deux figures ; le chiffre romain marque l'année où le Roy a daigné accepter le titre de protecteur.

Cette description a donné lieu à parler de l'autre médaille sur ce que le Roy a fixé l'Académie Française au Louvre. Cette médaille qui est de M. de Tourreil, approuvée par la compagnie et dont la description mesme a esté arrestée le 16^e avril dernier, a esté examinée de nouveau sur ce que l'on a trouvé dans l'histoire de l'Académie Française que

M. Péliſſon qui en eſt l'auteur y a mis ces paroles en parlant de M. le Chancelier Séguier : « Et certes quand je conſidère les différentes retraites qu'eut cette compagnie durant près de dix ans, tantost à une extrémité de la ville, tantost à l'autre, jusqu'au temps de ce nouveau protecteur, il me ſemble que je voy cette isle de Delos des poètes, errante et flottante jusqu'à la naiſſance de ſon Apollon. « Ce paſſage formel a fait pencher à oſter cette médaille puiſque la pensée en a eſté employée pour M. le Chancelier Séguier. Néantmoins, comme l'inscription : « *Immotam coli dedit* » n'a point eſté employée et que d'ailleurs cette pensée eſt plus vraye du Roy qui a fixé pour tousjours les aſſemblées de l'Académie dans le Louvre, au lieu que chez le Chancelier Séguier, elle demeura encore ſujète à eſtre errante, on a jugé à propos de s'en remettre au ſentiment de M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du ſamedi 6 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a dit que M. Dacier l'avoit prié de faire ſes excuſes à la compagnie et que ne pouvant ſe trouver à l'aſſemblée, il luy avoit envoyé un eſcrit pour appuyer la pensée qu'il avoit proposée ſur la campagne de 1696 et on a trouvé à propos d'inſérer icy ſon eſcrit : « le paſſage de Plin eſt dans le V^e chapitre du 36^e livre où il parle des ſtatues ; parmi les ouvrages de Scopas, il compte le *Mars ſedens*. « *Nunc vero praeter supra dicta quaeque nescimus, Mars est etiamnunc sedens...* « Cela ſuffit pour fonder le mot « *Mars in hostili sedens* » que j'ay proposé et qui eſt encore plus heureux pour la médaille en ce que le terme « *sedere* » ſe dit proprement, non ſeulement d'une armée qui campe comme dans ce paſſage de Tite-Live *Poenis ad Trebiam ſedentibus*, mais encore d'une armée qui n'agit point et qui, ſans pouvoir eſtre forcée à combattre, attend les occasions dont elle veut profiter. Cela paroist clairement par cette belle expreſſion de Silius qui dit, au commencement du VIII^e livre que Fabius avoit beaucoup fait contre Hannibal par ſes délais en ſe contenant de bien camper, ſans rien entreprendre, ce qu'il appelle « *ars ſedendi*. *Dictator cum multa adeo, tum miles egenus,*

cunctarum ut rerum Tyrius forte arte sedendi egerat.
«

Après la lecture de cet escrit, la compagnie a approuvé la médaille et M. Coypel s'est chargé de la dessiner.

On a examiné la description faite par M. Despréaux de la médaille sur la prise de Dunkerque en 1646 et elle a esté arrestée [tondo vide]. Après la prise du fort de Mardik, comme la saison estoit desjà avancée, on croyoit la campagne finie en Flandres, mais le prince de Condé à qui le duc d'Orléans avoit laissé la conduite de l'armée, ne pouvoit se résoudre à les mettre en quartier d'hiver sans s'estre auparavant signalé par quelque exploit digne de sa réputation. Il envoya proposer à la reyne régente le siège de Dunkerque et ayant eu la permission de le faire, il l'alla aussytost investir de tous costés par terre, tandis que les Hollandois avec leur flotte, suivant qu'ils s'y estoient engagés, la tenoient comme bloquée du costé de la mer. Cette ville passoit dès lors pour une des meilleures places des Pays-Bas et estoit surtout redoutable par son port où les ennemis entretenoient de grandes forces navales et d'où, par le moyen de leurs armateurs, ils troubloient sans cesse le commerce des François et des Hollandois dans la Manche. Leyde, un des plus expérimentés officiers qu'eussent les Espagnols, estoit dans la place avec trois mille hommes de vieilles troupes qui se deffendirent fort courageusement, faisant plusieurs sorties et reprenant quelquefois les travaux qu'on leur avoit emportés. Cependant, le prince de Condé qui voyoit que l'hiver approchoit poussa si vivement ses attaques, allant partout et soutenant tout luy-mesme qu'enfin, après treize jours de tranchée ouverte, Dunkerque se rendit le 10^e octobre de l'année 1646. C'est le sujet de cette médaille où l'on voit la ville de Dunkerque en esloignement et deux matelots enchaînés au bord de la mer. On lit à la légende : « *Vires hostium navales accisae* », les forces navales des ennemis affoiblies et à l'exergue : « *Dunkerca expugnata. 1646* », Dunkerque prise en l'année 1646.

M. l'abbé Bignon a mandé que M. de Pontchartrain avoit obtenu du Roy le paiement des gratifications pour l'année 1695 et que MM. n'avoient qu'à aller chez M. Brunet qui avoit ordre de les payer. L'Académie a ressenti comme elle devait la grâce que M. de Pontchartrain continue de luy faire et qui est d'autant plus grande qu'au milieu

des plus importantes affaires et malgré les prodigieuses dépenses de la guerre, il ne laisse pas d'avoir attention aux gens de lettres.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 9 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Despréaux a proposé un dessein de médaille pour l'establissement des galères sur l'océan. Sa pensée est que ces galères sont pour la seüreté des ports de l'Océan et il vouloit peindre une galère dans un de nos ports et pour légende : « *Oceani portuum securitas*. » La compagnie a approuvé cette pensée et M. Coypel en doit faire le dessein.

M. Dacier sur ce que le chevalier Baert a coulé à fond soixante vaisseaux d'une flotte marchande des Hollandois à la veüe du Texel, a proposé de représenter un vaisseau en feu qui coule à fond, des ballots de marchandise qui flottent et au bord de la mer la Hollande éplorée. Pour légende : « *Attonita Batavia*. » Le type a paru bon, mais la légende n'a pas semblé dire assez. M. Despréaux, se souvenant dans le moment d'un vers de Juvénal : « *Ploratur lachrymis amissa pecunia, veris* » a dit qu'il trouveroit beau de mettre pour légende : « *Batavis verus dolor* », parce que les Hollandois sont plus touchés de la perte de leurs marchandises que de la perte des batailles. On a approuvé cette pensée et M. Coypel doit faire le dessein de la médaille, mais on n'a pas néanmoins entièrement arrêté la légende.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille *Dunkerka illaesa*. M. l'abbé Tallemant la doit envoyer à M. l'abbé Bignon.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la prise de Douaÿ et elle a esté arrestée [tondo vide]. Aussytost après la prise de Tournay, le Roy se rendit devant Douaÿ qu'il avoit fait investir deux jours auparavant par le comte de Duras. S. M., en arrivant, alla reconnoistre elle-mesme la place, marqua les endroits les plus favorables pour les attaques et fit ouvrir la tranchée en plein jour. Le lendemain, après avoir visité tous les postes et fait encore un tour de la ville et du fort, il descendit dans la tranchée où il fut longtems exposé au feu des ennemis et où quelques officiers et quelques gardes furent blessés fort près de sa personne. Cela inspira une telle ardeur aux troupes

que le troisieme jour de la tranchée ouverte on passa le fossé de la contrescarpe et on fit un logement sur la demy-lune. La ville qui se vit en estat d'estre forcée, capitula le mesme jour et le fort de Scarpe suivit son exemple. C'est le sujet de cette médaille où l'on voit la ville de Douaÿ assiégée et le Roy qui commande et agit dans la tranchée. Les mots de la légende : « *Imperat et praeit* » font entendre que le Roy ne se contente pas de donner ses ordres aux troupes, mais qu'il les anime aussy par son exemple en s'exposant le premier. On lit à l'exergue : « *Duacum captum* », Douaÿ pris en 1667.

On a examiné aussy la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur le combat de Ladembourg et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le duc Charles de Lorraine et le comte Caprara avec ce qu'ils avoient pu sauver de leurs troupes après la bataille de Sintzheim, s'estoient ralliés près de Heidelberg. Ils avoient receü un renfort considérable par la jonction de celles que commandoit le prince de Bournonville et d'autres de l'électeur palatin, de sorte que leur armée estoit supérieure à celle du Roy. Cependant, au lieu de chercher à réparer par quelque action éclatante la perte qu'ils avoient faite à Sintzheim, ils ne songeoient qu'à éviter un nouveau combat. Dans cette veüe ils vinrent camper près de Ladembourg, ayant la ville derrière eux et le Nekre à leur droite et ils se retranchèrent si bien avec des redoutes garnies de canon qu'il paroissoit impossible de les attaquer. Le vicomte de Turenne ne laissa pas de les aller chercher. Il falloit pour aller à eux repasser cette rivière presque en leur présence et ils avoient mis quelques escadrons pour deffendre un gué qui estoit à une lieue au-dessus et d'autres à portée pour les soutenir. Le vicomte de Turenne s'en rendit le maistre et après qu'une partie de la cavalerie eut passé, il fit dresser promptement un pont avec des bateaux de cuivre pour le passage de l'infanterie et de l'artillerie qui se fit sans que les ennemis pussent s'y opposer. Ils ne s'en furent pas plustost aperceüs que le soir mesme ils commencèrent à faire prendre les devants à leurs bagages et le lendemain, à la pointe du jour, ils se retirèrent avec précipitation par les défilés qu'ils avoient derrière eux. Le comte de Roye⁷² qui fut détaché d'abord après eux, ayant trouvé plusieurs escadrons en bataille dans un terrain qui estoit au-

⁷². Cadet des La Rochefoucauld.

Registres de 1697.

delà du premier, les renversa et les poussa jusqu'au gros de leur infanterie qui se dispersa de tous costés pour gagner les bois. On en tua un assez grand nombre ; on fit plusieurs prisonniers et les chefs avec les débris de cette armée qui estoit d'environ 20 mille hommes, se sauvèrent avec beaucoup de peine par le Bergstras du costé de Francfort. C'est le sujet de cette médaille ; on y voit un cavalier qui court en passant un fleuve et qui tient un estandard aux armes de France. La légende : « *Germanis iterum fuis* » signifie la seconde défaite des Allemands et les mots de l'exergue : « *Ad Nicrum. 1674* » signifient que cette action se passa sur le Necre.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 13 juillet

MM. Charpentier, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la nouvelle médaille sur la naissance du Roy et elle a esté arrestée [tondo vide]. La France, sous le règne de Louis le Juste, se voyoit triomphante de tous costés ; les hérétiques domptés, la maison d'Autriche humiliée, l'autorité royale restablie rendoient le royaume aussy heureux que florissant, mais il manquoit au roy un fils qui pust luy succéder et vingt-trois ans d'un mariage stérile luy avoient presque osté l'espérance d'avoir jamais des enfants. Les vœux ardents d'un roy pieux et d'une vertueuse reyne furent néanmoins enfin exaucés. La reyne devint grosse et mit au monde un prince dont la naissance combla les François d'une joye d'autant plus grande qu'elle estoit moins attendue. Un si visible présent du Ciel fut un gage certain de la protection de Dieu et sembla dès ce moment asseürer à la France la gloire où elle est parvenue et la félicité dont elle jouit. C'est le sujet de cette médaille. La France à genoux tend les bras à un enfant qu'un ange descendant du Ciel luy présente. Les mots de la légende : « *Coeli munus* » font connoistre que le prince est un véritable présent du Ciel. Il y a à l'exergue : « *Ludovicus delphinus* », Louis dauphin, 1638.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 16 juillet

MM. Charpentier, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille *Mars in hostibus sedens*. La compagnie en a été très contente et M. l'abbé Tallemant la doit envoyer à M. l'abbé Bignon.

On a examiné deux descriptions faites par M. l'abbé Tallemant, l'une sur la prise de Saint-Omer, l'autre sur la prise de Saint-Guilain et elles ont été arrêtées [tondo vide]. Dans le mesme temps que le Roy assiégea la citadelle de Cambrai, il fit attaquer Saint-Omer par M. le duc d'Orléans, son frère. Le prince d'Orange s'avança avec toutes ses forces pour secourir la place. Le duc d'Orléans laissa une partie de ses troupes dans les lignes et alla chercher le prince d'Orange jusque sur la hauteur de Cassel où il reçut un renfort considérable que le Roy lui envoya. Il attaqua aussytost les ennemis et après les avoir entièrement défaits, il retourna devant Saint-Omer et la ville, perdant l'espérance d'être secourue, se rendit. C'est le sujet de cette médaille. On voit la ville de Saint-Omer représentée sous la figure d'une femme couronnée de tours ; elle est prosternée devant la Victoire. Les mots de la légende : « *Hispanis et Batavis ad Castellum Morinorum caesis* » et ceux de l'exergue : « *Fanum Sancti Audomardi captum* » signifient que les Espagnols et les Hollandois ayant été défaits à Cassel, Saint-Omer a été pris. 1677 [tondo vide].

Dès le commencement du mois de mars de l'année 1677, le Roy ouvrit la campagne pour la prise de Valenciennes et attaqua ensuite Cambrai et sa forte citadelle qui se rendirent en vingt jours. Les Espagnols et les Hollandois furent vaincus à Cassel et Saint-Omer fut pris. En Allemagne, le mareschal de Créquy, après avoir battu les Impériaux en plusieurs rencontres, alla au mois de novembre mettre le siège devant Fribourg et se rendit maistre de cette place et des chasteaux qui la défendoient. L'hyver sembloit mettre en Flandres les ennemis à couvert jusqu'à la campagne suivante, mais le Roy voulut terminer une année si glorieuse à la France par quelque action d'éclat et quoyqu'on fust dans le mois de décembre, il fit assiéger Saint-Guilain par le mareschal d'Humières qui obligea en peu de jours, cette ville à capituler. C'est le sujet de cette médaille. Pallas tient un cercle formé par un serpent qui mord sa queue. Ce cercle est le symbole ordinaire de l'année et est entouré de laurier. Il y a à

la légende : « *Annus feliciter clausus* », l'année heureusement terminée et à l'exergue : « *Fanum Sancti Gisleni captum* », Saint-Guilain pris. 1677.

[Signé] : l'abbé Bignon Tallemant.

Du samedi 20 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Dole en 1674 et elle a été arrêtée [tondo vide]. Le Roy, au commencement de l'année 1668, avoit pris Dole en deux jours, mais les Espagnols, à qui la Franche-Comté avoit été rendue par le traité d'Aix-le-Chapelle, s'estoient persuadés que cette place n'avoit été prise si facilement que parce que les fortifications estoient encore imparfaites. Ils en relevèrent les remparts, y adjoustèrent des dehors considérables et y jettèrent une grosse garnison. Cela n'empescha pas le Roy, six ans après, de l'attaquer encore en personne. Les ennemis se défendirent avec beaucoup de valeur, mais au septiesme jour de tranchée ouverte, voyant le mineur attaché au corps de leur place, ils capitulèrent. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le Roy à cheval tenant une couronne murale. Il y a à la légende : « *Dola Sequanorum iterum capta* », Dole prise pour la seconde fois ; à l'exergue est la date : « *1674.* »

On a examiné ensuite la description faite par le mesme M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise d'Oudenarde en 1667, mais la compagnie a fait des réflexions sur cette médaille et n'a pas cru qu'elle dust demeurer dans le catalogue. Le type est Mars qui met sur la teste de l'Hyménée une couronne murale et la légende est : « *Mars Hymenaei vindex.* » On a dit que ce type convenoit à toute la campagne et non pas à la prise d'Oudenarde en particulier et pour la légende, plusieurs ont trouvé, outre qu'elle est trop générale, comme le type, qu'elle ne dit ce qu'on veut qu'elle dise, car Mars ne défend pas l'Hyménée, mais les droits de l'Hyménée et le mot de *vindex* paroist mesme trop fort, car *vindex* se dit de celuy qui restablit et ce n'est pas ce qu'on veut dire, car l'Hymen n'estoit pas détruit et on n'a pas restably l'Hyménée, mais le Roy s'est fait raison par les armes du refus qu'on faisoit de céder à la reyne les provinces qui luy devoient appartenir légitimement et quelques-uns

néanmoins ont insisté et ont dit que quoique le type et la légende pussent d'appliquer à toutes les villes prises dans cette campagne, cela n'empeschoit pas qu'on ne les pust attribuer en particulier à la prise d'Oudenardde et que « *Hymenaei vindex* » signifioit bien restaurateur ou protecteur et qu'on dit aussy bien portecteur de l'Hyménée que protecteur des droits de l'Hyménée. Enfin, on a résolu de s'en rapporter à M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 23 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur la flotte marchande des Hollandois brulée ou coulée à fond à la veüe du Texel. La compagnie l'a approuvé. M. l'abbé Tallemant l'enverra à M. l'abbé Bignon.

La compagnie avoit arresté la description de la médaille où il y a pour légende : « *Peculatores bonis mulctati* », comme estant faite pour l'érection de la chambre de Justice et pour les taxes des financiers, mais comme on a jugé à propos d'en faire une nouvelle sur la chambre de Justice érigée en 1662, les taxes estant de 1666, M. l'abbé Tallemant s'est servi de ce qui convenoit à la chambre de Justice dans la description et ainsy d'une il en a fait deux qui ont esté approuvées [tondo vide]. La longueur de la guerre et une suite continuelle de grandes dépenses pour les soustenir avoient mis un tel désordre dans les finances que les plus clairs revenus de la Couronne estoient engagés et consumés par avance lorsque le Roy prit le gouvernement de son estat. S. M. ayant commencé à remettre l'ordre dans ses finances, établit en mesme temps une chambre de Justice composée des personnes les plus éclairées et les plus intègres qu'il choisit dans son conseil et dans toutes les compagnies supérieures de son royaume pour connoistre des malversations commises dans le recouvrement et dans l'administration des deniers publics. C'est le sujet de cette médaille. La Justice y est assise tenant une espée levée ; il y a à la légende : « *Repetundarum judices constituti* », juges établis pour la recherche des coupables ; à l'exergue : 1662.

[tondo vide]. La chambre de Justice avoit fait le procès à plusieurs financiers ; les traités frauduleux,

Registres de 1697.

les concussions et beaucoup d'autres moyens qu'ils avoient employés avec impunité pour acquérir des richesses immenses aux despens du Roy et à la foule du peuple devoient leur faire craindre le dernier supplice s'ils eussent esté traités selon la rigueur des loix. Cependant, S. M., par un mouvement de sa clémence, se contenta de les obliger à restituer une partie des biens qu'ils avoient acquis par de si mauvaises voyes. C'est le sujet de cette médaille. La Justice tenant une espée paroist sur un throsne ; l'homme à genoux qui rapporte l'argent représente les gens d'affaires convaincus de péculat qui restituèrent les sommes auxquelles ils avoient esté taxés pour leurs malversations. Les mots de la légende : « *Peculatores bonis mulctati* » signifient que les partisans ont esté punnis par la confiscation d'une partie de leurs biens. Il y a à l'exergue : « *Clementia principis* », la clémence du Roy, 1666.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 27 juillet

M. Charpentier, Renaudot, Dacier, Tallemant.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la prise de Dole en 1668 et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le Roy voulant haster par sa présence la conquête de la Franche-Comté, malgré les rigueurs de l'hyver, se rendit le 10 de février devant Dole que le duc de Roquelaure avoit investie par ses ordres le jour d' auparavant. En arrivant, S. M alla luy-mesme reconnoistre la place à la portée du pistolet et tout en estant près, fit ouvrir la tranchée le 12. On se rendit aussytost maistre de la contrescarpe et du chemin couvert et on emporta une demy-lune. Cette vigueur estonna si fort les ennemis qu'ils capitulèrent et ouvrirent leurs portes à S. M. qui y entra le 14. C'est le sujet de cette médaille où l'on voit un soldat qui ouvre une tranchée, les vents autour de luy soufflent la neige et les frimats et dans l'esloignement il paroist un profil de bastion. La légende : « *Nec hyems ignava* » fait entendre que l'hyver mesme n'est pas un temps de repos pour le Roy et l'exergue : « *Dola Sequanorum expugnata. 1668 feb. 14* » signifie que Dole dans la France-Comté fut prise le 14^e jour de février de l'année 1668.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 30 juillet

MM. Charpentier, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Mauger, graveur, a apporté plusieurs empreintes de médailles qu'il a achevées. La compagnie en a esté très contente à son ordinaire.

On avoit fait une description de la médaille sur la paix et le mariage du Roy qui comprenoit la conférence du cardinal Mazarin et de dom Louis de Haro dans l'isle des Faisans, mais la compagnie ayant depuis fait une médaille particulière sur cette conférence qui fut faite en l'année 1659, M. l'abbé Tallemant a séparé de la description desjà faite ce qui regardoit la conférence et d'une description il en a fait deux. On a examiné les deux descriptions et elles ont esté arrestées [tondo vide]. Il y avoit plusieurs propositions de paix entre la France et l'Espagne et le s^r de Lionne avoit esté exprès à Madrid pour en régler les articles, mais la négociation s'estoit rompue à cause que le Roy mettoit pour première condition du traité son mariage avec l'Infante et que les Espagnols avoient une extrême répugnance à luy donner l'héritière présomptive de tant de royaumes. S. M. jetta donc les yeux sur la princesse Marguerite de Savoye et il estoit sur le point de l'espouser à Lion lorsque dom Antonio Pimentel y arriva déguisé et asseura secrètement le cardinal Mazarin que le roy, son maistre, consentoit au mariage de l'Infante et qu'il signeroit les articles du traité de paix qui avoient esté arrestés à Madrid. En effet, la reyne d'Espagne estant devenue grosse, l'espérance que les Espagnols conçurent d'avoir un prince les déterminà à finir une guerre que le mauvais estat de leurs affaires ne leur permettoit de soutenir. Les propositions de Pimentel furent escoutées ; on convint d'une suspension d'armes et le cardinal Mazarin se transporta à Saint-Jean-de-Luz, dom Louis de Haro se rendit en mesme temps à Saint-Sébastien. Ces deux ministres eurent diverses conférences dans une petite isle qu'on nommoit autrefois l'isle des Faisans, au milieu de la rivière de Bidassoa qui séparent les deux royaumes de France et d'Espagne et donnèrent la dernière forme au traité de paix et au contract de mariage. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le cours de la rivière de Bidassoa dans l'isle des Faisans qui est au milieu de cette rivière et qui a depuis esté nommée l'isle de la Conférence. On a mis un temple de la Paix tel qu'on les voit figurés dans les

médailles antiques. Les paroles de la légende : « *Pacis adytum* » font entendre que cette isle estoit, pour ainsy dire, le sanctuaire de la Paix ; à l'exergue on a mis : « *Congressus ad Bidassoam. 1659* » pour marquer le lieu et le temps des conférences.

[Tondo vide]. Le traité de paix entre la France et l'Espagne ayant esté [signé], le mareschal de Grammont, par ordre du Roy, alla demander l'Infante. Le roy, son père, l'amena sur la frontière où les deux roys se rendirent ; dom Louis de Haro espousa l'Infante au nom du Roy dans Fontarabie. Elle se rendit aussytost à Saint-Jean-de-Luz où le mariage fut consommé avec toutes les démonstrations possibles d'une joye réciproque entre les deux nations. On a représenté dans cette médaille l'Hyménée tenant d'une main deux couronnes de myrthe et de l'autre main son flambeau avec lequel il met le feu à un monceau d'armes. Il y a à la légende : « *Pax et connubium* », la Paix et le mariage ; à l'exergue : « *1660.* »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 3 aoust

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant, M. Coypel

M. l'abbé Tallemant a monstré à M. l'abbé Bignon les desseins des nouvelles médailles. M. Coypel est tombé d'accord sur ses advis de retoucher à celui de *Dunkerka illaesa*.

M. l'abbé Bignon a dit que sur le catalogue nouvellement fait il avoit trouvé plusieurs médailles sans date auxquelles il croyoit qu'il estoit nécessaire d'en mettre. La compagnie a encore délibéré là-dessus.

La première a esté sur les 300 villes prises par le Roy. La compagnie avoit cru que cette médaille devoit estre sans date. M. l'abbé Bignon a représenté que ces 300 villes avoient esté exactement comptées et que le mémoire mesme en avoit esté monstré au Roy, que S. M., depuis ce temps-là, c'est-à-dire dans cette guerre, avoit pris plusieurs fortes places qui n'estoient pas comprises dans ce nombre-là et que dans la suite, la vie du Roy en fourniroit peut-estre encore plusieurs autres et qu'ainsy il falloit marquer le temps auquel ces 300 villes se sont trouvées prises. La compagnie s'est rendue à ses raisons. M. l'abbé Tallemant aura soin d'y mettre la date.

On a parlé ensuite de la médaille des dix villes d'Alsace. M. l'abbé Bignon vouloit aussy qu'on y mist une date. La compagnie luy a représenté que cela estoit impossible, ces dix villes ayant esté soumises l'une après l'autre et en divers temps, qu'il n'estoit peut-estre pas à propos mesme de parler du temps, puisque le Roy a tousjours prétendu qu'elles estoient à luy dès le traité de Munster.

La médaille de la Marine *Splendor rei navalis* n'a point aussy de date parce qu'on a cru que la Marine a esté, est et sera en splendeur pendant tout le règne du Roy. M. l'abbé Bignon a insisté disant qu'on avoit bien marqué le temps que la navigation et le commerce ont esté restablis et qu'on pouvoit mesme marquer le temps auquel le Roy s'est trouvé assez puissant sur la mer pour résister et pour battre mesme les flottes unies d'Espagne et de Hollande et depuis celles de Hollande, d'Espagne et d'Angleterre ; plusieurs ont dit que c'est ce mesme temps-là qui est difficile à marquer et on a conclu que si M. l'abbé Bignon trouvoit, en consultant les bureaux de la Marine, quelque temps convenable, qu'on le marqueroit.

M. l'abbé Bignon s'est chargé aussy de sçavoir les dates de la construction du port et de l'arsenal de Brest, du port et de l'arsenal de Rochefort, du port et de l'arsenal de Toulon, comme aussy le temps auquel on a mis les galères sur l'Océan et celuy auquel le Roy a eu 40 galères à Marseille.

M. Dacier a proposé un dessein pour le port et l'arsenal de Brest. Sa pensée estoit de représenter le dieu Portumnus assis et dans le champ de la médaille le plan du port et de l'arsenal et pour légende : « *Tutela Oceani*. « Le type a plu, mais il a paru nouveau et on luy a demandé s'il en avoit quelque autorité dans l'antique. Il a promis d'en apporter à la première assemblée. Pour la légende, elle n'a pas esté approuvée et on n'a pu convenir avec luy que *Tutela Oceani* pust signifier que ce port servoit à nous asseürer de l'Océan. On l'a prié de penser à autre légende.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 6 aoust

MM. Charpentier, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a montré à la compagnie la médaille sur la prise de Bouchain qu'il a très bien réformée. M. l'abbé Tallemant l'enverra à M. l'abbé Bignon.

M. Despréaux a dit qu'en relisant Horace, il luy sembloit qu'il avoit trouvé un très beau mot pour mettre à la médaille de Deinsse et de Dixmud en 1695. La compagnie avoit arrêté la légende : « *Septem mille dedititii armis traditis* » ; le mot de M. Despréaux est tiré de la V^e ode du troisieme livre des *Odes* d'Horace où, faisant parler Regulus contre la lâcheté des Romains qui avient mis les armes bas sans combattre, il luy fait dire : « *Arma militibus sine caede, dixit, direpta vidi.* » Il vouloit donc mettre : « *Arma militibus sine caede direpta.* » Le mot a paru beau, mais quelques-uns ont insisté sur l'autre légende, celle-cy estant à la vérité plus noble, mais ne disant peut-estre pas si bien le fait. On a remis la décision à une autre assemblée.

M. Dacier a montré dans Antonius Augustinus⁷³ une médaille de Néron où l'on voit le port d'Ostie et le dieu Portumnus. La compagnie a approuvé ce type et M. Coypel le doit dessiner. Pour la légende, il a proposé : « *Tutela classium Oceani.* » Ce mot a paru bon, mais il n'a pas été entièrement arrêté.

M. Dacier avoir apporté une description de la médaille sur la prise de 40 villes en 22 jours en Hollande. On l'a examinée et on l'a prié de la rendre un peu plus vive et de la rapporter à la première assemblée.

M. l'abbé Renaudot a apporté la description de la médaille sur le combat d'Ensheim en 1674 et elle a esté arrêtée [tondo vide]. Les troupes de l'Empereur fortifiées par celles du duc de Lorraine et d'autres princes confédérés, après avoir esté défaites deux fois depuis l'ouverture de la campagne, s'estoient avancées par le pont de Strasbourg à dessein d'entrer en Alsace et estoient venus camper près d'Ensheim. Le vicomte de Turenne qui avoit rompu tous leurs autres projets résolut de marcher à eux, quoyque fort inférieur en nombre, pour les obliger de le [le Rhin] repasser. Il partit de Lavantzenau et ayant passé deux rivières, un marais et plus défilez devant eux, il vint camper à Moltzheim où les armées se trouvèrent en présence le 4 octobre. Ils estoient avantageusement retranchez, ils avoient mis beaucoup d'infanterie et d'artillerie dans un village voisin et ils estoient

⁷³. Antonio Agustin y Abanell, *Fragmenta historicum collecta...*, 1595

couverts d'un bois fort épais, ce qui rendoit l'entreprise très difficile. Le combat commença de ce côté-là et leur résistance fut si longue qu'on eut beaucoup de peine à se rendre maître de ce poste. Les ennemis furent souvent poussez et se rallièrent avec beaucoup de fermeté. Enfin, ayant esté forcez et chassez du village et la plupart de leurs meilleurs escadrons défaits, ils ne pensèrent plus qu'à prendre la fuite. On les poursuivit jusqu'à Strasbourg, après leur avoir tué plus de 3000 hommes, pris 10 pièces de canon et 30 drapeaux ou estendards et un grand nombre de prisonniers. Cette grande action qui se passa durant une pluie continuelle, dans un terrain très mauvais, obligea les alliez d'abandonner leurs desseins sur l'Alsace, mit cette province dans une entière seüreté et leur ferma l'entrée du royaume. C'est le sujet de cette médaille. On y voit une Victoire qui escrit sur un bouclier. Les mots de la légende : « *De Germanis tertio* » signifient que ce fut la troisieme victoire remportée sur les Allemands en 1674 ; à l'exergue : « *Pugna ad Ensheimium* », la bataille d'Ensheim.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 13 aoust

MM. Charpentier, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de Saint-Laurent avoit fait vaquer le samedy.

M. Dacier a proposé un dessein de médaille pour le port et l'arsenal de Rochefort. Sa pensée estoit de mettre le plan du port et de l'arsenal et pour légende : « *Aedificandis et tutandis navibus* » ; à l'exergue : « *Rupiforti portus et navale* », avec la datte. La compagnie a approuvé cette pensée ; il n'y a que le mot de « *tutandis* » qui a fait un peu de peine, mais il a promis d'en apporter des autorités.

On a reparlé de la légende que M. Despréaux avoit proposé sur Dixmud et Deinsse « *Arma militibus sine caede direpta* » mais la compagnie a trouvé que cela estoit esté dit d'une armée romaine qui, estant en présence des Carthaginois, s'estoit laissé désarmer, au lieu qu'à Dixmud et à Deinsse c'est deux sièges de villes où les garnisons se sont rendues à discrétion, ce qui n'est pas tout à fait semblable. On est donc revenu à la légende : « *Dedititii septem mille armis traditis* » et comme M. Despréaux doutoit tousjours que « *armis traditis* » fut une façon de parler bien latine, M.

l'abbé Tallemant qui avoit donné cette inscription avoit apporté un escrit pour justifier que ce mot est employé dans les *Commentaires* de César au mesme sens. Voicy l'escrit : « César attaquoit des peuples de la Gaule dans un bourg qui, par sa situation naturelle, estoit extrêmement fort. Il éleva une tour de bois qu'il fit approcher des murs et dans laquelle il mit des soldats qui, par ce moyen, se trouvoient sans peine sur les murs de la ville. Ils demandèrent quartier et entre autres choses de n'estre point désarmés : « *Ad haec Caesar respondit se magis consuetudine sua quam merito eorum civitatem conservaturum, si prius quam aries murum attigisset, se dedidissent, sed deditionis nullam esse conditionem, nisi armis traditis, se id quod ad Nervias fecisset, facturum finitimisque imperaturum, ne quam deditis populi romani injuriam inferrent* » (*lib. 2 De Bello Gallico*). « Plusieurs, néanmoins, avoient encore quelque peine à admettre cette inscription à cause qu'il y manquoit un verbe pour en déterminer le sens. M. l'abbé Renaudot a proposé de mettre simplement : « *Hostes ad deditionem coacti septem mille* » et la compagnie s'y est arrêtée.

M. l'abbé Tallemant a proposé un dessein de médaille sur ce que les galères de France ont esté augmentées jusqu'au nombre de quarante pour la Méditerranée. Sa pensée estoit de faire connoistre que ces quarante galères ont délivré la Méditerranée des corsaires qui s'en estoient rendus maistres et pour cela il vouloit représenter le port de Marseille où les galères du Roy se retirent ordinairement et au bord de la mer une couronne rostrale à laquelle deux corsaires sont attachez. Pour légende : « *Rei piraticae fraena data*. « Cette pensée a paru bonne, mais la plupart de MM. ont cru qu'il valoit mieux mettre pour légende : « *Pacatum ad praedonibus mare*. « On en délibérera à la prochaine assemblée.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur le combat de Saint-Denis près de Mons et la compagnie l'a approuvé. M. l'abbé Tallemant l'enverra à M. l'abbé Bignon.

M. Dacier a apporté la description de la médaille sur la prise des 40 villes en Hollande. Elle a esté examinée et arrêtée [tondo vide]. Les Hollandois travailloient avec une extrême diligence à se mettre en estat de résister aux armes du Roy qui venoit de leur déclarer la guerre. Ils fortifioient leurs places et augmentoient leurs garnisons et ils avoient formé trois corps d'armée qui devoient couvrir leurs

frontières et deffendre le Rhin et l'Issel. Malgré tous ces grands préparatifs, le Roy assiégea en mesme temps quatre places considérables, Orsoy, Wesel, Burich et Rhimberg qui se rendirent en moins de quatre jours et dont la prise fut d'abord suivie de celle du fort de Reez, d'Emmerick, de Doetechem, de Grol et du chasteau d'Vlm. L'effroy que la rapidité de ces conquestes jetta partout obligea les ennemis à se retirer derrière les places du Rhin, mais le Roy ayant fait passer à la nage ses troupes, l'isle de Betau et celle de Bomel furent en proye aux François et le prince d'Orange fut obligé d'abandonner avec précipitation les retranchements de l'Issel et à se retirer vers Vtrecht. Le vicomte de Turenne s'empara d'Arnheim, du fort de Skenk et de celuy de Nimègue, Deventer, Zwol, Campen, Albourg, Ardervich, Hartem, Hasselt, Brevort, Ommen et quelques autres postes furent entraînez par ce torrent. Dans cette consternation générale, Doeburg se deffendit deux jours contre le Roy qui en fit le siège et le troisieme elle se rendit à discrétion. Vtrecht effrayée, refusa les troupes que le prince d'Orange voulut luy donner et envoya ses députés se jeter aux pieds de S. M. pour implorer sa miséricorde. Amerfort, Naerden, Vageninghen, Rhenen, Wich, Dussel, Tiel, Muyden, Vesep, Hattem, Woerden, le fort de Vorm et celuy de Saint-André eurent aussy recours à la clémence du Roy et ouvrirent leurs portes et Monsieur, après trois jours de tranchée, se rendit maistre de Zutphen. Ce grand nombre de places prises presque en aussy peu de temps qu'il en faudroit seulement pour les parcourir font le sujet de cette médaille où l'on voit le Roy dans un char traîné rapidement et la Victoire qui le couronne. La légende : « *Batavia victoriis peragrata* » signifie que la Hollande parcourue par les armes victorieuses du Roy et l'exergue : « *XL urb. XXII dieb. capt. MDCLXXII* », quarante villes prise[s] en vingt-deux jours dans l'année 1672.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 17 aoust

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a dit à la compagnie qu'il seroit bien aise de pouvoir dire à M. de Pontchartrain que tous les desseins de médailles

jusqu'à la présente année estoient faits. M. l'abbé Tallemant luy a présenté tous ceux qui avoient esté arrestés dans la compagnie et il ne manquoit pour tout achever [pour] la Marine, que d'arrester le dessein pour Marseille et d'en faire un pour Toulon et on y a travaillé.

Pour les 40 galères on a trouvé que de dire seulement qu'elles ont servy à réprimer l'audace des corsaires, ce n'est pas dire assés puisqu'elles ont rendu le Roy maistre de la Méditerranée et qu'ainsy il falloit représenter une galère avec tout son appareil et le port de Marseille en esloignement. Pour la légende : « *Assertum Mediterranei maris imperii*. » M. Despréaux a soutenu que « *Mediterranei maris imperium* » ne signifoit pas l'empire sur la mer Méditerranée et qu'ainsy l'inscription n'estoit pas bonne et ne vouloit rien dire, que par exemple *Galliae imperium* vouloit dire l'empire des Gaules et non pas l'empire sur les Gaules. La compagnie n'a pas esté de son advis et l'inscription est demeurée.

Pour Toulon, comme la compagnie a trouvé à propos à tous ces ports de ne point se servir d'autre type que du plan du port et de l'arsenal, comme il a esté pratiqué dans l'antique pour le port d'Ostie et pour plusieurs autres, on a résolu de mettre pour légende simplement : « *Tolonii portus et navale* » ; à l'exergue la datte.

Il ne restoit pour tout achever le catalogue que la prise de Landrecies, de Condé et de Saint-Guislain et on avoit proietté d'en faire deux, une de Landrecies et de Condé ensemble et l'autre de Saint-Guislain seul, à cause que le Roy avoit esté présent à la reddition de la place, mais on a fait réflexion qu'il ne falloit pas marquer la présence du Roy à Saint-Guislain puisque dans l'ordre des médailles de l'histoire du Roy, on avoit marqué que c'estoit à Montmédy qu'il avoit commencé à commander ses armées. Ainsy on est revenu à ne faire qu'une médaille de ces trois prises et M. l'abbé Tallemant ayant proposé pour type trois couronnes murales enlassées d'une branche de laurier, la compagnie l'a approuvé et pour légende on vouloit d'abord mettre : « *Triplex victoria* », mais on a dit que c'estoit une chose inutile que de mettre *triplex victoria* lorsqu'on voit trois couronnes, outre que le mot de *triplex* n'est pas trop bon en ce sens-là et on a arrêté de mettre simplement : « *Landrecium, Condatum et fanum S. Gisleni capta* » et à l'exergue : 1665.

M. l'abbé Tallemant a fait un extrait de tous ces nouveaux desseins et M. l'abbé Bignon les a pris pour les montrer incessamment à M. de Pontchartrain afin qu'avant les vacances tout se trouve arrêté.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 20 aoust

MM. Charpentier, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a demandé à la compagnie comment on nommeroit en latin le combat de Saint-Denis près de Mons afin de le mettre à l'exergue de la médaille. On proposoit de mettre seulement : « *Pugna ad fanum Sancti Dyonisii in Hannoniam* », mais comme cette inscription est longue pour une exergue, M. l'abbé Renaudot a promis de penser à cela pour la première assemblée et comme on doutoit aussy que *Landrecium* fust le véritable mot latin pour Landrecies, il a promis aussy de l'examiner et d'en rendre compte à la compagnie.

M. l'abbé Tallemant a proposé un dessein pour la prise de Carthagène en Amérique. Il vouloit mettre la ville de Carthagène en esloignement et sur le bord de la mer un trophée où sur un bouclier on liroit : « *De Hispanis in novo orbe* » et pour légende : « *Carthago nova americana vi capta*. « La compagnie a trouvé qu'un trophée estoit trop peu de chose pour une si grande action et que le type seroit plus beau si on mettoit la ville mesme de Carthagène sous la figure d'une femme désolée, assise au pied d'un cocos pour marquer le pays et autour d'elle des trésors respandus ; pour légende : « *Hispanorum thesauri direpti* » et à l'exergue : « *Carthago americana vi capta* », n'estant point nécessaire de mettre le mot de *nova* lorsqu'*americana* la fait assez connoistre. Le dessein et la légende ont esté ainsy arrêtées et M. Coypel y doit travailler pour le premier jour d'assemblée.

On a examiné la description faite par M. Despréaux de la médaille sur la régence de la Reyne Mère et elle a esté arrêtée [tondo vide]. Peu de jours après la mort de Louis XIII, le nouveau roy alla au Parlement pour y tenir la première fois son lit de justice et pour y faire confirmer la régence de la reyne, sa mère. Il n'avoit alors que cinq ans ; il y entra porté sur les bras d'un des escuyers de la grande Escurie et fut mis par l'un de ses capitaines

des gardes sur le trosne qu'on luy avoit préparé. La régente s'assit à sa droite sous le dais. À peinte Leurs Majestés eurent l'un et l'autre dit en peu de mots le sujet qui les amenoit que le duc d'Orléans, prenant la parole, tesmoigna qu'encore que le déffunct roy par sa déclaration eust en quelque sorte restraict le pouvoir de la régente en luy établissant un conseil où tout se devoit régler à la pluralité des voix et où le duc d'Orléans devoit présider, il croyoit expédient pour le bien du royaume que cette princesse eust une puissance absolue et que pour luy en son particulier, il déclaroit qu'il ne prétendoit d'autre part au gouvernement de l'Estat que celle qu'elle voudroit bien luy donner ; ce que le prince de Condé confirma aussy à peu près dans les mesmes termes. Aussytost le Chancelier fit sa harangue où il asseüra que la volonté du jeune roy estoit que la reyne, sa mère, pendant sa régence, jouist de l'autorité dont il jouiroit luy-mesme lorsqu'il seroit majeur, de sorte que Talon, advocat général, qui parla ensuite ayant donné des conclusions conformes à cet advis, la reyne fut tout d'une voix déclarée régente absolue du royaume, avec plein pouvoir à elle de se servir pour l'administration des affaires, de tels ministres qu'elle voudroit choisir. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le jeune roy sur son trosne et la reyne, sa mère, à ses costés qui luy soutient la main dont il tient son sceptre. Il y a à la légende : « *Annae Austriacae regis et regni cura data* », le soin du Roy et du royaume confié à Anne d'Autriche ; on lit à l'exergue : « *1643.* »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 27 aoust

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Renaudot, Tallemant. M. Coypel. La feste de Saint-Barthellemy avoit fait vaquer le samedy.

M. l'abbé Renaudot a dit qu'il avoit cherché avec soin Landrecies en latin et que le bon mot, suivant les auteurs, est Landrecium. Pour Saint-Denis près de Mons, il n'a trouvé autre chose si ce n'est « *Monasterium Sancti Dyonisii prope montes.* »

M. l'abbé Tallemant a apporté deux desseins de médailles que M. Rottier, graveur, luy avoit fait voir, l'un sur la prise de Saint-Omer, l'autre sur la bataille de Saint-Denis. On n'avoit point eu de connaissance de ces deux desseins faits du temps de M. de La Chapelle, ce qui avoit obligé la compagnie à y

retravailler. Le dessein pour le combat de Saint-Denis estoit un Mars qui pose une branche de laurier sur un autel de la Paix, avec la légende : « *Mars celatae pacis vindex* » ; à l'exergue : « *Pugna ad Sandyonisium harmoniae*. » On a trouvé que le nouveau dessein arrêté le... et fait par M. Coppel estoit assez pareil pour l'idée, mais plus beau pour l'expression et il sera ainsy exécuté dans le nouvel ordre. Le dessein de Saint-Omer estoit M. le duc d'Orléans à cheval, la Victoire qui l'accompagne et la ville de Saint-Omer sous la figure d'une femme à genoux. La légende : « *Exercitu e Castellensi proelio redeunte* » ; à l'exergue : « *Audomaropolis capta*. » Le nouveau dessein arrêté le... et fait par M. Coppel a paru plus simple et plus beau. À propos de cela, M. l'abbé Bignon a dit que la légende : « *Hispanis et Batavis ad Castellum Morinorum caesis* » ne plaisoit pas à M. de Pontchartrain parce que cela convenoit précisément à la bataille de Cassel dont il y a une autre médaille. On a dit à cela que dans le grand nombre de prises de villes, on estoit trop heureux d'avoir une circonstance pareille à celle-là à marquer, mais cela n'ostoit pas l'objection, car il est très vray que si on vouloit faire une médaille sur la bataille et sur la prise en mesme temps, celle-là conviendrait très bien. Cela a fait penser à changer la légende qui avoit desjà beaucoup exercé les esprits et M. Despréaux a proposé de mettre : « *Terror Victoriae* », ce qui convient encore très bien au dessein de M. Coppel. Cette inscription a paru bonne. M. l'abbé Bignon la monstrea à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Bignon qui avoit montré tous les derniers desseins de médailles à M. de Pontchartrain a rapporté qu'il estoit très content du travail de la compagnie, qu'il jugeoit à propos à la médaille sur les 60 vaisseaux brûlez ou coulez à fond à la veüe du Texel de mettre pour légende : « *Attonita Batavia* » et à l'exergue : « *Incensis aut captis navibus onerariis tant..., bellicis, tant... ad...* » Texel en latin. M. l'abbé Renaudot s'est chargé de chercher Texel en latin et M. l'abbé Bignon sçaura le nombre précis des navires.

Pour la médaille de l'isle de la Conférence, M. de Pontchartrain trouvoit à propos de changer le mot de « *congressus* » ; on en cherchera un autre.

Dans les médailles de Saint-Omer et de Saint-Guislain, le terme de *fanum* faisoit quelque peine à M. de Pontchartrain, mais la compagnie juge presque impossible de faire autrement,

Audomaropolis et *Gislenopolis* voulant dire Omerville et Guinsville ; *Sangislenum* est encore plus mauvais. M. L'abbé Renaudot a promis pour la première assemblée une petite dissertation sur ce sujet pour estre monstré à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Bignon a encore dit que M. de Pontchartrain trouvoit inutile de faire des médailles sur les ports de Brest, de Rochefort et de Toulon, que cela n'estoit pas assez considérable pour des sujets de médailles et qu'il sembleroit que cela n'est fait qu'à cause qu'il est ministre de la Marine. La compagnie n'a pu estre de cet advis et M. l'abbé Tallemant s'est chargé de faire un mémoire pour luy faire connoistre l'importance de ces médailles. M. de Pontchartrain a approuvé les autres nouvelles médailles et la légende « *Triplex Victoria* » pour Landrecies, Condé et Saint-Guislain. M. Despréaux a encore insisté et dit que ce mot *triplex* avec *Victoria* n'estoit pas bon. On luy a allégué d'Horace : « *Robur et aes triplex* », de Virgile : « *Triplici pubes quam Dardana versu impellunt.* » Cela ne l'a pas convaincu ; on cherchera encore quelque chose de plus formel pour le contenter.

M. Coypel a apporté le dessein encore imparfait de la médaille sur la prise de Carthagène. On en a esté content, aussy bien de celuy sur la prise de Landrecies, Condé et Saint-Guislain.

On a ensuite examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant sur la prise de Gravelines en 1644 et elle a esté arrestée [tondo vide]. La ville de Gravelines en Flandres est située sur le bord de la mer où elle a un assez bon port. Les Espagnols qui l'occupoyent, connaissant l'importance de cette place, avoient eu soin de joindre à sa situation naturelle qui la rend d'un très difficile accès, beaucoup de fortifications qui la rendoient une des plus fortes villes des Pays-Bas. Le duc d'Orléans qui commandoit l'armée du Roy eut néanmoins l'ordre d'en former le siège. Il fit d'abord attaquer le fort Philippe dont il estoit absolument nécessaire de s'emparer et au bout de douze jours, les ennemis qui ne pouvoient plus le deffendre l'abandonnèrent pour se retirer dans la ville dont la garnison estoit composée de trois mille cinq cens hommes de leurs meilleures troupes. Les Espagnols se deffendirent vaillamment, les contrescarpes et les demi-lunes furent disputées avec beaucoup de vigueur, mais le gouverneur voyant que D. Francisco de Mello et le duc de Piccolomini qui commandoient les troupes d'Espagne et qui estoient à Bergues ne faisoient

aucun mouvement pour le secourir et voyant d'ailleurs les François logés sur un des bastions du corps de la place, il fut obligé de capituler et de se rendre. C'est le sujet de cette médaille. La ville de Gravelines sous la figure d'une femme couronnée de tours présente ses clefs à la France. Les mots de la légende : « *Belgium apertum* » font entendre que par cette conquête toute la Flandre est ouverte aux armées du Roy ; à l'exergue il y a : « *Gravelina capta* », Gravelines, prise, 1644.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 31 aoust

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coytel. Toute la compagnie s'est rejouye de voir M. de Tourreil de retour en bonne santé.

M. l'abbé Tallemant a lu un mémoire qu'il a dressé pour faire connoistre à M. de Pontchartrain la nécessité de faire des médailles sur les ports de Brest, de Toulon et de Rochefort et on a trouvé à propos de l'insérer icy : « Parmi toutes les grandes choses que le Roy a faites, il n'y en a point eu de plus utile à l'Etat que le soin qu'il a pris de la Marine. Il n'y avoit presque point de vaisseaux de guerre, l'art de la navigation estoit ignoré, la France n'avoit aucun port sur l'Océan où les grands navires pussent estre à l'abri et en seüreté. En peu d'années le Roy a mis sur pied de formidables flottes par la construction des arsenaux de Rochefort, de Brest et de Toulon où l'on a basti des vaisseaux d'une grandeur prodigieuse et de cent et cent dix pièces de canon. On a fait à Brest un port et un bassin où il peut tenir plus deux mille grands vaisseaux. On croit que dans l'histoire métallique du Roy, l'Académie des Inscriptions composé sur le modèle de l'antique, on ne doit pas obmettre la construction de ces ports et des arsenaux qui les accompagnent, à l'exemple des médailles de Néron et de Trajan. Il y a une médaille de Néron pour le port qu'il fit faire à Antium, petite ville où il estoit né et que l'on nomme encore à présent Antiorovinato et que quelques-uns croient estre ce qu'on nomme à présent Nettuno où le pape fait travailler. Il y en a une autre du mesme empereur pour avoir fait raccommoier le port d'Ostie. Il y a plusieurs médailles de Trajan pour de pareils sujets ; il y en a une pour le port de *Centum Cellae*,

Cincelles, que quelques-uns croient estre Civitavecchia. Il y a une autre encore pour le port d'Ostie, une autre encore pour le port d'Ancone que Trajan fit bastir. Outre cela, on peut dire que ce sont ces sortes de médailles là qui seront les plus recherchées à cause du plan exact qu'elles représenteront. La médaille de Trajan, Basilica Vlpia, a servi de modèle à une infinité d'églises et c'est précisément ce qui se conserve le mieux. Les anciens ont esté moins retenus que nous en matière de médailles ; il y en a pour avoir fait des chemins, pour avoir fait des aqueducs, pour avoir restabli les cloaques de la ville, etc. Ainsy, on croit qu'on ne doit pas passer sous silence des ports et des arsenaux ausy considérables que ceux de Brest, de Rochefort et de Toulon. Ce qui fait peut-estre un peu de peine, c'est de voir ensemble toutes ces médailles de marine que le ministre de la Guerre avoit tousjours esloignées, mais quand ces médailles seront chacune à leur datte, trois médailles respandues entre trois cens ne feront plus de peine et ne paraistront point affectées. »

Le mesme M. l'abbé Tallemant a apporté un passage de Virgile pour le mot de « triplex Victoria » qui a paru si formel que la compagnie l'a arrêté. C'est en parlant d'Auguste qui triompha trois jours de suite (*Aenid.*, liv. 8^e) : « *Et Caesar triplici invectus romana triumpho moenia, Dis Italis votis immortale sacrat.* »

On a parlé ensuite sur le mot de « congressus. » Plusieurs ont dit qu'il suffiroit de mettre « *Bidassoa* » pour marquer le lieu de la conférence. M. Despréaux a dit que si l'on ne marquoit par quelque chose que cette médaille est pour la conférence du cardinal Mazarin et de dom Louis de Haro, on croira tousjours avec raison que cette médaille est pour la Paix et pour l'entrevue des deux roys. On luy allègue en vain que la datte feroit connoistre que c'est pour la conférence puisqu'elle est de 1659 et que la publication de la Paix et de l'entrevue des roys est de 1660. Il a soutenu que peu de gens s'arrestent à la datte et ne regardent que la médaille et l'inscription où on voit un temple de la Paix dans une isle de la rivière de Bidassoa, avec la légende : « *Pacis adytum* », on confondroit asseürément ces deux événemens. La plupart se sont rendus à ces raisons, mais on avoit peine à suivre son sentiment en ce qu'il proposoit de mettre « *Julius cardinalis Mazarinus et Ludovicus de Haro ad Bidassoa* » *suple. Legati de pace missi*, parce

que ce n'est pas l'usage de nostre Académie de mesler dans les médailles les noms des particuliers qui ont gagné des batailles, ny contribué à d'autres grands événemens. Néanmoins, après avoir allégué les exemples des anciens où, au revers des médailles des empereurs il y a les noms des monétaires et des Néocores, etc. on a dit que cet événement si singulier d'une conférence entre deux ministres de deux grands roys pouvoit donner lieu à cela et qu'il falloit que M. l'abbé Bignon prist la peine de sçavoir là-dessus l'avis de M. de Pontchartrain.

On a reparlé encore de la légende pour la prise de Saint-Omer « *Terror Victoriae*. » Ce mot ne plaisoit pas à beaucoup de MM. et sur la proposition de M. de Tourreil a faite de mettre « *Victoriae Castellensis praemium* » on a encore prié M. l'abbé Bignon d'en parler à M. de Pontchartrain.

On a examiné ensuite trois descriptions faites par M. Racine, l'une sur la médaille des fortifications de Dunkerque, la seconde sur la médaille du secours de Woerden et la troisieme sur la médaille d'Erfort rendu à l'électeur de Mayence. Les trois descriptions ont esté arrestées [dessin pour Dunkerque]. Dunkerque passoit desjà pour une des plus considérables places des Pays-Bas lorsque le Roy la retira des mains des Anglois, mais il trouva tant de défauts dans son port et dans ses fortifications qu'il se crut obligé de la renouveler presque toute entière. En effet, outre la construction d'une citadelle à cinq bastions et du fort Louis qui en a quatre, il est incroyable combien de nouveaux ouvrages on a élevez, tant du costé de la mer que de celui de la campagne, combien de bastions on a revestus, combien d'autres on a rebastis. Ses dehors qui n'estoient partout que de terre ne sont maintenant que de grosse maçonnerie. Il a fallu nettoyer et creuser les fossés et pour empescher qu'ils ne fussent comblez à l'avenir on a razé quantité de dunes fort élevées dont les sables y estoient à toute heure portez par les vents. On n'a pas moins travaillé à creuser et à nettoyer son canal en telle sorte qu'au lieu qu'il n'y pouvoit plus entrer que des barques de pescheurs, les plus grands vaisseaux y entrent très facilement. On a fait aussy des jettées de pierre qui s'avancent fort loin dans la mer avec des forts et des batteries et on a coupé un grand banc de sable qui fermoit presque entièrement l'entrée du port. En un mot, à comparer l'estat où le Roy a trouvé Dunkerque avec celui où on la voit aujourd'huy, on peut dire que d'une place très

foible, il en a fait la plus formidable de ses places. C'est le sujet de cette médaille ; on y voit le plan exact de Dunkerque, du port et de ses fortifications ; sur le devant de la médaille est la ville de Dunkerque sous la figure d'une femme couronnée de tours ; elle est assise et tient d'une main un gouvernail et de l'autre une ancre. Les mots de la légende : « *Freti gallici decus et securitas* » font entendre que cette place fait la sûreté et l'ornement de la coste de France. Il y a à l'exergue : « *Dunkerca unita et ampliata* », Dunkerque augmentée et fortifiée. 1671.

[Tondo vide]. Le duc de Luxembourg qui commandoit dans Vtrech n'eut pas plus tost appris que Woerden estoit assiégé par le prince d'Orange qu'il y courut avec environ trois mille hommes qui se trouvèrent en estat de marcher, laissant ordre au reste de ses troupes de le suivre en diligence. La place estoit fort pressée et il n'y avoit pas de temps à perdre pour la secourir, mais la difficulté estoit de pouvoir aborder les quartiers des ennemis ; tout le pays estant inondé à la réserve d'une digue où ils avoient cinq ou six retranchements les uns sur les autres, bordez de canons et d'infanterie. Toutefois, le duc de Luxembourg ne balança pas à les attaquer. Il entra dans l'inondation, l'espée la main et les prenant par le front et par les flancs pendant que la garnison de la place les chargeoit aussy de son costé, il les força et tailla en pièces tout ce qui osa luy résister. Le prince d'Orange n'eut que le temps de mettre des canaux entre luy et les François, leur abandonnant six pièces de canon et une partie de son bagage, quantité de prisonniers et plus de deux mille morts entre lesquels estoit le comte de Zuilenstain, oncle naturel de ce prince et général de l'infanterie hollandoise. Cette action se passa le onziesme octobre 1672. C'est le sujet de cette médaille. La Victoire présente une couronne d'herbes verdoyantes et fleurie ; sur une colonne plantée au milieu d'un marais et à laquelle est attaché un bouclier aux armes de la Hollande. Cette couronne marque la levée du siège. Il y a à la légende : « *Bataavorum castris captis et direptis* », le camp des Hollandois pris et pillé ; à l'exergue : « *W[o]rda obsidione liberata* », Woerden secouru et le siège levé. 1672.

[Tondo vide]. Quoique par la paix de Munster l'archevêque et l'Église de Mayence eussent été rétablis dans leur droit de souveraineté sur la ville d'Erford, cette grande ville, néantmoins, qui estoit presque toute lutheriene prétendoit tousjours

demeurer libre et indépendante et par son opiniastreté avoit enfin obligé l'Empereur à la mettre au ban de l'Empire, mais l'Empereur n'estoit guères en estat de faire exécuter ce décret, estant luy-mesme assez embarrassé à se défendre contre le Turc, d'autant plus qu'on appréhendoit que tout le party protestant ne se déclarast pour Erford. Dans cette extrémité l'archevesque eut recours au Roy comme au protecteur de ces traittés de Westphalie. Aussytost le Roy lui envoya un corps de six mille hommes commandez par Pradel, lieutenant général, qui eut ordre de passer le Rhin en diligence et de marcher droit à Erford. Ces troupes auxquelles se joignirent quelques régimens de l'électeur s'emparèrent d'abord d'un fort dont la ville estoit commandée et se préparoient à emporter la ville mesme, mais les habitans effrayez offrirent de se soumettre et en effet jurèrent à l'électeur et à son Église la fidélité qu'ils leur devoient. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la France qui présente à la Religion la ville d'Erford, aisée à connoistre à l'escusson de ses armes, gravé sur son bouclier. Les mots latins de la légende : « *Erfordia Ecclesiae Moguntinae restituta* » signifient Erford restituée à l'Église de Mayence et ceux de l'exergue : « *Gallia vindex* », veulent dire la protection de la France. 1664.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 3 septembre

M. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Renaudot a lu à la compagnie un mémoire qu'il a fait pour prouver que les villes qui portent le nom de quelque saint doivent en latin s'appeler « *fana*. « Cet escrit avoit esté présenté à M. de Pontchartrain par M. l'abbé Bignon qui a mandé que M. de Pontchartrain se rendoit à de si bonnes raisons. On a résolu de l'inscrire dans le registre pour servir de règle dans toutes les occasions qui se présenteroient à ce sujet : « *Fanum*, dans son origine est distingué de *templum* parce que sous le nom de *fanum* est comprise toute l'estendue dans laquelle estoit basti le temple. « *Effari templa dicuntur auguribus ad fatus qui in hes fines sunt. Hinc fana sominata quod pontifices in sacratio fatis sunt finem.* » Ce sont les paroles de Varron. Ainsy on comprenoit sous ce nom une certaine étendue de territoire sacré, ce qui convient précisément à

l'usage que les sçavants en ont fait depuis le rétablissement des lettres, pour signifier que les villes qui dans l'usage commun portent le nom de quelque saint, car comme ces villes se sont formées peu à peu par l'augmentation des lieux qui estoient de la dépendance des églises et des monastères et que les maisons qui ont formé ensuite des bourgs et des villes avoient commencé par des lieux réguliers, puis par des dehors, puis par des bastiments que les serfs ou officiers des monastères faisoient aux environs, suivant l'usage de la bonne latinité, tous ces lieux estoient censés « *in fano* », c'est-à-dire dans le territoire consacré par le temple ou pour mieux dire, par l'église qui donnoit le nom. Or, il est certain que comme dans l'antiquité payenne tous ces lieux bastis autour du temple estoient « *in fano* », ainsy dans le christianisme ils ont esté dans la juridiction et exemption des églises dédiées sous le nom des saints qui ont donné la dénomination aux monastères et ensuite aux villes. On a dans l'Antiquité l'exemple de *fano* appelé ainsy parce qu'il y avoit un temple de la Fortune appelé *fanum* et c'est le mot dont on se sert pour signifier la ville de Fano. Depuis, comme on disoit dans l'Âge d'or de la latinité, « *ad opis, ad Apollinis, ad Telluris* » en sous-entendant « *aedem, templum* », on dit aussy « *Ad s. Dyonisii, etc.* » pour dire « *ad monasterium, ad ecclesiam* » et mesme « *ad urbem* », mais quand il a fallu parler en cas direct, les meilleurs auteurs se sont servis du mot « *fanum S. Dyonisii, S. Audomari, S. Ghisleni* » et c'est l'usage constant de Politien, de Pic de La Mirande et des autres sçavants italiens du 15^e siècle, imités par tous les autres, surtout par M. de Thou qu'on peut seurement suivre en pareilles matières. Les mots en *polis* sont plus récents et la plupart factices, car ils ne conviennent à proprement parler qu'aux villes grecques ou d'origine grecque comme *Neapolis*. On n'en trouvera presque point d'autres dans les bons auteurs et très souvent ceux qui en ont formé de cette manière l'ont fait par ignorance des anciens noms et il peut seulement estre permis de s'en servir dans les occasions nécessaires comme lorsqu'il faut signifier des villes nouvellement basties qu'on ne peut expliquer autrement sans une incommode circonlocution. Ainsy, il seroit ridicule d'appeler Philippeville *Vbrs Philippi*, de mesme toutes les autres de ce genre si elles n'ont un autre mot qui leur convienne par leur origine, car on ne pouvoit pas dire *Abbatispolis* pour Abbeville parce que l'origine

est certaine qui est *Abbatisvilla*, maison de campagne de l'abbé, comme *Abbatis cella*, Appenzel, etc., de sorte que si on peut établir une règle c'est qu'il peut convenir avec des noms propres de celui qui l'a bastie et qu'on doit dire *Philippopolis*, *Carolopolis*, etc., mais pour les saints, par les raisons et les autorités alléguées, on croit que *fanum* est plus selon le goust de la bonne latinité.

On a examiné la description faite par le mesme M. l'abbé Renaudot de la médaille sur le rétablissement de l'électeur de Trêves et elle a été arrestée [tondo vide]. Philippe Christophle de Soteren, électeur de Trêves et évêque de Spire, avoit fait un traité avec la France en 1632 par lequel le roy Louis XIII s'engageoit de l'assister contre ceux qui le voudroient opprimer et d'obtenir des Suédois qu'ils se retireroient de ses estats. Ce traité rendit l'électeur suspect à la maison d'Autriche. Les Espagnols ayant embarqué des troupes du pays de Luxemburg sur la Mozelle, ils surprirent Trêves, se saisirent de la personne de l'électeur et le firent conduire prisonnier à Bruxelles d'où ils le transférèrent à Gand, puis le remirent entre les mains de l'Empereur qui, sans voir égard à sa dignité ny à son caractère, le fit mettre dans le chasteau de Prague où il demeura près de dix ans, mais lorsqu'on commença les préliminaires de la paix de Westphalie. Le Roy s'estant emparé de Trêves fit déclarer par ses ambassadeurs qu'il n'escouteroit aucune proposition que l'électeur ne fust remis en liberté et restabl en pleine possession de ses estats. L'Empereur enfin y consentit et l'électeur sortit de prison et le Roy lui rendit sa capitale. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la France qui remet dans les mains de l'électeur un bouclier où sont ses armoiries accompagnées de la crosse, de l'épée et du bonnet électoral. Les mots de la légende : « *Tutelaë gallicae fidelitas* » marquent la fidélité de la protection de la France ; à l'exergue il y a : « *Elector Trevirensis in integrum restitutus* », l'électeur de Trêves restably. 1645.

On a examiné ensuite la description faite par M. Dacier de la médaille sur la prise de plusieurs villes en 1658 et elle a été arrestée [tondo vide]. Après la défaire des Espagnols à la bataille des Dunes qui fut suivie de la prise de Dunkerque, le vicomte de Turenne qui commandoit l'armée du Roy ne trouva plus d'obstacle à ses progrès. En moins de huit jours, il se rendit maistre de Bergue, de Furnes et de Dixmude. De là il alla camper à une lieue de

Nieuport pour favoriser le siège de Graveline. Cette place prise, il passa la Lys à Deinsse, se saisit du chasteau de Gaure sur l'Escaut, prit Oudenarde et après avoir défait sur sa route un corps de trois mille hommes commandés par le prince de Lignes, il s'empara de Menin et alla assiéger Ypres qu'il emporta le quatrieme jour. Le lendemain, il fit occuper le chasteau de Comines, poste très important sur la Lys et s'estant emparé de Gramond et de Ninove, il demeura maistre de toute la campagne qui est entre l'Escaut, la Lys et l'Yper. C'est le sujet de cette médaille où l'on voit Bellone dans un char traîné par deux chevaux et au-dessous trois fleuves renversés. La légende : « *Victoriarum impetus* » signifie que rien n'a pu arrester l'impétuosité des victoires de la France représentée par Bellone et à l'exergue : « *Ad Scladim, Lisam et Yperam* », sur l'Escaut, la Lys et l'Yper. 1658.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 7 septembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a fait une nouvelle revue des médailles constestées.

- Pour la prise de Landrecies, Condé et Saint-Guislain, on a arrêté « *Triplex Victoria* » et à l'exergue : « *Landrecium, Condatum et fanum Sancti Gislani capta. 1655.* »

- Pour la conférence, à l'exergue : « *Colloquium ad Bidassoam* » et on changera à la médaille de l'entreveüe des roys « *regum colloquium.* »

- Pour la prise de Saint-Omer, la légende sera : « *Victoriae Castellensis praemium* » ; à l'exergue : « *Fanum sancti Audomari captum. 1677.* »

- Pour la prise de Carthagène, M. de Pontchartrain avoit eu répugnance pour la légende : « *Hispanorum thesauri direpti* », parce qu'il croyoit que « *diripere thesauros* » n'estoit guères latin et que l'on dit fort bien « *urbes direptae, castra direpta* » et non pas « *thesauri direpti* », mais il s'estoit rendu aux autorités apportées par M. Dacier (Virg. : « *Diripere dapes* » ; Ovide : « *Incustoditae diripiuntur opes* » ; Claudien : « *Opes direptae* » ; Caesar : « *Diripere praedam* » dans l'Écriture Sainte : « *Praeda direpta, substantia direpta, hereditas direpta, populus direptus.* » Ainsy la

Registres de 1697.

légende de cette médaille sera : « *Hispanorum thesauri direpti* » et à l'exergue : « *Carthagena americana vi capta. 1697.* » Pour les galères de l'Océan, la légende : « *Portuum securitas* », à l'exergue : « *Quindecim triremes in Oceano. 1690.* »

- Pour les galères de Marseille, la légende : « *Assertum maris Mediterranei imperium* » ; à l'exergue : « *Quadragesima triremes. 1688.* »

- Pour le port et l'arsenal de Brest, le type sera tel qu'il a été résolu. La légende : « *Tutela classium Oceani* » ; à l'exergue : « *Bresti portus et navale* » Pour le port et l'arsenal de Rochefort, M. l'abbé Bignon en a apporté des plans envoyés par M. Bégon, intendant de Rochefort. Il y avoit mesme un dessein de médaille où l'on voit la ville, le port et l'arsenal. Pour légende : « *Potestas maritima stabilita* » ; à l'exergue : « *Portu armamentario et urbe fundatis.* » M. de Pontchartrain souhaitoit pour la beauté du type qu'on joignit quelque figure au plan du port, de la ville et de l'arsenal. M. Dacier proposoit de mettre Diane qu'il asseüroit avoir passé pour la déesse des ports et en rapportant une autorité de Callimaque, *Hymn. 3^e in Dianam*, où Jupiter dit à Diane qu'il présidera aux isles et aux ports, qu'elle en sera la déesse tutélaire : « *Insularum inspectrix eris et portuum* », mais cela a paru si esloigné de l'idée commune qu'on a trouvé à propos de mettre Minerve, déesse des arts et dont Virgile dit : « *Pallas quas condidit arces, ipsa colat, etc.* » À l'égard de la légende, on y pensera plus à loisir. Il restoit le port de Toulon. Comme M. de Pontchartrain souhaitoit aussy qu'on y mist une figure, on a résolu d'y mettre Neptune. Pour la légende on y pensera aussy plus à loisir.

On a reparlé encore de la légende de la médaille du combat de Saint-Denis : « *Mars celatae pacis vindex* » et de celle de la prise de Dixmud et de Deinsse et on a résolu de s'en rapporter à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Bignon a annoncé les vacances ordinaires jusqu'à la Saint-Martin. MM. se sont séparés avec de mutuelles démonstrations d'amitié.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Devises pour les jettons de l'année 1697 :

- Pour les bastiments du Roy, 20^e nov.
- Pour le Trésor royal, 24 nov.
- Pour les Parties casuelles, idem
- Pour la Marine, idem
- Pour les galères, idem
- Pour l'extraordinaire des Guerres, idem

***Catalogue des descriptions des médailles
examinées et arrêtées dans l'Académie royale des
inscriptions depuis le 13^e novembre 1696 jusqu'au
7^e septembre 1697***

- La paix d'Italie, 12 janv.
- Prise de plusieurs villes en 1645, 9 mars
- La mort du feu roy 1643, 16 mars
- La bataille de Rethel 1650, 26 mars
- L'Académie Française établie au Louvre en 1672, 16 avr.
- La prise de Stenay 1654, 20 avr.
- Le duc de Bavière chassé de ses estats 1648, 23 avr.
- La prise de Beffort 1654, 27 avr.
- La prise de Munic et de toutes les villes de Bavière 1648, 30 avr.
- L'établissement des manufactures 1664, 30 avr.
- Prise de plusieurs villes 1653, 7 may
- Prise de Valence en Italie 1656, 11 may
- Prise d'Ypres 1678, 21 may
- Prise de Bezançon 1678, 21 may
- Prise de plusieurs villes 1644, 4 juin
- Prise de Lewe ou l'Eau 1678, 8 juin
- Prise de plusieurs villes 1647, 11 juin
- Prise de Trin et de Ponedestura 1643, 8 juin
- L'ambassade de Pologne pour le mariage de la princesse Marie 1645, 22 juin
- La bataille de Zintzeim 1674, 25 juin
- Prise de plusieurs villes en 1646, 25 juin
- Le Roy protecteur de l'Académie Française en 1672, 2 juillet
- Prise de Dunkerque 1646, 6 juil.
- Prise de Douay 1667, 9 juil.
- Le combat de Ladembourg 1674, 9 juil.
- La naissance du Roy, 1638, 13 juil.
- La prise de Saint-Omer 1677, 16 juil.
- Prise de Saint-Guilain 1677, 16 juil.
- Prise de Dole 1674, 20 juil.
- La chambre de Justice 1662, 23 juil.
- Les taxes des comptables 1666, 23 juil.
- Prise de Dole 1668, 27 juil.
- La conférence pour la paix 1659, 30 juil.
- Le mariage du Roy 1660, 30 juil.
- Le combat d'Enheim 1674, 6 aoust
- Prise de 40 villes en Hollande 1672, 13 aoust
- La régence de la Reyne Mère 1643, 20 aoust
- Prise de Gravelines 1644, 27 aoust

Registres de 1697.

- Les fortifications de Dunkerque 1671, 31 aoust
- Woerden secourue 1672, 31 aoust
- Erford rendue à l'archevesque de Mayence 1664, 31 aoust
- Restablissement de l'électeur de Trêves 1645, 3 sept.
- Prise de plusieurs villes 1658, 3 sept.

Catalogue des médailles inventées dans l'Académie royale des inscriptions depuis le 13^e novembre 1696 jusqu'au 7^e septembre 1697

- La naissance du Roy 1638, 15 janv.
- La prise de plusieurs villes 1654, 25 janv.
- La marche de Monseigneur au Pont d'Espierre 1694, 29 janv.
- Le sacre du Roy 1654, 9 fév.
- Les ennemis chassés de devant Dunkerque 1695, 9 mars
- La chambre de Justice 1662, 19 mars
- Prise de Dixmud et de Deinsse 1695, 29 mars
- La conférence pour la paix 1659, 27 avr.
- La paix de Savoye 1696, 14 juin
- La campagne de 1696, 14 juin
- Galères sur l'Océan 1689, 9 juil.
- 60 vaisseaux des ennemis bruslés ou coulés à fond, 27 aoust
- Le port et l'arsenal de Brest, 6 aoust
- Prise de Landrecies, Condé et Saint-Guilain 1655, 27 aoust
- Prise de Carthagène 1697, 7 sept.
- 40 galères établies à Marseille 1688, idem.

Registres de 1697.

**Registre
journal des
délibérations de
l'Académie
royale des
Inscriptions
depuis le 12^e
novembre 1697
jusqu'au
samedy 6^e
septembre 1698**

Liste des académiciens :

- M. de Pontchartrain
- M. de Maurepas
- M. l'abbé Bignon
- MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, de La Loubère, Dacier
- M. l'abbé Tallemant secrétaire
- M. Coytel pour les desseins

Du mardy 12 novembre

M. l'abbé Tallemant avoit envoyé des billets à MM. de l'Académie royale des inscriptions pour se trouver au Louvre le mardy 12 novembre et recommencer leurs conférences ordinaires.

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant, M. Coytel s'y sont trouvés.

Après les premiers compliments d'amitié et de bienveillance les uns envers les autres, M. l'abbé Bignon a dit qu'il falloit, selon la coutume, travailler incessamment aux devises pour les jettons de l'année 1698 et qu'il croyoit à propos de les tourner toutes sur le sujet de la paix. MM. ont promis d'y travailler avec diligence et M. Dacier a d'abord proposé pour le Trésor royal un arbre de jardin des Hespérides chargé de pommes d'or, avec ce mot : « *Pomo fertilis aureo* » ; le Trésor royal est toujours abondant en richesses.

M. l'abbé Tallemant en a proposé une autre sur le mesme sujet : une rivière qui coule dans son lit ordinaire, avec ce mot : « *Optato redditur alveo* » ou bien « *Dum minor, uberior.* » Un fleuve débordé désolé toute la campagne, mais quand il est dans son lit ordinaire et entre ses rivages, il porte l'abondance et la fertilité partout. La nécessité de la guerre avoit grossi les finances du Roy dans son Trésor, mais les peuples en souffroient. La paix remet les finances dans leur cours ordinaire et fera la félicité des peuples. Cette pensée a paru belle, mais les mots ne satisfaisoient pas la compagnie. M. Despréaux s'est souvenu d'un mot d'Horace auquel toute la compagnie a applaudy : « *Locuples continente ripa* » (Horat. *Carm. Lib. 2^o ode 18^e*).

M. l'abbé Tallemant a aussy proposé pour la Ville un navire à pleines voiles et lesoleil dans un ciel serein et sans nuages, avec ce mot : « *Phoebo laeta sereno.* »

MM. de Turreil et Dacier qui avoient pensé de prendre pour corps un navire parce que c'est le symbole de la Ville de Paris ont mis chacun un autre mot tiré de Virgile. M. de Turreil : « *Cunctus Pelagi cecidit fragor* », M. Dacier : « *Saevas hyemes sol aureus egit* (Georg. 4^e). M. Desréaux a proposé pour l'extraordinaire des Guerres Pallas qui foule aux pieds des branches de laurier et qui tient un rameau d'olives, avec ce mot d'Horace (*Carm. 1, Od. 7^e*) « *Cunctae frondi praeponit olivam.* » M. l'abbé Tallemant avoit pensé à employer le mesme corps, avec ce mot : « *Laurum mutavit oliva.* »

M. Coypel s'est chargé de dessiner ces devises pour la première assemblée.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 16 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. Desréaux estoit indisposé.

On a continué à proposer des devises. M. l'abbé Tallemant pour les Parties casuelles, un homme qui taille un arbre, avec ce mot de Virgile (*Georg. 1*) : « *Annua cura.* » M. Racine a dit que ce mot ne disoit pas assez et qu'il falloit monstrier que ce soin que l'on a de tailler les arbres tous les ans, comme de payer le droit annuel, est très utile et pour cela il a adjousté : « *Juvat annua cura.* »

M. de Villacerf avoit escrit à M. l'abbé Tallemant pour la devise des Bastimens. M. Racine a dit qu'il croyoit que l'on devoit prendre pour corps de cette devise la nouvelle cascade de Marly qu'on appelle la Rivière, parce qu'effectivement toute l'eau de la Seine que la machine élève tombe en cet endroit dans les jardins de Marly, mais il falloit trouver un mot ingénieux. M. Charpentier a proposé d'abord : « *Insuetum per iter* » que M. de Turreil avoit aussy imaginé et escrit. La pensée de ces deux MM. qui s'estoient rencontrés si juste a plu à la compagnie. M. l'abbé Tallemant s'est chargé d'envoyer à M. de Villacerf pour les Bastimens un fleuve qui porte son urne sur une montagne, avec ce mot : « *Insuetum per iter* », ce qui convient au fleuve et au Roy de mesme, qui fait toutes choses d'une manière admirable et nouvelle.

M. de Turreil pour l'extraordinaire des Guerres, un ciel serain et sans nuages, avec ce mot de Properce : « *Vix credas habuisse tonantem fulmina.* »

« Sur le mesme sujet, M. l'abbé Tallemant Jupiter qui pose sa foudre sur un nuage, avec ce mot : « *Et victor fulmina ponit.* »

M. Dacier pour l'ordinaire des Guerres, Appollon qui tient sa lyre et qui a son carquois et ses flèches derrière son dos, avec ce mot d'Horace (*Carm. Saecul.*) : « *Condito mitis placidusque telo.* » M. de Tourreil sur le mesme sujet, la massue d'Hercule entourée de rameaux d'olives, avec ce mot de Virgile : « *Ramis insignis olivae.* »

M. l'abbé Tallemant pour les galères, Neptune qui d'un coup de son trident fait sortir de la terre un cheval, avec ce mot de Virgile (*Georg.*) : « *Ad bella frementem* » ou bien : « *Dedit et sua munera terrae Neptunus.* » Cette idée convient aux galères du Roy qui ont servy sur terre au siège de Barcelonne.

M. l'abbé Tallemant pour la Marine, la navire Argo chargée de la Toison d'or, avec ce mot d'Horace (*Carm. Lib 3^e Od. 3^e*) : « *Nomen in ultimas extendit oras.* » M. de Tourreil sur la mesme idée ce mot de Properce : « *Patet ultima terra triumphis.* »

M. de Tourreil a proposé une devise qu'il avoit faite la dernière année pour l'extraordinaire des Guerres, deux palmiers qui se courbent l'un vers l'autre : « *Unus flectit amor* », pour faire connoistre que c'est l'amour seul que le Roy a pour ses peuples qui l'a porté à la paix.

M. Coypel doit dessiner toutes ces devises.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 19 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a montré une lettre de M. de Villacerf par laquelle il mandoit que la devise du fleuve ne plaisoit pas et qu'il prioit la compagnie de songer à quelque autre. M. l'abbé Tallemant a proposé pour les Bastimens, Ap[p]ollon assis sous un ombrage, sa lyre et son arc près de luy, avec ces mots de Virgile (*Georg. Lib 2*) : « *Deos et novit agrestes* » ou bien « *Amarunt dii quoque sylvas* » pour faire connoistre que les plus grands princes peuvent ainsy qu'Appollon qui garda les troupeaux d'Admète se délasser par les plaisirs de la campagne. M. Charpentier sur le mesme sujet une grappe de raisin, avec ce mot de Virgile : « *Divini gloria ruris* » (*Georg. 1*). M. Despréaux sur le

mesme sujet, Pallas qui fait ranger des vases dans un jardin, avec ce mot d'Horace (*Epist. Lib. 2 epist. 1*) : « *Hoc paces habuere bonae* » pour dire que la paix que le Roy vient de donner laisse à S. M. une occupation innocente dans l'embellissement et l'ornement de ses jardins.

M. l'abbé Tallemant s'est chargé d'envoyer les trois devises à M. de Villacerf.

M. Despréaux a encore proposé pour l'extraordinaire des Guerres un canon, avec ce mot : « *Impetrat et pacem* » ; c'est par sa formidable puissance et par ses victoires continuelles que le Roy a forcé ses ennemis à accepter la paix.

M. Coypel a promis d'apporter à la première assemblée toutes les devises dessinées.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 23 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté toutes les devises dessinées et M. l'abbé Bignon s'en est chargé pour sçavoir le sentiment de M. de Pontchartrain et de M. de Maurepas.

M. l'abbé Tallemant a montré une lettre de M. de Villacerf qui marque le choix fait de la devise pour les Bastimens, une Minerve qui fait ranger des vases dans un jardin, avec ces mots : « *Hoc paces habuere bonae*. » M. l'abbé Tallemant s'est chargé aussy de sçavoir le sentiment de M. de Barbezieux pour les devises sur l'extraordinaire et l'ordinaire des Guerres. M. Mauger est venu demander les inscriptions qu'on doit mettre autour des testes du Roy. On a dit qu'il falloit mettre à l'ordinaire au commencement du règne du Roy : « *Ludovicus decimus quartus, Franciae et Navarrae rex.* » M. l'abbé Renaudot s'y est formellement opposé et a dit qu'il falloit « *Francorum* » et non pas « *Franciae.* » Ses raisons sont premièrement que les François ont conquis les Gaules qu'on appelle tousjours *Gallia* en latin, suivant son ancien nom et qu'ainsy le Roy est roy de la Gaule et des François dans la Gaule, « *Rex Galliae et Francorum rex.* » Il adjouste à cela que les roys d'Angleterre prennent le titre de roys de France et reconnoissent néanmoins le Roy pour roy des François et enfin, pour raison convaincante, M. l'abbé Renaudot allègue que c'est

l'usage de tous les brefs de Rome, que c'est ainsy qu'on en a usé dans toutes les monnoyes de nos roys, ce qui s'est trouvé vray par la lecture qu'on a faite du mot de *moneta* dans le *Glossaire* de M. Du Cange et il a promis d'apporter là-dessus les autorités du père Le Cointe, du père Sirmond et de M. de Valois. Tant de bonnes raisons ont un peu ébranlé la compagnie ; quelques-uns, néanmoins, ont dit que l'on pouvoit sans scrupule mettre *Franciae rex*, parce que la France n'a plus le nom de Gaule qu'en latin et qu'il est mesme nécessaire de ne laisser aucun équivoque là-dessus, qu'il sembleroit qu'on approuve en quelque manière la distinction que font les Anglois, si on suivoit leur façon d'écrire et à l'égard de Rome et des autres autorités, on a répondu que l'usage de Rome ne change jamais et que les monnoyes de nos roys ne doivent plus servir de règle depuis que Henry quatriesme, roy de Navarre, est venu à la couronne parce qu'il y auroit quelque bizarrerie à mettre *Francorum et Navarrae rex*. On a sursis néanmoins à la décision de cette question et on a dit à M. Mauger de mettre indifferemment autour des différentes testes du Roy depuis l'année 1643 jusqu'en 1672. Ces deux inscriptions « *Lud. XIV Fr. et Nav. rex* » ou bien : « *Lud. XIV rex christianissimus* » et depuis 1672 : « *Lud. Mag. Rex christianissimus* » ou « *Lud. Mag. Fr. et Nav. rex.* »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 26 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Renaudot, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a rapporté les devises qu'il avoit montrées à M. de Pontchartrain et à M. de Maurepas. Voicy celles qui ont esté choisies :

- pour le Trésor royal, une rivière dans son lit ordinaire et qui coule entre ses deux rivages, avec ce mot [dessin] « *Locuples continente ripa* »
- pour les Parties casuelles [dessin], un homme qui taille un arbre, avec ce mot « *Juvat annua cura* »
- pour la Ville [dessin], un navire avec toutes ses voiles et le soleil dans le ciel sans nuages, avec ce mot : « *Saevas hyemes sol aureus egit* »
- pour la Marine [dessin], le navire Argo chargé de la Toison d'or, avec ce mot : « *Patet ultima terra triumphis* »

- à l'égard de la devise des galères. M. l'abbé Bignon a dit que M. de Pontchartrain approuvoit fort la pensée du Neptune qui fait sortir de la mer un cheval bondissant, mais que le mot ne le satisfaisoit pas. M. Despréaux a proposé de mettre : « *Dat terris Neptunus opem* », ce qui exprime très bien le secours des galères ont donné aux troupes de terre au siège de Barcelonne. M. l'abbé Bignon s'est chargé d'envoyer incessamment ce mot à M. de Pontchartrain pour sçavoir son sentiment.

M. l'abbé Tallemant a veü M. de Barbezieux à Versailles et voicy les deux devises qu'il a choisies :

- pour l'extraordinaire des Guerres [dessin], Jupiter qui pose son foudre sur un uage, avec ce mot : « *Et victor fulmina ponit* »

- pour l'ordinaire des Guerres [dessin], Pallas qui foule aux pieds des branches de laurier et qui tient un rameau d'olive, avec ce mot : « *Cunctae frondi praeponit olivam.* »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 3 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coytel. La feste de Saint-André avoit fait vaquer le samedi 30 novembre.

M. l'abbé Bignon a dit que M. de Pontchartrain approuvoit le mot : « *Dat terris Neptunus opem.* » Ainsy on a arrêté pour les galères [dessin] Neptune qui d'un coup de trident fait sortir de terre un cheval bondissant, avec ce mot : « *Dat terris Neptunus opem.* »

M. l'abbé Tallemant a proposé deux desseins de médailles pour la paix ; le premier est la Paix à l'antique, tenant un rameau d'olives d'une main et de l'autre un flambeau dont elle met le feu à des armes. Pour légende M. l'abbé Bignon a d'abord proposé : « *Salus Europae* » qui estoit précisément le mesme mot que M. l'abbé Tallemant avoit pensé et à l'exergue : « *Pax terra marique parta. 1697.* » Cette pensée a paru d'autant plus belle qu'il est très véritable que tous les princes de l'Europe ne pouvoient plus soutenir la guerre et que la paix que le Roy a bien voulu donner, estant victorieux de toutes parts, a esté leur salut. L'autre pensée estoit de faire connoistre que le Roy pouvant encore soutenir la guerre et estant partout supérieur à ses ennemis, n'a escouté que le bien et le soulagement de ses peuples et a sacrifié à leur repos une partie

des conquestes et pour cela M. l'abbé Tallemant proposoit de donner au Roy le titre de *Pater patriae* qui luy convient si bien en cette occasion. La compagnie a fort approuvé cette idée et on a imaginé de mettre pour type la France prosternée aux pieds du Roy comme pour luy rendre grâces et le Roy, debout, qui tient un rameau d'olives ; à l'exergue on a proposé de mettre : « *Pax publica* », comme on le voit dans quelques médailles antiques, mais on a trouvé ce mot trop équivoque, puisqu'il se eut entendre dans un sens particulier au royaume comme « *Salus publica* » et non pas par rapport à une paix faite avec d'autres nations. Ainsy on a résolu de mettre : « *Pax cum Germ., Hisp., Angl. et Bat.* »

On a parlé ensuite de faire une médaille sur la prise d'Ath et on a dit qu'il falloit faire connoistre que la prise de cette place avoit pour but d'accélérer la paix.

M. Coypel doit dessiner ces deux médailles et M. l'abbé Bignon les monstrera à M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 7 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Charpentier a apporté un dessein de médaille sur les trois événemens de la dernière campagne, sçavoir la prise d'Ath en Flandre, celle de Barcelonne en Catalogne et celle de Carthagène en Amérique. Sa pensée estoit de représenter la Victoire qui tient une plume dont elle a escrit sur trois boucliers attachés à un palmier, sur un : « *Atham Flandriae* », sur le second : « *Ad Barcinonem Hispaniae* » et sur le dernier : « *Ad Carthagenam novi orbis.* » Pour légende : « *Victoria comes Francorum* » ; à l'exergue : « *1697.* » La compagnie a fort approuvé cette pensée et M. Coypel la doit dessiner pour estre ensuite monstrée à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Tallemant a aussy proposé un dessein de la médaille que la compagnie avoit différé d'approuver jusqu'après la paix. Le sujet est que la France seule a résisté à toutes les puissances de l'Europe. Le type est la France debout et armée la couronne en teste, tenant d'une main une lance, de l'autre une petite Victoire. Pour légende : « *Gallia invicta* » ; à l'exergue : « *Totius Europae principibus frustra conjuratis.* » La compagnie a approuvé le

type et la légende, mais on a trouvé l'exergue trop forte et surtout le mot de *conjuratis* qui est odieux. On a résolu que M. Coypel dessinera la médaille et que l'on songera à d'autres paroles pour l'exergue.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur la prise de Fribourg en 1677 et elle a été arrêtée [tondo vide]. Le maréchal de Créqui commandant une armée du Roy s'étoit opposé depuis le commencement de la campagne à tous les projets du prince Charles de Lorraine qui avec une puissante armée de l'Empereur étoit entré dans l'Alsace, résolu de s'ouvrir un passage dans la Lorraine. Il l'avoit suivy en observant tous ses mouvemens, l'avoit souvent réduit à des campemens forcez et incommodés au milieu de sa marche et avoit même battu une partie de son armée à Coquesberg. Sur la fin de la même campagne, le maréchal de Créqui fit marcher l'armée française vers Schlechsdatt et fit mine de mettre ses troupes en quartier d'hiver. Le prince Charles de Lorraine en ayant eu avis, résolut de faire de même et prit la route de Spire. Alors le maréchal de Créqui, profitant de l'erreur des ennemis et de leur éloignement passa le Rhin à Brisac, le 9^e novembre et vint mettre le siège devant Fribourg, capitale de Brisgaw, avec toute son armée. Le siège fut pressé avec tant de vigueur que le prince Charles de Lorraine ayant assemblé ses quartiers à la hâte pour secourir cette place, [il] ne put en approcher plus près que de six heures de chemin et trouva la ville et le château rendus. C'est le sujet de cette médaille. On y voit Minerve qui tient un foudre, avec ces mots à la légende : « *Minerva victrix* » pour faire entendre que c'est à la prudence dont Minerve est le symbole que l'on doit rapporter le succès de cette entreprise ; à l'exergue il y a : « *Friburgum Brisgoiae captum* », prise de Fribourg, capitale de Brisgaw. 1677.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardi 10 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Charpentier a apporté trois desseins de médailles sur la paix : le premier est Hercule qui foule aux pieds un monstre à plusieurs testes et qui tient un rameau d'olives ; la légende : « *Hercules*

malorum depulsor » ; à l'exergue : « *Pace terra marique parta.* » Cette pensée n'a pas été approuvée de la compagnie. Il a paru que l'on devoit plustost marquer que la paix apporte le repos, la joye, l'abondance que de marquer simplement qu'elle esloigne beaucoup de malheurs. La seconde pensée de M. Charpentier estoit de représenter le Roy à genoux rendant grâce à Dieu de la paix qu'Il a bien voulu accorder à la Chrestienté et en haut une colonne rayonnante pour marquer de Saint-Esprit dont cette paix est l'ouvrage ; pour légende ces mots d'un des *Pseaumes* de David : « *Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis* », à l'exergue : « *Pax orbis christiani.* » La compagnie n'a pas jugé à propos d'introduire des médailles de ce goust-là, outre que le type ny la légende ne paroissent pas convenables. Le troisieme dessein estoit fondé sur ce que la paix a esté ce qu'il prétendoit, conclue à Delph

Lacune

La compagnie a approuvé cette pensée comme noble et simple et selon le goust de l'antique. M. Coypel la dessinera pour estre communiquée à M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 14 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a dit que M. de Pontchartrain demandoit à la compagnie une devise pour les jettons de la maison de M^{me} la duchesse de Bourgogne. Plusieurs de MM. en ont proposé sur-le-champ. M. Dacier a proposé l'estoile de Vénus, avec ce mot : « *Serenae nuntia lucis.* » M. Charpentier une estoile naissante ou plustost qui commence à paroistre sur l'horizon, avec ce mot : « *Oritur gratissima.* » M. l'abbé Tallemant une fleur d'hyacinthe sur laquelle le soleil darde ses rayons, avec ce mot d'Ovide : « *Is enim fuit author honoris* », pour faire connoistre que c'est le Roy qui a choisy cette princesse pour son petit-fils. M. Racine a imaginé deux petits palmiers, l'un masle, l'autre femelle qui se courbent l'un vers l'autre, selon ce qu'en disent les naturalistes, avec ce mot de Virgile : « *Crescent crescetis amores.* »

Registres de 1697.

Comme le temps presse fort, on a jugé qu'il ne falloit pas différer à faire dessiner ces devises et à en envoyer sans en attendre de nouvelles.

M. Racine a dit une pensée qui luy estoit venue pour une médaille sur la prise de Barcelonne. Il vouloit représenter la Victoire fermant le temple de Janus ; elle a près d'elle un bouclier où sont les armes de la ville de Barcelonne ; le mot de la légende : « *Sic Janum clausit* » pour faire connoistre que c'est en faisant cette conquête que le Roy donne la paix d'une manière toute glorieuse ; à l'exergue : « *Barcino capta. 1697.* » Cette pensée a esté approuvée de toute la compagnie. M. Coypel la doit dessiner et M. l'abbé Bignon la monstrera ensuite à M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 17 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

Le s^r Roussel, graveur, a apporté le poinçon de la teste de M^{me} la duchesse de Bourgogne que l'on a trouvé très beau. Il a demandé l'inscription pour mettre autour et on a résolu de mettre simplement : « *Maria Adalais ducissa Burgundiae* », comme on mettoit pour M^{me} la Dauphine, *Maria Delphina*.

M. l'abbé Bignon a dit que M. de Pontchartrain avoit choisy pour la devise pour M^{me} la duchesse de Bourgogne deux petits palmiers qui se panchent l'un vers l'autre, avec le mot de Virgile : « *Crescent crescetis amores.* »

M. l'abbé Tallemant a dit à la compagnie qu'elle avoit résolu à la médaille sur la conférence dans l'isle des Faisans de mettre à l'exergue : « *Colloquium ad Bidossoam* » et qu'elle avoit en mesme temps résolu aussy de changer l'inscription de la médaille sur l'entreveüe des deux roys dans cette mesme isle, parce qu'il y avoit à cette inscription *regum colloquium*, ce qui feroit une mesme inscription à deux médailles qui se suivent. On a jugé que l'on avoit très bien fait de mettre « *Colloquium ad Bidassoam* », parce qu'en effet c'estoit une conférence entre les deux ministres de France et d'Espagne, mais dans l'entreveüe des deux roys, c'est une simple cérémonie. Ainsy on a cherché un mot pour cela. « *Regum congressus* » plaisoit à tout le monde comme estant le meilleur et

le plus naturel, mais à cause que le mot de congrès a un vilain visage en françois, on faisoit grande difficulté de l'admettre. M. Charpentier a proposé *Regum congressio*, disant que *congressio* change l'idée du mot congrès et qu'il est aussy bon et signifie la mesme chose que *congressus*. Plusieurs doutoient que le mot fust bien latin, mais M. Charpentier a apporté l'autorité de Cicéron (2^e Phil.) : « *Cumque a tua non modo familiaritate, sed etiam congressione patrio jure et potestate prohiberet.* » Ainsy la compagnie a résolu de mettre « *Regum congressio* » et M. l'abbé Tallemant doit corriger le catalogue sur cette médaille.

M. Dacier a proposé pour la médaille du port de Toulon où on a résolu de représenter Neptune de mettre pour légende « *Neptunus conservator* », ainsy qu'on en voit dans les médailles de l'empereur Gallien, mais on a trouvé que ce mot dit trop peu de chose et que cela avoit esté dit de cet empereur apparemment pour quelque chose de plus considérable que pour la construction d'un arsenal comme à Toulon.

M. Charpentier proposoit « *Hinc dat jura mari* », ce qui a paru trop général, se pouvant dire de tous les ports de France.

M. Charpentier a aussy proposé pour Rochefort où on avoit résolu de représenter Minerve de mettre pour légende : « *Minerva militaris* » à cause que Minerve dans ce port où l'on fabrique des vaisseaux de guerre préside aux bastimens et à la guerre. Il proposoit encore ce mot emprunté de Virgile : « *Quam condidit arcem, ipsa colit* », pour marquer que cette divinité se plaist dans ce séjour où elle préside aux bastimens de terre et de mer. On a remis à une autre assemblée à parler de ces inscriptions et cependant MM. ont promis de penser encore à quelques autres.

La compagnie s'est séparée jusqu'au mardy 7 janvier 1698, à cause de la feste de Saint-Thomas qui se trouvoit le samedi suivant ; après quoy viennent les festes pendant lesquelles on cesse de s'assembler jusqu'après les Roys.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

